

LE LIEN SOCIAL À L'ÉPREUVE DES CONSOMMATIONS DANS L'ESPACE PUBLIC

Actes des 3 séminaires nationaux

Juin 2016, Octobre 2016 et Février 2017
PARIS

Document téléchargeable sur
www.ireps-ara.org
www.federationaddiction.fr



LE LIEN SOCIAL A L'EPREUVE DES CONSOMMATIONS DANS L'ESPACE PUBLIC

AVANT-PROPOS	5
PREFACE	7
INTRODUCTION	9
— SEMINAIRE 1	11
Visibilité des usages et spécificités des territoires . Un lien social "sous contraintes" ?	
— SEMINAIRE 2	34
Travailler ensemble dans la diversité des publics : médiations et identités	
— SEMINAIRE 3	65
Médiations - perspectives et inspirations pour agir	
BIBLIOGRAPHIE	111



AVANT-PROPOS

Martine LACOSTE, Vice-présidente de la Fédération Addiction
Karlheinz CERNY, Administrateur de la Fédération Addiction

FÉDÉRATION
ADDICTION
Prévenir | Réduire les risques | Soigner

L'idée de ce cycle de séminaires est née en janvier 2015, à l'écoute de la présentation par l'IREPS Rhône-Alpes de leurs travaux sur l'acceptabilité des lieux de réduction des risques, lors du dixième anniversaire de l'inscription dans la loi des missions des Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), organisé par la MILDECA et le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

Grâce au soutien de la Direction Générale de la Santé, nous avons construit avec l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes un programme de travail en trois volets, selon un format de rencontres cher à la Fédération : celui des séminaires.

Aujourd'hui, il n'est pas un débat sur les questions « drogues » qui puisse se tenir sans que ne se croisent les questions d'usages, de lutte contre l'exclusion des usagers dans l'espace urbain et les interrogations sur la qualité du lien social. C'est en effet **de cette qualité de lien que dépendent les indicateurs de santé d'une population toute entière**, usagers et non usagers, aussi bien au cœur des villes qu'ailleurs, en ruralité ou dans les quartiers dits « sensibles ».

L'espace public est la scène où se jouent tout le visible et l'invisible des tensions sociétales, mais aussi où naissent et s'expriment des leviers possibles dans la résolution de conflits, comme l'illustre de manière emblématique l'ouverture de la salle de consommation à moindre risque à Paris.

Les usagers de produits stupéfiants ont payé le prix fort de la guerre à la drogue. En cette période où se lèvent dans le monde entier des voix diverses pour dire « Soutenez ! Ne punissez pas », le temps est venu pour qu'une nouvelle voie, **de nouvelles régulations deviennent une volonté partagée**, une priorité soutenue par les politiques et l'ensemble des acteurs du lien social.

Ainsi, nous avons orienté résolument ce cycle de rencontres en y incluant largement les acteurs concernés : les élus (via le Forum européen de sécurité urbaine, l'association Elus, Santé publique & Territoires) et services techniques des collectivités territoriales (Mission Métropolitaine, Communes, Municipalités...), les usagers eux-mêmes, les intervenants de CAARUD et ceux de la prévention spécialisée, mais aussi les forces de l'ordre, les chercheurs et les porteurs de projets innovants, respectueux de la personne, de l'environnement et du vivre-ensemble.

Le chemin, en soi, est délicat. Sur ce questionnement toujours sensible des « drogues », il faut trouver un dénominateur social commun entre ceux qui ne veulent pas de limite et ceux qui souhaitent qu'il y en ait toujours plus. Depuis l'institutionnalisation des CAARUD la perception des usages a évolué. En dépit des changements politiques intervenus depuis le décret de 2005, un postulat essentiel a émergé, qui n'est plus remis en cause : **la qualité du lien social est fondamentale et elle est le fruit d'un conflit dépassé par la voie d'un respect commun.**

Notre réseau spécialisé sur les addictions prend sa part dans ce travail. La mobilisation de nos membres et des acteurs de la vie publique invités souligne cette volonté politique de fédérer, de conjuguer les compétences.

A la lumière de ces échanges pluridisciplinaires, nous essayons de discerner la meilleure stratégie de cette mission de « médiation sociale » qui est la nôtre, et qui s'avère aussi floue que complexe. En effet, elle est au croisement d'intérêts souvent très divergents, les méthodes d'interventions sont encore imprécises mais sont en train de se formaliser. Toutefois, les équipes des CAARUD demeurent très peu dotées dans cette ambition.

Comment gagner le terrain des alliances ? Ce cycle de trois séminaires a mis en lumière des recherches, des expériences et savoir-faire innovants qui naissent dans la diversité des territoires et grâce à la réactivité des intervenants qui agissent au plus proche du terrain. Il faut maintenant capitaliser et modéliser ces pratiques encourageantes mais éparses, pour en assurer la transmission.

Il est désormais nécessaire de changer de paradigme, de passer des logiques de l'affrontement aux logiques d'intérêts partagés que nécessite notamment la Réduction des risques et la Promotion de la santé. Comment mener une action de santé avec un public marginalisé ? Comment travailler avec des commerçants, des riverains réticents ? Comment faire de la pédagogie pour que la gestion de la délinquance sur la commune intègre aussi les actions de prévention conduites par un CAARUD ? A partir de ces questionnements, les actions en médiation et en réduction des risques sont susceptibles d'ouvrir des voies.

Face au délitement du lien social, nous suscitons le désir de médiation. Ce cycle de séminaires témoigne de notre volonté de dépasser la mise en demeure d'agir dans les situations d'urgence conflictuelles, pour ouvrir, en amont, « l'espace des possibles », celui des négociations et des alliances durables entre concitoyens. Cette démarche passe par le respect de chacun. Elle reconnaît la tranquillité du riverain, l'intérêt économique des commerçants, tout autant que le droit de l'usager à protéger sa santé. L'engagement des élus et de l'Etat est déterminant dans la réussite de ces démarches vers un consensus citoyen.

La difficulté de l'exercice consiste à penser simultanément trois paramètres : **une « atmosphère sociale » générale** (l'onde de choc de l'épreuve du terrorisme, par exemple), **les spécificités du territoire** (rural, cœur de ville, quartier sensible), et **la particularité du contexte** (milieu festif, squatt, implantation d'un dispositif de RDR, jeunes en errance accompagnés d'animaux, trafic...).

Ainsi, les acteurs de santé, chargés de cette mission se révèlent être des magiciens. Ils font beaucoup avec très peu, trop peu... Ils inventent au cas par cas une véritable **clinique situationnelle**, prêtent des mots pour verbaliser, transmettre les messages entre les protagonistes, apaiser, « faire lien ». Ils transforment un problème en richesse, permettent des alliances, construisent de l'interconnaissance pour restaurer le lien social et contrer les peurs.

L'implication d'élus, d'usagers, de travailleurs sociaux, de sociologues, de psychanalystes, d'acteurs du soin, de policiers et de chercheurs, témoins d'expériences, montre que de nouvelles régulations sont déjà à l'œuvre. C'est ce qui apparaitra à la lecture de ces actes.

Ce matériau illustrant cette clinique situationnelle viendra nourrir le reste du chemin à parcourir. Car si nous avons pris du retard sur nos collègues européens, les portes sont indéniablement ouvertes **pour que ces nouvelles voies deviennent une réalité** plus globale et mieux partagée. Il nous appartient maintenant de convaincre et de faire œuvre collective.



PRÉFACE

Patrick PADOVANI

**Adjoint au maire de Marseille, délégué à la Santé
Représentant d'Elus, Santé publique & Territoires**



Les questions de drogue ont toujours soulevé des réflexions qui conduisent à des prises de position souvent très éloignées.

Si les politiques de prise en charge de l'Etat sont assez bien encadrées et rentrent dans des stratégies concertées avec les acteurs sanitaires et médico-sociaux, il n'en demeure pas moins qu'elles sont trop souvent difficilement comprises et acceptées par ceux qui ne sont pas au cœur des prises en charge des publics concernés.

C'est pourquoi les réflexions conduites autour de la médiation sociale ont justifié toute l'attention des acteurs de terrain dans le cadre du cycle de rencontres porté par la Fédération Addiction et l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes. Elus, associations, intervenants de première ligne, collectivités territoriales ont ainsi partagé leurs connaissances et leurs potentialités de réponses afin de construire une autre forme d'aller vers ; non pas dans le sens des publics concernés mais orientés vers ceux qui, à défaut de ne pas comprendre les stratégies de lutte contre l'usage des drogues, les stigmatisent à travers tout un cortège d'idées reçues qu'ils perçoivent comme des certitudes sans en analyser la portée sociale et médico-sociale.

Les dispositifs de médiation présentent la constante d'être un mode de régulation relationnel. Ils jouissent en cela d'une connotation positive en incarnant une idéalisation des rapports sociaux. Leur but est, d'une part, de rétablir par la présence d'un tiers les communications nécessaires à une meilleure entente des parties et, d'autre part, d'apaiser ou de modifier une situation antérieure jugée insatisfaisante.

La médiation sociale a l'avantage de ne pas se référer à une formalisation juridique comme celle existant dans le champ pénal et familial.

La médiation sociale se caractérise par la spécificité de son champ d'intervention, par sa mission de lutte contre la désagrégation sociale et par la nature des conflits qu'elle approche : problèmes de voisinage, relations difficiles entre plusieurs parties, actes d'incivilité...

Elle se justifie par rapport à un dysfonctionnement communicationnel entre des habitants d'une territorialité circonscrite plus ou moins repérable. Elle a pour cadre contextuel une situation urbaine dite difficile : problème de délinquance, sur-représentation de populations immigrées, insalubrité de l'habitat collectif...

Le repli social, la crainte de l'autre, le sentiment d'insécurité ressortent grandis si le conflit s'installe.

C'est souvent par des positions de repli sur des certitudes non étayées que se construisent les représentations de la mission des acteurs de la réduction des risques et des dommages où nous apparaîsons souvent comme des accompagnants des troubles de l'ordre public, parce que nous sommes engagés auprès de ceux qu'ils considèrent comme ces fauteurs de troubles.

Trop longtemps donc nous avons négligé de prendre en compte ce hiatus existant avec la population non engagée. Suivant notre courant de pensée, nous avons déployé notre énergie à protéger, à accompagner ceux et celles victimes des addictions. Nous aussi enfermés dans nos certitudes qui, petit à petit, avaient force de loi, oui, nous avons construit « l'aller vers » dans une seule direction, oubliant qu'il nous fallait aussi informer, expliquer et rassurer le citoyen qui côtoie les « toxicomanes » sans jamais se pencher sur le parcours de vie des usagers de drogues.

Les journées de réflexion auxquelles nous avons participé nous ont permis de partager des expériences, de s'enrichir des actions mises en place par un certain nombre dans cette volonté de se rapprocher et de rapprocher les habitants des quartiers très fréquentés par les usagers de drogues, avec les acteurs de la Réduction des risques et des dommages (RdRD).

C'est en s'appuyant sur le "D" de dommages que nous devons aujourd'hui ouvrir d'autres chemins d'action ; des dommages subis et vécus par tous, résidants, usagers, acteurs de la réduction des risques. Ils requièrent donc l'implication de tous : élus, usagers, travailleurs sociaux, acteurs de la réduction des risques, acteurs de santé, membres de la force publique et de la justice, pour construire les bases d'une tolérance ou mieux d'une altérité qui participera à la reconstruction sociale des usagers et au mieux vivre ensemble pour une société qui sait apaiser ces conflits.

Elisabeth JOHNSTON
Déléguée Générale
Efus - Forum européen pour la sécurité urbaine



Créé en 1987 sous les auspices du Conseil de l'Europe, le **Forum européen pour la sécurité urbaine** (Efus, selon le sigle en anglais) est le seul réseau européen d'autorités locales et régionales consacré à la sécurité urbaine. Il rassemble près de 250 villes et régions de 16 pays.

Depuis 30 ans, l'Efus œuvre pour que les collectivités territoriales trouvent un lieu de dialogue, de réflexion et de coopération.

Ce cycle de séminaires est donc précieux pour le forum, il contribue en effet à apporter des regards croisés d'experts et de praticiens de terrain, sur des thématiques essentielles pour les villes adhérentes : jeunes en errance, milieux festifs, trafics et consommation sur la voie publique, etc.

Le forum s'est engagé pour la sécurité des citoyens, de tous les citoyens, pour le refus de l'exclusion qui fait d'un individu marginalisé, un délinquant potentiel, pour le refus des représentations extrémistes qui exploitent l'insécurité et l'angoisse, enfin pour bâtir les liens nécessaires et équilibrés entre prévention et répression.

Nous nous attacherons à faire vivre lors de nos travaux tant l'état des lieux que les innovations et perspectives ouvertes lors de ces séminaires, **pour consolider et restaurer des alliances fortes comme socle du lien social**.



INTRODUCTION

Gwenola LE NAOUR, Maître de conférences, Sciences Po Lyon



En France, l'action publique en direction des usagers de drogues prend forme dans la loi du 31 décembre 1970, qui fait de l'usage privé de drogues illicites, un délit passible de poursuites pénales, tout en créant un dispositif de soin anonyme et gratuit dont l'accès est conditionné à l'arrêt de la consommation. La propagation de l'épidémie de sida et sa forte prévalence chez les usagers de drogues ont conduit de nombreux pays à abandonner l'objectif d'abstinence pour adopter une politique dite de réduction des risques et des dommages (RdRD). Depuis la fin des années 1980, les gouvernements français successifs ont pris des mesures de réduction des risques sans pour autant renoncer à l'interdiction de l'usage de stupéfiants et à l'objectif d'abstinence. La politique française de RdRD propose à la fois de distribuer du matériel aux toxicomanes afin d'éviter les contaminations, des accompagnements vers l'hôpital ou la médecine de ville, ainsi que la généralisation des traitements de substitution aux opiacés.

Beaucoup moins connues que les « salles de shoot », des lieux d'accueil pour usagers de drogues se sont implantés dans la plupart des centres villes des grandes agglomérations au milieu des années 1990. Contrairement aux salles de consommation à moindre risque, les lieux d'accueil n'autorisent pas la consommation de produits illicites en leur sein, mais permettent à leurs usagers d'accéder à des soins médicaux, à du matériel, ainsi qu'à des services sociaux (aide alimentaire, aide juridique, assistance pour des démarches administratives, etc.), sans contrepartie de sevrage. Ils favorisent l'accès aux droits et la prévention des maladies infectieuses telles le sida ou les hépatites. Selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), 70 000 usagers de drogues fréquentent ces centres. Parmi eux, 27 % ne disposent d'aucun revenu, vivant de mendicité, de prostitution ou de petit deal et 57 % d'un revenu social uniquement¹. Ces populations précaires sont particulièrement vulnérables et n'ont que peu accès aux soins et aux droits.

L'ouverture de ces lieux qualifiés à leurs débuts de « bas seuil d'exigence » ou de « première ligne » s'inscrit dans un mouvement plus général de transformations des politiques sociales. Celles-ci visent à lutter contre les exclusions en ciblant des publics précis et en leur proposant des dispositifs adaptés. Ces lieux sont censés pallier les lacunes de l'action publique et notamment les difficultés d'accès aux soins et aux droits des populations les plus vulnérables. Face à l'inefficacité des structures dites de droit commun (hôpital public, pharmacies, médecins libéraux) pour accéder aux soins et aux droits, des dispositifs spécifiques fonctionnant comme des sas entre la rue et les structures de droit commun sont créés.

¹ François Beck (dir.), *Drogues, Chiffres clés*, 6^{ème} édition, OFDT, Juin 2015, consultable en ligne : <http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/dcc2015.pdf>

L'efficacité sanitaire de la politique dite de RdRD est clairement démontrée notamment concernant la lutte contre le VIH et contre le VHC². Elle pose néanmoins de multiples questions concernant à la fois sa publicité auprès de la population générale comme dans leurs quartiers d'implantation, ainsi que les moyens mis en œuvre pour accompagner de telles entreprises souvent génératrices de conflits à l'échelle locale.

Dans un contexte d'affirmation de la démocratie locale ou participative, l'information au public devient un impératif qui ouvre un « droit à la contestation »³. Plus les publics sont informés, plus ils sont enclins à discuter voire contester les projets. Les conflits d'implantation deviennent alors de plus en plus fréquents, y compris concernant des structures qui ne sont pas soumis à un devoir d'information par le droit, comme c'est le cas des structures destinées à accueillir des publics vulnérables. Les mobilisations, durant l'année 2016, dans le très chic 16^{ème} arrondissement de Paris contre un futur centre d'accueil pour SDF en sont une illustration.

Si les actions entreprises permettent l'accès aux soins des personnes les plus fragiles, elles souffrent malgré tout toujours d'un manque de légitimité et de reconnaissance. Ajoutons que parallèlement aux politiques de ciblage évoquées plus haut, les politiques sociales contemporaines tendent à se focaliser sur l'individu : « *Il faudrait désormais s'approcher des individus et des situations singulières pour aller au plus près de leurs besoins. Le corollaire de cela est de faire participer l'individu lui-même. (...) La logique du service social devient celle de la contrepartie, du 'donnant-donnant'* (...) ». ⁴ L'individu devient la référence et dans un discours congruent avec le néolibéralisme, les usagers du système de santé deviennent des *homo economicus* capables de s'auto-gouverner et de réguler leurs conduites. Ces discours généraux contribuent à creuser les inégalités entre ceux qui sont en capacité de prévenir les risques et ceux qui ne le sont pas. Ils alimentent également des réactions de rejet de l'autre, visant à faire porter la responsabilité de leur état sur les individus et populations les moins aptes à se défendre.

Les formes de médiation et leur capacité à retisser du lien social deviennent alors fondamentales pour lutter contre les situations d'exclusion, de marginalisation et d'invisibilisation des populations les plus fragiles. L'enjeu des contributions rassemblées dans ces actes de séminaires est de réfléchir et proposer des pistes à la fois pour :

- requalifier et rendre visibles les populations les plus vulnérables ;
- mieux faire connaître les actions qui leur sont destinées, comme celles de RdRD ;
- faciliter le vivre ensemble dans les quartiers où sont implantés les lieux d'accueil.

² Expertise collective INSERM : *Réduction des risques infectieux chez les usagers de drogues*, Paris, Lavoisier, Collection Expertise collective, INSERM, 2010, consultable en ligne :

http://www.ipubli.inserm.fr/bitstream/handle/10608/87/expcol_2010_reduction.pdf?sequence=1

³ Marie-Angèle Hermitte, « Le principe de contestation », *Le Monde*, 03 février 2002.

⁴ Robert Castel, « Les ambiguïtés de l'intervention sociale face à la montée des incertitudes », *Informations sociales*, 2009/2 n° 152, p. 24-29, p. 26-27.



SEMINAIRE



1

Visibilité des usages et spécificités des territoires. Un lien social "sous contraintes" ?

17 juin 2016 - Paris

ACCUEIL ET INTRODUCTION POLITIQUE	12
Martine Lacoste , Directrice de l'association Clémence Isaure, Vice-présidente de la Fédération Addiction.	
Patrick Padovani , Adjoint au maire de Marseille délégué à la Santé, représentant de l'association Elus, Santé publique & Territoires.	
DISQUALIFICATION SOCIALE ET DÉSIR DE FAIRE MONDE	16
Daniel Welzer-Lang , Professeur de sociologie à l'Institut de sciences sociales Raymond-Ledrut, Université de Toulouse-Le-Mirail.	
FAIRE ACCEPTER LES LIEUX DE REDUCTION DES RISQUES, UN ENJEU QUOTIDIEN	20
Chloé Hamant , Sociologue, Chargée de projets à l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes.	
RÉDUCTION DES RISQUES À L'ÉCHELLE DES VILLES ET POSITIONNEMENT POLITIQUE DES VILLES DU FORUM FRANÇAIS DE SÉCURITÉ URBAINE	23
Bernard Rivallé , Adjoint au maire de Lormont, Vice-président du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU).	
LE LIEN SOCIAL ET LA RÉDUCTION DES RISQUES, AU-DELÀ DES FRONTIERES	27
Christopher Collin , Coordinateur Dune ASBL, Bruxelles.	
ATELIERS	29
1. Errance des jeunes / médiation en milieu rural	
2. Consommation au cœur des villes	
3. Intervenir en quartier urbains sensibles	
CONCLUSION	31
Gwenola Le Naour , Maître de conférences en science politique, Sciences Po Lyon.	



Accueil et introduction politique

Martine LACOSTE,
Directrice de l'association Clémence Isaure, Vice-présidente de la Fédération Addiction.

C'est un plaisir et un honneur d'ouvrir aujourd'hui ce séminaire ambitieux, d'autant plus ambitieux que la Fédération a uni ses forces à l'IREPS Rhône-Alpes pour engager une dynamique qui nous l'espérons répondra à vos attentes en terme de contenu, d'actions à connaître et d'initiatives à développer.

D'autant plus de plaisir que nous accueillons pour cette ouverture Patrick Padovani, représentant d'Elus, Santé Publique & Territoires, engagé à la Mairie de Marseille depuis des années pour faire vivre les questions de santé comme un axe déterminant des politiques publiques dans cette ville et ce depuis l'avènement du Sida. D'autres partenaires importants ont accompagné ce projet, je veux nommer ASUD, TAPAJ France, le FESU et citer Laurène Collard, notre infatigable chargée de mission de la Fédération, en lien avec Nadine Chamard-Coquaz et Chloé Hamant de l'IREPS Rhône-Alpes.

Nous voulons clairement engager aujourd'hui une réflexion qui aborderait ensemble les questions du lien social, des consommations de produits, ainsi que les incidences des trafics dans les espaces publics.

Le 30ème anniversaire de la Charte d'Ottawa qui pose la Santé publique comme un bien public et la santé communautaire comme un des vecteurs de progrès, vient renforcer notre conviction. Pour œuvrer à une société du *care* comme un des déterminants majeurs de santé, « il s'agit donc d'identifier les facteurs de transformation des milieux de vie. » [Didier Jourdan – Directeur de la Prévention et de la Promotion de la Santé, Santé publique France]

Prévention, réduction des risques, répression.

La loi encadre comme elle peut les consommations de produits dans l'espace public. En revanche, les professionnels que nous sommes, savent qu'il existe un segment d'intervention « hors textes » qui ouvre un champ que l'on pourrait qualifier de libre, en ce sens qu'il n'est pas codifié. Je veux parler ici de la **médiation sociale**.

Ce n'est ni une discipline, ni un protocole institutionnalisé, mais une pratique née d'une nécessité imposée par l'expérience. La médiation sociale est un empirisme du quotidien en évolution permanente, en tout cas un espace d'intervention qui nous laisse toute latitude pour affiner nos pratiques existantes et innover, sur les terrains de la prévention, de la RdR, de l'accompagnement des personnes consommatrices de produits psychoactifs, de leur entourage et enfin des contextes.

Comme intervenants, nous sommes en quelque sorte, les « Monsieur Jourdain » de cette confrontation récurrente entre la réalité et les normes qui régissent notre société. Au regard de cette exigence, nous gérons l'exception. Les domaines, autant que les personnes auprès desquels nous intervenons, échappent au lieu commun d'un corps social qui se réve sans « déviance » au sens que lui donnait Becker en 1963 : un socle commun de valeurs définies et partagées par le plus grand nombre. Cela peut résumer le substrat sur lequel s'appuient toutes les sociétés pour définir le vivre-ensemble.

Mais, de la même façon, ce cadre est systématiquement dépassé aux marges. Même si, idéalement, tous les individus admettent la règle et en comprennent la nécessité, tous n'ont pas la même façon ou les mêmes moyens d'y souscrire ou de s'y adapter. Une infinité de raisons, nous le savons, peuvent se conjuguer pour que le lien social soit compromis et qu'une distance se creuse. Cette déliaison est d'autant plus pernicieuse que nos sociétés évoluent de plus en plus vite ; de fait, le fossé s'élargit tout aussi rapidement pour les personnes que nous ne pouvons ou ne savons aider à temps.

Cependant, le « disqualifié » au sens où l'entend le corps social, reste un membre à part entière de notre société qui se doit d'exister en tenant compte de ce qui se passe au-delà de ses marges. Un peu, en somme, comme un entraîneur prend en charge une équipe qui est constituée de joueurs sur le terrain et d'autres sur le banc de touche. Certains ont le privilège de courir après le ballon sous les projecteurs, mais les autres, même relégués loin de la pelouse éclairée, ont une réalité qui doit être considérée, car tous sont partie prenante de l'avenir du club.

C'est là que nous intervenons : dans le **vivre-ensemble** qui s'impose malgré tout ou fort heureusement. La norme, encore une fois de son point de vue juridique et moral, est un compromis, un axe médian avec des bords plus ou moins larges. Dans une société qui bouge, cet axe aussi se déplace et, avec lui, les réalités qui s'imposent autant que les façons d'y répondre.

Nous sommes ainsi toujours dans les interstices, les corps intermédiaires, entre une société hyper-connectée où les réseaux sociaux promettent « 30 millions d'amis » à celui qui saura suivre le mouvement et des personnes pour qui le seul vrai réseau social est d'abord celui pour lequel nous œuvrons, qui a pour but de remettre un homme à sa juste place : parmi les siens.

Ceci en même temps qu'évoluent inexorablement les codes comportementaux (toujours plus de sécurité dans les rues, de contrôles en matière de droits sociaux, de critères d'attribution des aides) et qu'évolue aussi le discours qui porte ces changements. Un langage qu'il faut apprendre à comprendre, alors qu'il véhicule des valeurs qui ne sont pas celles de ceux à qui il est sensé s'appliquer.

C'est dans ce mouvement que s'inscrit la médiation sociale. Rien n'est figé en cette matière qui exige de nos pratiques une remise en question permanente. Ses contours sont nécessairement mobiles car à chaque fois il s'agit de s'adapter à la réalité de l'époque et du terrain, quasiment d'opérer au cas par cas. A cet égard, c'est un travail fin qui nécessite de prendre en compte une infinité de paramètres, selon que l'on est en zone urbaine ou rurale, par exemple, selon le ou les produits consommés et par qui, en quelle circonstance...

Chaque intervention doit être paramétrée à l'aune de nos savoirs et de nos expériences, qui sont eux-mêmes bousculés en permanence par les forces qui traversent la société autant que les comportements à risque. Nos pratiques ne peuvent être figées, et codifiées. Il n'existe pas de bréviaire gravé dans le marbre qui viendrait donner une recette.

Nous sommes obligés d'inventer quasi-quotidiennement. En fait, nous devons plus prosaïquement suivre un mouvement qui échappe à tous. Je ne parle pas exclusivement des intervenants, mais aussi des usagers et des riverains qui eux aussi doivent composer avec ce qui se passe sous leurs fenêtres. Il faut sans cesse inventer de nouvelles pratiques, de nouveaux modes de dialogue, de nouveaux compromis et c'est cela qui nous intéresse et qui précisément nous réunit.

Patrick PADOVANI,

Adjoint au maire de Marseille délégué à la Santé, représentant de l'association Elus, Santé publique & Territoires.

La Réduction des risques est un dispositif qui interroge les consciences des citoyens car elle est porteuse de nouvelles pratiques et nouvelles approches dans le cadre de l'insertion et de l'immersion des usagers de drogues dans un espace dont on tente de les exclure.

L'objectif de toute intervention sociale est de rendre leur indépendance aux personnes soutenues, leur permettre d'acquérir une maitrise de leur vie qui passe par la capacité à comprendre et gérer leurs ressources par elles-mêmes.

Mais être acteur au sein de son réseau social interroge le lien social lui-même et dans cette société pourtant addictogène, la déviance pose encore question. La norme du dispositif social qui instaure le vivre ensemble consiste à pratiquer les bons usages d'une société et met donc en marginalité l'usager de substances psychoactives qui se trouve disqualifié. La médiation sociale est alors un socle qui remet du sens entre deux sociétés : celle disqualifiée et celle disqualifiante.

Le focus amplifie les contrastes et la stigmatisation.

Les consommations sont de plus en plus visibles dans l'espace public qui devient un espace détourné par l'ivresse, les bruits, les consommations. La prise en charge par les réseaux institutionnels tels que la RdR produit également des dysfonctionnements car elle ne va pas au bout de son action qui est de renouer du lien social entre les consommateurs et les non-consommateurs. La place de l'usager dans la société montre ses dysfonctionnements et il appartient aux acteurs politiques de rétablir les liens entre usagers et non-consommateurs.

Pour cela, certains outils sont à disposition :

- les plates-formes territoriales d'appui (mais elles n'incluent pas les dispositifs de RdR),
- la démocratie participative,
- la démocratie sanitaire.

Le « vivre ensemble » devrait être au carrefour de ces trois schémas qui visent à construire le lien social. Or les définitions arbitraires des normes font que ces trois plates-formes ne sont pas utilisées à cette fin. Nous, acteurs de prévention, restons toujours dans le champs de la RdR au travers de la prise en charge par les réseaux institutionnels et ne nous impliquons pas assez sur le travail autour du lien social qui nous oblige à nous confronter au normatif, pour un parcours vers la tolérance et la compréhension.

Actions sur la ville de Marseille.

Nous sommes à la recherche d'un équilibre par la proposition sur différents territoires de dispositifs particuliers, évolutifs et participatifs, dans lesquels la population volontaire, les acteurs institutionnels et les collectivités tentent d'apporter des réponses adaptées.

Le dispositif « Trafic, Acteurs, Territoires » (TAT) met en collaboration ces acteurs et apporte dans un comité de pilotage des réponses sur les usages et pratiques des usagers. Chaque cité marseillaise a son propre comportement, ses pratiques et approches, donc chaque cité doit faire l'objet d'une analyse territoriale et environnementale avec l'ensemble de la population, pour accompagner les acteurs et travailleurs sociaux qui se trouvent marginalisés eux-mêmes dans un dispositif où les réseaux, pourtant primordiaux, les repoussent. Il appartient alors aux élus d'être des acteurs qui accompagnent ces dispositifs.

Dans le milieu festif, le dispositif « Plus belle la nuit » permet une adaptation du lien social autour du bruit de la fête. Nous soutenons également une approche en milieu scolaire. Le travail de prévention sur les déterminants psychosociaux se fait au travers des collèges et lycées mais aussi des écoles élémentaires qui font, comme les centres sociaux, partie intégrante de la cité, du quartier. Tous ces acteurs participent à la construction du lien social dans l'environnement où évoluent les consommateurs et pas exclusivement dans les espaces dédiés que sont les CAARUD ou les Consultations jeunes consommateurs (CJC).

Faire des passerelles pour créer le lien social.

Les passerelles doivent se faire en dehors des institutions pour les dispositifs de RdR qui, sinon, se marginalisent et n'arrivent plus à dialoguer, créer du lien social avec les non-consommateurs qui se radicalisent face à ces espaces perçus comme troubles et troublants.

Nous travaillons à ces réponses depuis 1998 et aujourd’hui, ces dispositifs sont en place et fonctionnent sur les territoires, surtout dans les quartiers précaires, les quartiers Nord. Ils permettent également d’impliquer les Comités d’intérêt de quartier qui représentent les habitants d’un territoire donné et inspirent d’autres communes de la métropole qui veulent aujourd’hui construire des réponses sur ces thèmes. Aujourd’hui, nous avons la chance d’avoir ces collaborations avec le tissu associatif, la MILDECA, le Préfet à l’égalité de chance, le Préfet de police, le Conseil régional et le Conseil départemental.

Les usagers ont besoin d’être mieux compris et mieux accompagnés au niveau de l’espace public, pour rétablir le lien social au plus près de chaque habitant et en fonction de l’environnement de chaque quartier.



Disqualification sociale et désir de faire monde

Daniel WELZER-LANG,

Professeur de sociologie à l’Institut de sciences sociales Raymond-Ledrut, Université de Toulouse-Le-Mirail.

Pour rapidement me présenter, sachez que j’œuvre en santé communautaire depuis de nombreuses années en donnant la parole aux personnes en situation de prostitution.

Notre problématique aujourd’hui pose cette question : comment comprendre ce qui se passe avec les personnes en marge qui nous disent quelque chose de nos sociétés ?

Désaffiliation et médiation sociale.

Les mots sont des métaphores du social qu’on peut analyser comme concept ou notion. Ainsi, à la délégation, je préfère la désaffiliation telle que proposée par Robert Castel, qui s’oppose à l’intégration et doit être appréhendée au travers du travail, principal élément intégrateur, et de la sociabilité qui comprend les aspects relationnels, les liens sociaux. Le sociologue critique la notion d’exclusion qui dépolitise la réalité et propose plutôt la notion de **disqualification sociale**.

La médiation sociale est un mot valise qui regroupe de nombreuses pratiques. Je me suis appuyé sur le remarquable travail des collègues ici-présentes « Faire accepter les lieux de Réduction des risques, un enjeu quotidien »⁵, notamment la bibliographie qui permet de voir ce qui a déjà été écrit sur le sujet, non seulement par les savants mais aussi par les associations. J’ai noté cependant qu’il manquait les travaux de Jean-Pierre Bonafé-Schmitt qui, le premier, est parti voir aux Etats-Unis comment les associations de voisins créaient de la médiation sociale.

La médiation sociale n’est pas qu’une technique de pacification sociale, comme peut l’être la médiation familiale en cas de divorce ou la médiation en justice. Elle doit être analysée comme une réponse partielle à une crise urbaine et sociale ; je vous propose donc de regarder la RdR comme un miroir, un analyseur de ces crises sociétales, notamment à travers les outils de la RdR et les questions qu’elle pose. Il existe autour de la RdR pleins de micro-conflits, positions antagoniques, auxquels la médiation sociale tente de répondre. Mais la RdR, avec son approche pragmatique, sous-tend une certaine vision de la société.

Nos sociétés bougent, se transforment fondamentalement. Le droit des femmes à l’avortement, la modification des moyens de communication, du rapport au temps et aux espaces, le changement du lien social dans un pays rural devenu urbain, la notion de famille élective apportée par Michel Foucault, d’autant plus vraie dans un groupe avec initiation comme celui des usagers de drogues, les changements

⁵ LE NAOUR Gwenola, HAMANT Chloé, CHAMARD-COQUAZ Nadine, *Faire accepter les lieux de Réduction des Risques : un enjeu quotidien*, Lyon, CERPE, DGS, 2014, en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00977418v1>

climatiques... sont autant de facteurs de cette modification du lien social, qui est lui-même un facteur déterminant dans la perte des évidences et des modèles du normal.

Territoires et cadre urbain.

On constate aujourd’hui que les villes se transforment et s’internationalisent avec la multiplication des couleurs des habitants (*melting pot*). L’école de sociologie de Chicago parle de la notion de **régions morales** que Tarrius nomme également « zones de mœurs » ou ce que Michel Foucault désignait ainsi : « des lieux réels, des lieux effectifs, des lieux qui ont été dessinés dans l’institution même de la société, et qui sont des sortes de contre-emplacements, sortes d’utopies effectivement réalisées » par une même communauté de désir « dans lesquelles les emplacements réels, tous les autres emplacements réels que l’on peut trouver à l’intérieur de la culture sont à la fois représentés, contestés et inversés, des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant effectivement localisables. Ces lieux, parce qu’ils sont absolument autres que tous les emplacements qu’ils reflètent et dont ils parlent, je les appellerai, par opposition aux utopies, les hétérotopies ». A Toulouse, on pense au quartier de Belfort ; à Lyon, à la place des Terreaux. Des lieux urbains où la prostitution, le trafic de drogues, les petites ventes de matériel peuvent se concentrer et qui produisent du lien pour les exclus : pauvres, SDF, toxicomanes... Il n’y a pas de ville sans régions morales, même si elles sont politiquement combattues, déplacées. La prévention spécialisée disparaît au profit du contrôle social.

Les espaces numériques, les réseaux sociaux ou sites de rencontres, sont également concernés. La fracture numérique double la fracture sociale, surtout lorsqu’on est pauvre en zone rurale. Il est difficile d’intervenir dans l’une sans intervenir dans l’autre.

Interventions et médiation.

Il est une question encore peu traitée, celle du stigmate et de l’intervention avec des populations stigmatisées.

Il faut souligner que les écoles de travail social ne soutiennent plus aujourd’hui les utopies des futurs travailleurs sociaux et portent peu d’innovation. Le travail social doit être rentable et il est concurrencé par le travail des pairs soutenu dans des associations comme AIDES, le Planning familial ou de santé communautaire. A l’association lyonnaise Cabiria, que j’ai contribué à créer et qui intervient auprès des prostituées, la moitié des travailleurs sociaux sont des prostituées. Les stratégies d’alliance de la santé communautaire sont une forme de réponse. La prévention du Sida occupe une place particulière puisqu’elle a été le déclencheur d’une réforme sociale, obligeant à reconsiderer nos manières de faire et ce que peut être l’altérité. Les associations de santé communautaire se sont constituées en véritable contre-pouvoir pour imposer au corps médical, social et administratif de nouvelles politiques de santé. Mais ces transformations nécessitent un temps long, comme le prouve la création par ASUD de la première salle de shoot en 1994 à Montpellier et celle de la première Salle de consommation à moindre risque officielle en 2016 à Paris, soit vingt-deux ans pour voir la RdR avancer et devenir une politique généralisée !

Comment intervenir auprès d’une personne frappée de stigmates qu’elle soit pute, homosexuelle, droguée, sortante de prison, noire, juive ou petite et grosse ? Le stigmate a la particularité que chacun ou chacune peut s’en revendiquer, sans toutefois tomber dans une forme de victimisation, qui conforte les pouvoirs en place ; notamment le pouvoir des personnes qui aident ou prennent en charge la victime. Le stigmate c’est autre chose, c’est comprendre que si je suis universitaire et intervient auprès d’une personne prostituée, elle va penser que je suis plus intelligent qu’elle et que de mon côté, je pense qu’elle n’est pas intelligente. Elle a intérieurisé le regard général porté sur sa situation et le plaque sur moi. Intervenir avec un stigmate, c’est accepter d’entendre que certain·e·s vivent d’autres choses avec une différence de statut et, que je le veuille au non, il existe alors un rapport dominant·e / dominé·e. **Ce n'est pas au dominant de dire si oui ou non, il est en situation de dominance ; c'est au dominé de dire s'il sent cette dualité, ce rapport social et c'est à moi de l'intégrer en montrant que je sais ce qu'est le stigmate.** L’altérité n'est pas la même chose que l'égalité. C'est recréer une proximité, un lien avec des personnes qui ont une autre histoire que la

mienne et accepter de détenir des priviléges face à des gens qui ont l'impression, à tort ou raison, qu'ils n'en ont aucun. En bref, c'est « travailler avec » et pas « travailler sur », ni « travailler pour ».

On doit bien entendu souligner le rôle ambivalent des groupes de pairs qui peuvent avoir un effet incitatrice, mais aussi un rôle protecteur. Cependant **le travail avec les pairs est essentiel car il permet de reconstituer du collectif**. Les gens sont d'autant plus forts qu'ils ont l'impression d'appartenir à un collectif, car le collectif crée de la sécurité, permet de ne plus individualiser ou de surindividualiser les personnes. Pour les personnes stigmatisées, le collectif offre d'autres modes de négociation avec nous, les travailleurs sociaux. Le collectif libère la parole. C'est aussi un moyen de lutter contre la victimisation et la moralisation. Les principes de non-jugement mis en place par AIDES et repris depuis dans de nombreuses structures, sont importants et il est important de le dire en tant que tel : « Je n'ai pas à juger ton comportement mais que faisons nous ensemble ? ».

Révolution du genre.

Aujourd'hui, en quelques dizaines d'années, on constate de nombreux changements dans le rapport homme-femme, la domination masculine, la lutte contre la violence subie par les femmes, mais aussi en ce qui concerne les avantages d'être un homme, une femme, ou autre chose. La Loi sur la transformation du sexe social au Tribunal de Grande Instance précise aujourd'hui qu'on ne peut plus refuser le changement de sexe même si la personne n'a pas subi d'opération, ni pris d'hormones. Les transsexuels et les transgenres espèrent maintenant que le changement se passe en mairie et plus au tribunal. Mais j'ai connu beaucoup de Trans' qui, pour supporter leur situation, prenaient des produits durs ou se prostituaient pour gagner de l'argent. La question de la transidentité traverse tout le monde, toutes les institutions, travail social compris.

Concernant les femmes et la drogue, on trouve aujourd'hui plein d'articles sur le sujet, même si elles sont minoritaires chez les usagers. Quid de la question des garçons ? En Australie et Amérique du Nord, la toxicomanie fait partie de la typologie masculine classique de résistance ou de refuge pour les hommes. Dans de nombreux pays se sont mis en place des programmes de santé pour les hommes pour les accompagner aux changements, les aider à comprendre les transformations du genre. Sans être réactionnaire, ni masculiniste, on est en droit d'interroger la place des garçons, des hommes, des pères, comme l'ensemble des rapports sociaux de sexe et de genre. A Lyon, j'avais pu créer un Centre d'accueil pour hommes violents. Se pose également la question des couples. A Toulouse, je vois fleurir des Cafés pour polyamoureux, ces personnes qui refusent de briser leur couple parce qu'une nouvelle personne les excite.

La crise du genre et des rapports homme-femme pose la question de notre manière de vivre l'intime, d'autant plus fortement pour les personnes stigmatisées. Ce qui n'est pas simple pour nous est encore plus compliqué pour les personnes qui ont un « effet de stigmate ».

ECHANGES AVEC LA SALLE

Question.

Quelle différence faites-vous entre collectif et communauté ?

Daniel Welzer-Lang : C'est un vieux débat sociologique. Je dirai que le collectif se constitue de manière temporaire, au travail par exemple, ou sur un aspect du mode de vie. On peut appartenir à plusieurs collectifs. La communauté LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Trans') a beaucoup appris de la communauté Gay qui a fait son *coming out* afin de défendre ses droits. La toxicomanie aurait également intérêt à s'en inspirer en tant que corps social constitué, en capacité d'être un interlocuteur pour les pouvoirs publics.

Témoignage.

Appartenant à France Médiation, une association de réseaux d'acteurs en médiation sociale, je constate la difficulté à faire reconnaître la médiation, notamment par le corps médical, les personnels de santé, alors que la médiation en santé communautaire, lorsqu'elle s'appuie sur l'intervention des pairs, apporte véritablement un mieux-être aux personnes.

Question.

En tant qu'éducateur de rue spécialisé auprès de personnes en situation de handicap, je m'interroge sur les réponses à apporter.

Daniel Welzer-Lang : Ce qui a marché en toxicomanie, c'est lorsque des groupes comme ASUD ou AIDES, ou des experts comme Anne Coppel ont fait remonter le constat que ces personnes existent et ont droit à notre aide. Ce qui a marché, c'est qu'ils ont ouvert leurs gueules et je constate l'absence de prise de parole par les associations liées au handicap. On commence seulement à entendre parler du handicap comme une chance ; une position non sans rappeler celle prise par les drogués et porteurs du VIH pour dire : on existe et on peut vous apporter quelque chose ! Il existe encore trop peu de productions intellectuelles ou d'innovations sociales sur la question du handicap.

Réaction.

« Usager de drogues » n'est pas une identité en soi. Je suis à ASUD et je consomme, mais ce n'est pas ce qui me caractérise. Même la notion d'usagers pairs, je ne suis pas sûr que cela veuille dire grand-chose. C'est plus compliqué que ça. Là où je vous rejoins, c'est sur l'importance de la notion de *coming out*. Si plus de gens revendiquaient leur usage, alors ils pourraient plus facilement se mixer dans la société. Il faut dire que la majorité des usages sont d'un ennui profond : j'ai consommé hier soir, je travaille ce matin, rien de plus normal. Peut-être que banaliser la chose pourrait la rendre plus acceptable.



Faire accepter les lieux de réduction des risques, un enjeu quotidien

Chloé HAMANT,
Sociologue, Chargée de projets à l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous vous présentons le travail sur les questions d'acceptabilité des lieux de RdR, réalisé avec Gwenola Le Naour et Nadine Chamard-Coquaz, et initié à la demande de la Direction Générale de la Santé qui avait en perspective l'ouverture des salles d'injection supervisée. Quelle est la première condition pour qu'un CAARUD, un lieu d'accueil « bas seuil », espace ouvert et anonyme, puisse mener à bien son action ? Tout simplement d'être ouvert et pour cela, il faut **mettre au travail l'acceptabilité du lieu et de sa population d'usagers auprès des riverains**. Dans une première phase, nous avons procédé à une importante recherche documentaire accompagnée d'enquêtes de terrain qui a donné lieu à un guide pour aider les structures à s'implanter. Aujourd'hui nous finalisons la deuxième phase qui a consisté en des accompagnements longs de structures volontaires (car confrontées à ces questions d'acceptabilité) que nous sommes en train de compléter par un diagnostic auprès des riverains.

Rappelons tout d'abord le contexte global en France, où la perception des usagers de drogues n'est pas bonne en population générale⁶. Deux positions se distinguent : un type de représentations plutôt orientées Santé publique, où les usagers sont perçus comme des malades, et une approche plutôt de type sécurité publique, où les usagers sont envisagés comme des délinquants. De ces deux positions naît soit de l'empathie, soit une forme de rejet évoquant l'entrave à la liberté individuelle que représente, par exemple, la présence d'usagers en groupe sur les trottoirs, ou la disqualification du quartier (baisse de la valeur immobilière) après l'installation d'un lieu d'accueil. La possibilité que les CAARUD « encouragent les usagers à consommer » est un argument fréquemment évoqué, quelque ce soit leur approche de la situation. Ces positions sont intéressantes à questionner pour proposer des éléments de réponse en adéquation avec les attentes des personnes.

La question de l'acceptabilité pose celle de la visibilité / invisibilité des lieux.

La position la plus simple des équipes vis-à-vis des riverains est celle où « pour vivre heureux vivons cachés ». Mais quelle possibilité alors de voir évoluer les représentations de la RdR et des usagers de drogue, notamment de leur présence dans l'espace public ? Cela souligne la tension à laquelle sont confrontées les équipes entre un positionnement à court terme et celui à long terme. En matière de visibilité, l'expérience montre que le choix de la discréetion, protecteur pendant un temps, peut s'avérer peu

⁶ COSTES Jean-Michel, LE NEZET Olivier, SPILKA Stanislas, LAFFITEAU Cécile, *Dix ans d'évolution des perceptions et des opinions des Français sur les drogues (1999-2008)*, Saint-Denis, Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT), Tendances n°71, 2010

judicieux lorsque des difficultés (plaintes des riverains, changement de politique municipale) apparaissent. Nous avons pu constater la mise en place de techniques de protection différentes, à la fois du côté de l'invisibilité - avec des vitres opaques par exemple - et de la visibilité - avec CAARUD écrit en grandes lettres sur la devanture.

La médiation sociale est une solution, mais elle ne doit pas être qu'une technique de pacification. La médiation doit être le fil rouge de la vie de l'établissement. Pour avoir pénétré la « cuisine interne » des équipes lors de nos accompagnements, elle doit s'inscrire de telle sorte qu'on doive pouvoir savoir qui fait quoi en matière de médiation sociale.

L'ouverture d'un lieu d'accueil constitue un moment critique que ce soit à l'occasion d'une création ou d'un déménagement. Par exemple, nous avons travaillé dans nos accompagnements cette annonce auprès des habitants, en inscrivant le sujet à l'ordre du jour du Conseil de quartier, point traité comme un autre dans cette instance de démocratie participative, mais en ayant pris soin de préparer pour l'occasion un dossier de presse sur lequel le journaliste local s'est appuyé pour la rédaction de son article.

La structure se doit également de maintenir dans son quotidien son activité de médiation auprès des riverains, des partenaires naturels (interlocuteurs fréquents des travailleurs sociaux) et des partenaires institutionnels que sont les financeurs, la police, les représentants politiques... Nos retours d'expérience montrent cependant que **cette mission est souvent traitée comme un travail secondaire**, peu suivi, montrant que la médiation n'est pas simple à intégrer dans les pratiques professionnelles des intervenants. Pourtant, alors même que tout semble aller pour le mieux, la faiblesse du maillage partenarial et social agit comme un amplificateur de difficultés lorsque surviennent des événements qui déstabilisent l'équilibre entre les personnes qui fréquentent le CAARUD et les riverains.

La gestion des abords est un point essentiel.

Elle pose la question du rôle des professionnels qui doivent tout à la fois s'occuper des usagers à l'intérieur et de ceux présents aux abords, et pour lesquels leur légitimité à intervenir est moins évidente. Si la première fonction est évidente pour tous, ce qui se passe passé le seuil du lieu ne relève pas forcément pour les équipes de leur fonction professionnelle, loin s'en faut. Pourtant, nous avons été confrontées par exemple à des fermetures de CAARUD liées à la mobilisation des riverains aux abords du lieu d'accueil, suite à des problématiques de gestion des chiens aux abords ou des sorties régulières des usagers pour consommer tabac ou alcool donnant lieu à des regroupements. Pour y remédier, certains lieux ont installé des fumoirs, d'autres sur le principe de la RdR Alcool permettent l'accès au réfrigérateur pour y déposer des cannettes et autorisent une consommation modérée à l'intérieur. Mais cela n'enlève pas pour autant la nécessaire préoccupation de la gestion des abords des CAARUD, sachant que la question de la propreté des abords cristallise les oppositions.

Il est possible de co-élaborer entre usagers du lieu, professionnels du CAARUD et riverains sur les marges de manœuvre entre leur cœur de métier avec l'accueil de ce public d'usagers, et l'organisation de la structure. Si la mission de réduction des risques est non-négociable, les horaires peuvent l'être afin d'éviter la présence d'usagers aux heures d'entrée et de sortie des écoles, ou pendant l'ouverture d'une galerie d'art en proximité.

Nous avons également constaté qu'**une démarche de légitimation institutionnelle de la structure est intéressante**, comme à Saint-Etienne où l'inauguration avec des représentants de la Mairie, de l'ARS, du Préfet, a permis au Conseil syndical de l'immeuble dans lequel est dorénavant installé le centre, d'être fier d'accueillir une mission de Santé publique aussi importante. Cela n'est rendu possible que par **un travail important de maillage** avec les partenaires naturels, mais aussi l'ARS, la collectivité territoriale (la Mairie a un rôle important) et les forces de l'ordre même si leur arrivée en tenue au CAARUD pour une réunion peut être déstabilisante pour les équipes et les usagers.

Il faut garder en perspective que ces questions interrogent la place des usagers dans la cité et les représentations, même irrationnelles, des riverains. La seule façon d'accompagner une évolution de ces

représentations est de permettre l'interconnaissance et la mise en lien entre les deux populations : offrir des occasions de se rencontrer, de se connaître.

Aujourd'hui, la tendance serait plutôt d'installer la RdR dans le giron du soin, avec l'implantation de CAARUD au sein de l'hôpital ou en un lieu commun avec un CSAPA, ce qui revient à positionner l'usager comme malade. Pourtant ce choix éloigne le lieu d'accueil des espaces publics que fréquentent les usagers, et ne traduit pas l'accueil inconditionnel pourtant prôné par les professionnels.

Pour conclure, nous soulignons l'importance des enjeux des politiques nationales confrontées aux politiques locales. Nous avons constaté des volontés locales d'évacuer la « région morale » dont parlait Daniel Welzer-Lang à l'instant, ce qui peut avoir comme incidence d'augmenter la visibilité des consommations sur la voie publique avec l'apparition de scènes ouvertes. Nous nous interrogeons aussi sur la spécificité des usages de drogues par rapport aux grands précaires, ou aux personnes alcoolodépendantes. La mission de réduction des risques répond également à des besoins sociaux ; faut-il alors resserrer les activités sur cette mission, et si oui, comment ? Enfin, rien ne peut se faire sans la participation des usagers. Il est difficile de travailler l'acceptabilité sans eux. Leur présence à une journée/soirée porte-ouverte peut être un premier pas, mais il faut envisager d'aller plus loin. A Saint-Etienne par exemple, des représentants des usagers siègent au Conseil d'Administration de l'association. A Bayonne, ce sont les usagers qui ont travaillé à la rédaction de la charte canine permettant l'accueil des chiens dans la cour du CAARUD réduisant ainsi les nuisances sur la voie publique.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Retour d'expérience.

En réaction à ce qui vient d'être dit, je souhaite partager mon expérience politique à Marseille, où nous avons travaillé pendant trois ans sur les salles de consommation à moindre risque et notamment sur les représentations au sein d'un Comité de pilotage territorial avec des usagers, des commerçants. Nous avons reçu un accueil favorable de l'ensemble du quartier pour une présence moindre des usagers dans les halls d'immeuble. La nécessité de ces espaces apparaît à tous évidente, oui, mais pas chez moi. C'est le phénomène *NIMBY* (*Not In My BackYard*). L'approche médicale est très présente dans l'esprit des politiques car elle plus facile que l'approche sociétale. Ainsi, nous avons eu l'accord du Maire, des réflexions des parlementaires, et un retour favorable sur la possible présence d'une SCMR (Salle de consommation à moindre risque) à l'hôpital. Un rapport singulier avec les riverains facilite l'acceptation.

Retour d'expérience.

A Bruxelles, un quartier connaît des difficultés importantes avec les consommations. Nous avons voulu installer un dispositif mobile pour fournir du matériel d'injection et quelques soins. Et nous avons eu des réflexions comme quoi nous étions fous, car nous allions en attirer d'autres ! C'est l'intervention du commissaire de police qui a fait avancer les choses, reconnaissant que sur le terrain tout avait été essayé et qu'il était donc intéressant de soutenir nos actions car elle offrent l'opportunité de récréer du lien. Trouver des alliés est important.

Témoignage.

Du point de vue des habitants, il est important de dépasser la vision binaire de l'empathie vs l'hostilité, car les riverains vivent de réelles difficultés vis-à-vis des comportements des usagers (seringues abandonnées, urinoirs improvisés...). Il me semble important de soutenir les riverains dans la compréhension de leurs difficultés, et de chercher à apporter des solutions, de créer des temps de rencontres et débats avec eux. Concernant les usagers, leur participation est essentielle, mais ils ne sont pas toujours présents dans les structures.



Réduction des risques à l'échelle des villes et positionnement politique des villes du Forum Français de Sécurité Urbaine

Bernard RIVAILLE,

Adjoint au maire de Lormont, Vice-président du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU).

Je suis adjoint au Maire d'une ville de 22 000 habitants adhérente, parmi cent-quinze villes de différentes tailles, au FFSU. Le Forum s'intéresse à toutes les populations et préconisent des recommandations sur un certain nombre de sujets, dont nous nous auto-saisissons ou sur demandes. L'idée étant ensuite de faire des propositions aux parlementaires.

Notre approche est celle de la gestion de terrain avec l'affirmation de principes forts pour fonder les politiques de RdR au quotidien. Nous avons produit un guide sur le sujet pour mettre en avant la politique de réduction des risques auprès des élus.

Nous affirmons que les substances psychoactives licites et illicites font partie de la société. Exiger une société sans drogue est illusoire : il faut prendre acte, et agir en limitant les effets pour les personnes, les familles et l'ensemble des concitoyens.

Le FFSU n'est pas un réseau militant, nous n'avons pas de position sur dépénalisation ou légalisation du cannabis par exemple, cependant la possibilité d'être saisi sur ces questions existe, et nous rencontrons régulièrement des représentants politiques de pays comme l'Uruguay, certains pays d'Europe du Nord, ou de Catalogne qui sont précurseurs dans ce domaine.

Ces préalables posés, les villes, petites ou grandes, sont confrontées à une triple problématique :

- l'économie parallèle et le trafic
- l'impact sur la Santé publique
- le sentiment d'insécurité, surtout face aux phénomènes présents dans l'espace public.

Notre action a pour objectif le maintien de la cohésion sociale, assurer la bonne gestion de l'espace public et le bien-être de tous. Les élus sont garants de ces principes sur les territoires. Mais le sujet des usages de drogues fait entrer la morale dans le débat et met la question idéologique en avant dans toutes les démarches entreprises en RdR. Or, la santé publique est fondée sur l'analyse des faits, des résultats d'évaluations, pas sur une idéologie.

La sécurité et la santé ne sont pas contradictoires ou opposées, mais complémentaires et interdépendantes. Les politiques répressives envers les consommateurs sont inadaptées, car elles accentuent la stigmatisation et maximisent les risques, tant pour les personnes que pour la communauté. En matière de drogues les politiques sont nationales, mais nous savons que les politiques locales sont celles

qui ont le plus d'impact direct sur la situation en matière de drogues. Le niveau local est le plus pertinent tant en matière de récupération de données que d'expériences innovantes. L'Etat donne le cadre légal, mais il appartient aux communes de le soutenir ou non.

En 2006, le Forum européen a adopté le manifeste de Saragosse, puis la déclaration de Vienne en 2010 d'où est issu le programme DC&D II, Democracy, Cities & Drugs 2. En 2011, il y a eu des partages d'expériences entre Lille, La Rochelle, Bordeaux, Toulouse.

En matière de régulation du phénomène, il est important de poser quelques principes, notamment un principe humaniste qui favorise la prise en charge des usagers dépendants et doit guider la réflexion pour une politique intégrée de RdR. **Toute politique de prévention doit assumer la réalité des consommations pour qu'elles soient les moins dangereuses possibles pour l'usager et son environnement.** Quand on parle de consommations, cela concerne aussi l'alcoolisation des jeunes, et celles de produits licites ou illicites en fonction des différentes législations en Europe. En effet, un même produit peut être légalisé, fortement pénalisé ou banalisé selon les pays. La cible vers laquelle orienter les politiques publiques doit être la lutte contre les trafics, pas la répression des usagers : pas de banalisation, mais pas de moralisation. En exemple, je prendrai la mise en place du Bus d'échange de seringues dans ma ville, où nous avons fait un travail de terrain préalable auprès des opposants à la logique de RdR. Notre volonté politique était également de placer un automate d'échange, non pas dans un endroit caché, mais sur l'espace public. Des discussions durant un an avec les parents, d'élèves, les enseignants, les élus, la police et l'ensemble du corps social non spécialisé en toxicomanie, ont été nécessaires avant de pouvoir le faire. Ce long travail de préparation a été possible au sein du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), instance à laquelle les intervenants en toxicomanie doivent participer car c'est un lieu de partage et de communication entre les services et les partenaires.

Concernant la question d'actualité de la mise en place des SCMR, elle doit répondre à des objectifs clairs et une méthodologie responsable. Pour ma part, je vois deux objectifs prioritaires : l'un de Santé publique et l'autre de tranquillité publique. En matière de Santé publique, les usagers doivent bénéficier d'une prise en charge sanitaire correcte, ainsi que d'une prise en charge sociale avec des logements adaptés, l'accès à la substitution bas seuil et aux dispositifs sociaux de droit commun. En matière de tranquillité publique, si on arrive par ce biais à réduire les scènes ouvertes, on réduit les nuisances associées (seringues abandonnées), les intrusions dans des espaces privés comme les halls d'immeuble, et cela joue sur les représentations négatives des usagers, ce qui apaise les relations avec les habitants et favorise l'ouverture d'un établissement ou valide sa présence.

Le FFSU défend une politique globale, intégrée, prenant en compte :

- l'insertion sociale,
- l'accès aux soins,
- la RdR,
- la réduction des nuisances et la lutte donc contre le sentiment d'insécurité.

Cela participe à ce que vous appelez la « médiation sociale », qui inclue toute la communication préalable déjà évoquée. Ainsi à Liège, le travail préalable d'implantation d'une SCMR (en proximité du commissariat) a été fait par un éducateur spécialisé, un éducateur de rue, pendant un an auprès des habitants, commerçants, professionnels de santé, pour faire accepter l'idée de l'établissement, de son public, mais aussi de la possibilité, une fois l'établissement ouvert, d'un dialogue constant avec l'équipe qui allait l'animer. Ce qui implique de n'avoir ni posture morale, ni posture idéologique pour pouvoir associer l'ensemble des acteurs : intervenants en toxicomanie, services sociaux municipaux et départementaux, la prévention spécialisée (actuellement malmenée), la police, la justice, l'éducation nationale... Ce regroupement est plus facile à faire pour les élus locaux, les maires, qui ont la maîtrise des écoles, et des instances de discussion avec les riverains. Ces derniers sont indispensables dans ces échanges afin de les convaincre, mais la difficulté du phénomène NIMBY est bien réelle. Cela peut concerner une poubelle, un

arrêt de bus, et bien entendu un dispositif CAARUD, et nécessite un important travail de pédagogie auprès de nos concitoyens.

Nous devons donc dissiper les craintes de la population sur ce lieu commun qu'est « l'incitation à l'usage » par les dispositifs de RdR et le surcroit de population qu'ils amènent. Il s'agit d'un travail de réassurance des populations de la part des intervenants en toxicomanie, travail à mettre en place de façon permanente, avec un objectif de transparence du travail des intervenants, comme pour nous, élus, sur nos choix politiques. Dans ma commune, nous avons accueilli le Bus sur le parvis de la Mairie pour sa mise en place dès 1998, afin de montrer à la population ce qu'était le travail d'accueil et d'accompagnement, avant la mise en place des permanences sur lieu fixe. La transparence doit être de mise sur les projets politiques et le travail des intervenants, professionnels de santé ou de l'éducation qui interviennent sur ce champ. Le débat doit être posé sur les objectifs sanitaires, objectifs de tranquillité publique et de cohésion sociale qui sont également au cœur de nos mandats politiques.

Pour conclure, ces deux questions pour les élus :

- Quelles approches promouvoir en matière de politique locale de prévention et de réduction des risques?
- Comment la ville contribue-t-elle aux politiques de régulation entre santé et tranquillité publique ?

Ce sont les axes prioritaires du FFSU afin d'éviter la disqualification de nos quartiers en zones urbaines sensibles car notre objectif d'élu est de maintenir le lien social qui est le moteur du vivre ensemble.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Question.

Pourquoi tous les élus ne sont-ils pas comme vous ? Quand on voit l'œuvre pédagogique portée par Elus, Santé publique & Territoires et les recommandations du FFSU, on ne comprend pas les freins qui existent encore.

Bernard Rivaillé : Ces positions sont partagées par des villes de différentes tendances politiques, mais il existe des freins au sein même des collectivités. Les trois piliers que sont prévention / répression / solidarité (cohésion sociale) sont connus, mais nos rapports finissent sur les étagères des mairies. Il faut du temps pour voir les mentalités évoluer. D'autres explications sont possibles telles que le changement de délégation des élus, les adjoints qui restent sur leurs prérogatives et le fait que les villes sont présentes dans différents réseaux parfois contradictoires. Et puis, entre tenir un discours et le mettre en pratique, il y a aussi une marge importante.

Daniel Welzer-Lang : Vos propos ont le mérite de politiser la question de l'accueil des personnes stigmatisées et de reconnaître que le choix de la solidarité est politique.

Patrick Padovani : Malheureusement, ce ne sont plus les politiques qui font la politique, mais plutôt les réactions de la population. Peut-on parler de diktat des populations ? Les politiques de terrain sont victimes des élus nationaux et des parlementaires qui ont une vision sur cinq ans, alors qu'au local ces questions sont quotidiennes. Le problème de succession des dossiers parmi les élus est réel : je suis seul sur la RdR à Marseille, et à ce jour il n'y a personne pour prendre la place car ce n'est pas notre électoralat. Aujourd'hui le phénomène de stigmatisation augmente.

Nadine Chamard-Coquaz : Lors de nos accompagnements, nous avons entendu l'argument que seuls les riverains sont des électeurs, contrairement aux usagers trop désocialisés pour voter.

Question.

On se retrouve aujourd'hui avec des messages contradictoires entre le « prendre soin » et la politique répressive. La RdR est pourtant un vieux concept, mais les politiques, avant d'être élus se disent favorables à ouvrir le débat et le referment dès qu'ils sont en poste. Comment sortir de ça, comment aborder le problème avec les élus locaux ?

Bernard Rivaillé : C'est une erreur de calcul politique que de ne pas aider les publics en difficultés car ensuite vient le reproche de la population ne pas s'en occuper !



Le lien social et la réduction des risques, au-delà des frontières

Christopher COLLIN,
Coordinateur Dune ASBL, Bruxelles.

Je travaille dans un « comptoir » de réduction des risques à Bruxelles. Notre public est extrêmement précarisé, avec des pratiques de consommation installées depuis de nombreuses années. Près de 80% d'entre eux ont l'hépatite C ; 80% n'ont pas de logement ou un logement précaire ; 50% sont sans revenu.

Pour répondre à la demande d'intervention cherchant à évoquer la situation au delà des frontières, je vais vous parler des différentes actions mises en œuvre dans le tissu urbain bruxellois, et aller ainsi au-delà de nos murs, de nos mondes. Je vais vous parler de notre démarche de se décentrer pour aller à la rencontre de ces mondes que l'on côtoie sans les connaître, aussi bien celui de la rue, que celui des institutions.

Au départ, dans les années 90, l'association était un collectif d'usagers de drogues organisé pour la mise à disposition du matériel stérile. A sa création, l'activité était en marge de la loi, qui est arrivée en Belgique bien après la France. Au fil de son développement, l'ASBL Dune a mis en place toute une série de dispositifs gratuits pour proposer une approche globale des consommateurs de drogue précarisés : social, paramédical et médical, pour répondre à la demande et tisser du lien autour de ces questions avec les usagers, pour les amener vers le soin. C'est un travail de longue haleine mais qui s'inscrit dans une approche globale. En parallèle de ces activités présentes au comptoir, nous avons une mission spécifique de travail de rue pour aller vers des populations qui ne sont pas touchées par nos services de première ligne, directement sur leur lieu de vie et de consommation, pour réduire la distance physique, sociale, symbolique et culturelle qui sont autant de freins dans la mise en relation. Notre position de travailleur de rue est de faire du lien entre le monde de la rue et le monde des institutions, de créer des ponts entre deux mondes qui ne se comprennent pas.

Dans ce travail de rue, au centre de Bruxelles sur les lieux d'errance et de prostitution, nous développons trois types d'approches :

- Un travail de maraude où la distribution du matériel est un prétexte pour entrer en relation avec un public qui ne demande plus rien après avoir vécu un « traumatisme institutionnel » et des parcours de vie jonchés d'exclusion et de stigmatisation. Ce travail nous permet de bien connaître le tissu urbain avec ces lieux de deal, de consommation.
- Un travail de médiation qui est assez nouveau, car depuis trois ou quatre ans, la police et la Société bruxelloise de transport font appel à nous. La police après quarante ans de répression et de déplacements toujours provisoires des populations, se pose la question d'une autre approche. La société de transports est, elle, confrontée en centre ville à un phénomène de « disneylandisation » avec notamment la mise en place du tout piétonnier. Les gens qui font la manche sont rejettés, déplacés, et du coup descendant dans le métro. Notre proposition, après reformulation de la demande, a été de former plusieurs acteurs afin de leur donner des outils pour mieux comprendre la situation et éviter le recours à la répression, ainsi que la mise en place de réunions de concertation tous les mois avec eux.

- Un travail d'accompagnement avec, pour l'essentiel, un rôle de tiers, de médiateur, en accompagnant physiquement les usagers afin de permettre le dialogue entre le monde de la rue et le monde des institutions.

Malgré cela, nous constatons notre impuissance à agir avec un public qui ne demande rien, ou plus rien, ou dont la seule demande est celle d'obtenir du matériel stérile. Faut-il alors avoir une démarche proactive en faisant jouer l'aide sociale impérativement ? Pour intervenir avec les usagers, il faut réinventer nos pratiques. Ces mondes cependant ne sont pas figés, car nos « vieux tox » comme ils s'appellent eux-mêmes, ont tendance à bouger, et nous avons pu constater en 2015 la présence de nombreux mineurs au comptoir.

Nous sommes en constante recherche d'une offre relationnelle qui fait sens et ce n'est pas toujours, loin s'en faut, une offre d'insertion idéale. Pour intervenir auprès de ces publics, il faut une énorme faculté d'adaptation au contexte de la personne et à ses difficultés. Avec un public en souffrance socio-affective, la dynamique de changement est intenable. **Pour créer du lien, nous avons adopté une posture de proximité sociale, symbolique et culturelle.** Ce qui implique une présence régulière sur le terrain permettant observation et ressenti de ce que connaît notre public (froid, insalubrité, puanteur). Cette posture de proximité implique nécessairement un mode de sociabilité plus symétrique que celui habituel, classique, du travailleur social institutionnel. Ce n'est pas l'usager qui doit s'adapter au professionnel, mais ce dernier qui doit continuellement adapter son approche, sortir des rôles habituels. L'usager n'est pas tributaire du travailleur social, c'est plutôt l'inverse, ce qui implique une adaptation quotidienne.

Pour maintenir le lien et aller un pas plus loin avec les personnes, nos stratégies s'appuient sur l'approche graduelle de Marcel Mauss, où les intervenants qui sont amenés à faire des dons de différentes natures : don de matériel mais aussi don symbolique ou don psychologique. Ils reçoivent alors un don de la personne qui est d'accepter l'offre relationnelle. Les usagers font aussi des dons de ce qu'ils trouvent parfois dans la rue. Le problème du don, c'est qu'il fait aussi vivre l'expérience de la dette, ce qui peut alors déstabiliser la relation. Une perte d'équilibre dans les dons, ne plus pouvoir rendre ce qui est donné, risque de perdre la relation. Dans ce cas, l'usager peut faire don de lui-même pour régler sa dette et tenter de se conformer au désir du travailleur social, en acceptant de prendre part aux démarches mises en œuvre, jusqu'à ne plus pouvoir tenir.

On assiste alors à des drames avec des usagers qui se sentent obligés de se cacher de tel ou tel travailleur pour retirer du matériel stérile, tout en affirmant ne plus consommer. Ces usagers ont intériorisé que le problème n'est pas ce qui a amené à la consommation mais la consommation elle-même. **Il faut être particulièrement attentif à ce qui se joue dans la relation autour du don pour ne pas faire vivre à l'usager l'expérience, souvent douloureuse, de la dette.** Il faut laisser à l'autre la possibilité de rendre ou pas, et accorder une grande valeur à ce qui nous est transmis. Par exemple, nous invitons les usagers à participer au ramassage de seringues. La mobilisation de leurs connaissances est alors utile, et il est important de donner de la valeur aux contenus qu'ils apportent. Travailler en proximité, c'est donner à l'autre la chance d'être dans un rapport plus égalitaire, c'est donner de la valeur à l'autre avec la perspective que ce don lui serve à renforcer sa capacité à agir, jusqu'au jour peut-être où la question d'aller un pas plus loin sera posée.

Nous entrons alors dans une seconde phase, après l'accompagnement à l'émergence d'une demande, où l'accompagnement physique est proposé afin d'essayer d'accrocher l'autre aux structures classiques de soins. Dans cet accompagnement physique, il faut accepter que notre service possède ses propres limites : on ne peut pas être partout. Ce qui finalement soulève la question de la pertinence d'un accompagnement physique systématique, car on sait que le parcours d'intégration d'un usager est fait d'échecs, de refus et de rechutes. Etre alors simplement relais permet de garder cette place de tiers qui offre la possibilité de reprendre la relation là où elle en était, même après une rechute.



Ateliers

Echanges de pratiques / retours d'expériences

Atelier 1 combiné⁷ à l'Atelier 3

Errance des jeunes / médiation en milieu rural

En premier lieu c'est l'expérience d'un CSAPA-CAARUD de la Drôme (26) qui a été partagée. La structure propose une intervention mobile en milieu rural dans un département qui souffre de désertification des services publics et d'absence de structure de RdR. Les difficultés de l'éloignement géographique et du manque de transports en commun dans un département montagneux, avec des temps de trajet particulièrement longs entre deux villes, ont été soulignées.

Le choix a été fait de s'appuyer, indépendamment de toute spécialisation, sur l'ensemble des forces et structures locales tels que les pharmacies, les CHRS, et même les bars des villages, capables de se mobiliser pour la distribution du matériel et l'orientation vers la permanence sur place - dans chaque ville et village - de l'équipe mobile, à raison d'une demi-journée par semaine. Cette disponibilité au plus près des usagers nécessite un travail de réseau et de partenariats très important. La difficulté de ce contexte est de gérer la nécessité de l'anonymat dans un contexte d'interconnaissance généralisé, alors que le risque de stigmatisation est élevé. Les relais doivent donc être cachés aux yeux du « grand public » mais apparent et repérable par le réseau. Le bar du village, avec la contribution de son gérant, peut ainsi constituer un espace pour un entretien éducateur/usager, rendu invisible par la non spécificité de lieu.

A Lille, c'est l'expérience d'un club de prévention auprès des jeunes en errance qui a été partagée, avec cette question : comment les aborder, comment entrer en contact ? Les jeunes en groupe avec des chiens sont réfractaires pour rencontrer les éducateurs de rue. Cette difficulté dans le travail des intervenants a pu être contournée grâce à l'animal. Comme ces attroupements posaient des difficultés en centre-ville pour la mairie, un financement CLSPD a été attribué pour un service de consultations vétérinaires gratuites, qui permettent la rencontre entre les usagers et les travailleurs sociaux autour des chiens.

Quels points communs entre ces deux expériences ? Celui d'utiliser des vecteurs existants pour faire lien avec les usagers : dans le premier cas, la rencontre s'appuie sur des acteurs qui ne sont pas forcément des intervenants spécialisés en addictologie, dans le second l'animal est prétexte et support à médiation. Ces deux expériences s'appuient sur les compétences disponibles : celle des usagers vis-à-vis de leurs chiens et celle des tenanciers de bar pour repérer et orienter les consommations problématiques vers l'addictologie.

Atelier 2

Consommation au cœur des villes

La situation dans la ville du Mans a d'abord servi de support aux échanges. Depuis deux à trois ans, la ville connaît une grande précarisation de la population, avec des scènes ouvertes de consommations de crack sur des territoires précis, et personne n'était préparé à cette évolution. Comment intervenir face à la violence ainsi qu'aux spécificités de ses groupes et de leurs codes ? Comment changer de positionnement ou d'outil par rapport au mouvement des populations ?

⁷ Les deux propositions d'atelier ont été regroupées car l'un d'eux était sous-affecté en participants.

La question de l'orientation des personnes sans-abris dans le métro vers un accueil de jour a ensuite été soulevée avec celle de la spécificité de ces publics, et enfin celle des migrants et des problématiques de langage et de codes culturels étrangers.

Le groupe s'est interrogé sur les enjeux des partenariats, de la posture professionnelle des intervenants et la spécificité des publics. Les retours d'expérience ont ainsi parmi de dégager quelques points saillants :

- Se faire identifier et apprivoiser par les différents publics afin de ne pas être confondu avec d'autres acteurs (police, tranquillité publique), tout en portant un discours sécurisant auprès des riverains.
- Porter son attention sur les réels besoins de nos publics (donner une cigarette, intervenir en prison). Un SDF n'a pas forcément besoin d'un hébergement en priorité ; ce peut être une puce ou des croquettes pour le chien, de simplement se poser... Il est important de trouver les codes pour venir en aide et remplir sa mission au plus proche des besoins réels et non imaginés.
- Réinterroger sa place et son rôle dans les « cycles » présents en villes en matière de publics. Les vagues successives de migrants obligent à de nouveaux langages et codes culturels parfois très répressifs avec les usagers. Il faut donc être attentifs et adapter son offre de services au cycle de ces publics.
- Créer des partenariats bienveillants. La nécessité de travailler avec les mairies a été rappelée, même si elle n'est pas toujours possible, mais la présence des intervenants au CLSPD est jugée indispensable. Tout comme travailler avec la police, avec les conseils d'administration des associations pour expliquer, par exemple, la nécessité des maraudes.

Atelier 4

Intervenir en quartier urbain sensible

Le premier constat partagé est le suivant : de ces quartiers se dégagent des questions de territoire, d'appartenance et d'identité qui interrogent le vivre ensemble et l'intergénérationnel. Donc comment faire sens ensemble dans la diversité ? Auprès des publics et dans le cadre d'un maillage partenarial, les choses ne se font pas et ne se pensent pas de la même manière suivant la diversité des besoins, des codes, des territoires. Comment travailler la coordination entre partenaires ?

La difficulté de travailler dans ces quartiers et l'usure que cela engendre chez les travailleurs sociaux sont de vraies difficultés, car le temps de la connaissance-reconnaissance par les populations locales est long. D'où l'importance d'être dans des dynamiques innovantes, sous forme de programmes d'intervention par exemple, préservant l'appétence des équipes. Ont ainsi été soulignés les dispositifs TAT à Marseille et PARI (intervention Précoce, Accès aux soins (CJC + accueil des familles), RdR et Insertion) notamment via TAPAJ à Toulouse. Ces dispositifs ont été mis en place dans des quartiers sensibles après plusieurs années de discussions sur ces questions au sein des comités de pilotage des projets.

La question des différents publics rencontrés dans ces quartiers a été soulevée en abordant les problématiques des bailleurs sociaux et de leurs gardiens d'immeuble confrontés au trafic. Le constat a été fait d'une méconnaissance de l'action et du rôle de la prévention spécialisée, encore trop souvent appelée « en pompier », en situation de crise, soulignant par là même la limite des interventions de RdR, spécialisées sur l'usage mais dépassées par le trafic.

Ces réflexions ont amené le groupe à parler d'un « passeur de porte », acteur connu et habitué de ces territoires, qui permet aux intervenants de pouvoir entrer dans les quartiers. Les mamans ont aussi été évoquées comme « lanceuses d'alerte » dans les quartiers. Concernant plus spécifiquement les usagers, la question est de trouver au bon moment le point de rupture qui permet de les sortir des quartiers.



Conclusion

Gwenola LE NAOUR,
Maitre de conférences en science politique, Sciences Po Lyon.

Mes sujets de prédilection en science politique concernent les conflits et coopérations dans les politiques publiques dans le champ de la réduction des risques et celui de la réduction des nuisances environnementales, avec comme lien : quelle place pour la parole des habitants ?

Je développerai en trois points mon propos :

1. la mise en contexte de la médiation sociale ;
 2. les pratiques de médiation sociale auprès des riverains ;
 3. l'intermédiation.
1. La transformation des politiques sociales marque la fin d'une conception universelle de la protection sociale, avec la multiplication des dispositifs visant à lutter contre les exclusions en ciblant des publics précis, en créant des structures de première ligne en fonction de tel ou tel public. L'accès au droit commun - hôpital, pharmacie, médecine libérale - est de plus en plus difficile pour certaines populations. L'inefficacité des dispositifs de droit commun et l'évolution des politiques sociales conduisent à ces dispositifs dits de médiation qui fonctionnent comme des sas entre la rue et les structures de droit commun, car ce dernier point, cet accès, reste l'ambition des politiques ciblées.

Les CAARUD sont de ces dispositifs spécifiques. Ils ne sont pas soumis à une enquête publique préalable avant implantation ; alors que dans les politiques urbaines c'est souvent le cas - pour les transports, les grands équipements, les zones classées. Ce n'est pas le cas et c'est mieux ainsi, mais dans un contexte de démocratie locale de plus en plus fort, l'information au public est indispensable, particulièrement avant l'ouverture du lieu ou en cas de travaux importants faisant l'objet d'une déclaration en mairie qui offre une opportunité de recours pour les opposants les mieux armés.

L'affirmation de la démocratie locale ouvre droit à la contestation, et les publics informés sont enclins à discuter, voir contester les projets, d'où le nombre croissant de conflits d'implantation. Le phénomène n'est pas nouveau, il existe depuis plus de vingt ans, mais il est largement médiatisé comme l'a été l'opposition à l'implantation d'un centre d'hébergement pour SDF dans le XVI^{ème} arrondissement de Paris. Cela nécessite donc de mettre en place des formes de médiation spécifiques, et c'était l'enjeu du guide produit avec les collègues de l'IREPS.

Mais l'objectif de cette médiation auprès des riverains est-elle la seule pacification sociale ? Son but est-il de jouer les pompiers entre des habitants et des usagers considérés comme inaptes à occuper l'espace public ? Doit-on soutenir l'invisibilisation de publics qui sont déjà peu visibles dans l'espace public ?

Ces questions rejoignent celle de la normalisation, qui peut avoir deux sens : celui de l'insertion dans la société tout en gardant ses spécificités et dans une vision plus négative, celui de mettre en conformité. Dans les entretiens de terrain, les professionnels ne voient pas leur rôle comme un rôle de pacification, ni de mise en conformité. Cependant pour beaucoup, leur travail s'arrête aux portes de la structure, même s'ils ont conscience des difficultés à l'extérieur. Cela renvoie aux questions en toxicomanie des années 1970, avant la RdR, sur les risques de dérives vers un contrôle social des

pratiques mises en place. Cela interroge sur des tendances observables telles que le choix de l'hôpital pour domicilier les structures, un choix contraire à celui des années 70 où les intervenants avaient délibérément choisi de s'installer dans la cité pour des raisons d'accès aux droits et de citoyenneté des populations. Ce rapprochement atteste de la « sanitarisatation du social » comme disent les sociologues, qui revient à traiter de plus en plus systématiquement les questions sociales avec des réponses sanitaires ; ce qui réduit considérablement l'éventail des réponses possibles.

2. Les contestations et conflits avec les habitants obligent à considérer les citoyens comme des participants à la politique publique, et non pas comme des ressortissants affectés par l'action des choix politiques. J'ai entendu ce matin que ces personnes se mobilisent au nom d'intérêts individuels - phénomène NIMBY - ou de peurs irrationnelles, de fantasmes. Attention, c'était les arguments opposés aux riverains des centrales nucléaires dans les années 80 : « vous êtes irrationnels ; il n'y a aucun danger ; votre comportement est égoïste puisque vous consommez de l'électricité ». Je vous accorde que le parallèle est hasardeux, mais il invite à ne pas tomber dans ce type de raisonnements.

Ceci dit, nous n'avons pas encore réellement compris pourquoi les gens se mobilisent, ni même réellement écouté. Même si on peut être très agacé, les gens expriment une vison, un ressenti qu'il faut chercher à décrypter avec eux pour comprendre ce qui pose problème, et surtout pour créer avec eux un minimum de conditions pour que la structure fonctionne. Car c'est bien là l'enjeu, même s'il est très rare que la contestation aboutisse à la fermeture ou au déplacement de la structure. En même temps, on sait que des conflits réguliers usent les professionnels et peuvent décourager les usagers qui penseront le lieu inhospitalier.

On a donc tout intérêt à réussir à dialoguer avec les voisins pour les amener à se questionner sur ce qu'ils remettent en cause, principalement la légitimité des personnes à fréquenter le quartier, car soit ils considèrent les usagers comme des fauteurs de troubles, soit des personnes étrangères au quartier. Il faut donc mettre en place des procédures qui permettent de discuter régulièrement avec les riverains pour montrer que ces personnes sont d'abord vulnérables, ont besoin d'être aidées, mais apportent également un supplément d'âme et de vie au quartier dans lequel elles étaient souvent déjà présentes. Cependant, on sait d'expérience que la réalisation de ces échanges n'est pas simple ; la réunion publique semble une mauvaise forme de concertation car elle réunit majoritairement les opposants les plus virulents et augmente généralement les crispations.

3. Le point qui me semble le plus intéressant, est celui de l'intermédiation. En analyse des politiques publiques, on utilise la notion d'acteurs intermédiaires (ou margino-séquents) qui caractérisent les personnes aux trajectoires hybrides qui ont été sensibilisés aux questions de précarité et vont se retrouver ensuite en position d'acteurs intermédiaires, d'intercesseurs, à faire un travail de courtier et de généraliste ; c'est-à-dire de mettre en lien les populations, de rendre un conflit divisible. Ainsi, au lieu de dire « le lieu vous gène, mais il répond à des missions de santé publique non négociables », on peut ouvrir la discussion sur les problématiques du quartier, que ce soit l'éclairage, des passages plus fréquents des services de propreté, les horaires du lieu...

Ces acteurs intermédiaires sont des partenaires importants pour entretenir un réseau et permettre aux centres et aux populations autour des centres, de vivre ensemble, d'exister. Ceux qui sont le plus en capacité d'être ces acteurs intermédiaires sont les élus locaux et leurs services techniques, parce qu'ils sont situés dans des positions et ont des ressources territoriales supérieures à celles de l'ARS par exemple. Ils sont donc en capacité de « mettre en lien ». Dans les villes à forte tradition de médiation, les services dédiés sont en place depuis de nombreuses années et les membres pivots sont, ou étaient, des militants. Cette dimension du rôle des élus locaux et aussi de leurs services techniques dépend du portage politique, et ce dernier est important pour nos structures qui peuvent être perpétuellement remises en cause.

Pour conclure, il est important de mettre en oeuvre des espaces d'échanges réguliers avec les habitants : comité de pilotage et de suivi, réunions, participation des membres des structures aux comités d'intérêt de quartier, au conseil syndical,... pour réaffirmer le fait que tout le monde a un droit d'accès à l'espace public, que ce soit les professionnels, les usagers et les voisins, avec la possibilité permanente d'ouvrir des espaces de dialogues pour ne pas arriver aux points de rupture.



SEMINAIRE

2

Travailler ensemble dans la diversité des publics : médiations et identités

12 octobre 2016 - Paris

ACCUEIL ET INTRODUCTION	35
Laurène Collard, Chargée de projet à la Fédération Addiction.	
Martine Lacoste, Directrice de l'association régionale Clémence Isaure et Vice-présidente de la Fédération Addiction en charge de la Réduction des risques.	
DE L'UN ET DU PLUSIEURS, LES CORPS INTERMEDIAIRES ET LEUR FONCTION DANS LA CONSTRUCTION DU VIVRE-ENSEMBLE	37
Loïc Blondiaux, Professeur des Universités au Département de science politique de la Sorbonne (Paris I), chercheur au CESSP et au CRPS de la Sorbonne.	
TRAVAILLER AVEC LES TRAFIQUANTS, INVESTIR LES NOUVELLES IDENTITES EN" BANLIEUES"	43
Vincent Benson, Sociologue, Techno +, ASUD, SWAPS.	
TABLE RONDE SUR LA REGULATION SOCIALE : QUELS OUTILS ?	50
DE LA PACIFICATION DES CONFLITS A LA CREATION DE LIEN SOCIAL, QU'EST-CE QUE LA MEDIATION SOCIALE ?	56
Agathe Cousin, Chargée de la communication et des partenariats, France Médiation	
ATELIERS	60
1. Comment inclure les personnes concernées dans les actions?	
2. Comment aller vers les publics dans les différents contextes (rue, squat, festif, milieu rural...) ?	
3. Comment travailler avec les forces de l'ordre ?	
4. Comment travailler avec la prévention spécialisée?	
CONCLUSION	64
Nadine Chamard-Coquaz, consultante INFODOC pour l'IREPS Rhône-Alpes	



Accueil et introduction

Laurène COLLARD

Chargée de projet à la Fédération Addiction

Bienvenue à ce cycle de trois séminaires piloté par la Fédération Addiction en collaboration avec l'IREPS Rhône-Alpes. Les retranscriptions du premier séminaire vous ont été distribuées à l'accueil, mais permettez-moi quelques mots sur ce premier séminaire avant de laisser la parole à nos intervenants.

La question du lien social à l'épreuve des consommations dans l'espace public a été abordée sous l'angle de sa mise en tension, c'est-à-dire de ce qui vient questionner dans les pratiques des intervenants la médiation sociale, spécialement dans l'espace urbain.

Cette première phase d'état des lieux a particulièrement interrogé trois points :

1. La question du politique, avec la présence d'élus ayant évoqué :
 - les problématiques de temporalité, perçues comme irréconciliables, entre les élus nationaux — qui ont des agendas à cinq ans ou plus — et les élus locaux confrontés aux problématiques quotidiennes portées par les citoyens de leur territoire ;
 - la prise en compte du corps « électoral » et pas toujours du corps « social », avec des rapports de force entre les deux qui met en tension le corps social et,
 - une responsabilité des élus locaux. Je citerai ici Bernard Rivaillé, maire de Lormont, vice-président du Forum français de sécurité urbaine, intervenant lors de ce premier séminaire : « C'est une erreur de calcul politique et électoral que de ne pas aider les publics en difficulté car viennent ensuite les reproches de la population de ne pas s'en occuper ».
2. Les nécessités pratiques de la gestion du lien social dans l'espace public, qui renvoient à définir la médiation sociale ; une définition difficile à cerner car mouvante, selon les postures et qui engage, de manière sous-jacente, la question du métier de médiateur, de la fiche de poste ou de mission. Une définition collective des actions est-elle possible ? Ou existe-t-il autant de médiateurs que de besoins de médiation sociale ? Il y a une nécessité pratique à spécifier le champ d'intervention des acteurs médico-sociaux spécialisés sur la question des addictions, mais comment définir « qui fait quoi » ?
3. La question des populations particulièrement hostiles aux interventions extérieures ou éloignées des dispositifs spécifiques en milieu rural par exemple ; comment aborder les consommateurs réticents, les trafiquants, les riverains ?

Une partie de ces questions seront abordées sous un nouvel angle à l'occasion de ce second séminaire, en attendant les pistes et propositions de réponses proposées lors de notre troisième rendez-vous. Merci de votre attention.

Martine LACOSTE

Directrice de l'association régionale Clémence Isaure et Vice-présidente de la Fédération

Addiction en charge de la Réduction des risques

Nous avons eu le plaisir lors du premier séminaire d'entendre deux élus : Bernard Rivaillé, excusé aujourd'hui et Patrick Padovani de la Ville de Marseille ici présent. C'est chose rare de voir participer des élus à nos réflexions. C'est une difficulté, en effet, que de se situer à une place d'expert entre les élus et les personnes dont nous nous occupons que ce soient des riverains, des familles ou des usagers en grande difficulté. Cette place d'expert dans l'entre-deux, sorte de corps intermédiaire, est particulièrement chahutée. Ne serait-ce qu'à chaque changement d'élus où il faut repartir de zéro et expliquer une nouvelle fois nos missions de réduction des risques, interrogeant la crédibilité de nos interventions. Mais cette question de crédibilité est à double sens : nous, corps intermédiaire, avons du mal à croire les élus qui eux-mêmes ne nous croisent pas forcément, sauf quelques exceptions et membres du Forum de la sécurité urbaine ou de l'association Elus, Santé publique & Territoires, entités qui travaillent maintenant depuis plusieurs années autour de nos missions. Nous savons cependant que les corps constitués, comme celui des élus, sont en mesure de moduler leurs choix avec facilité et souplesse ; nous avons conscience des difficultés qui s'imposent sur nos terrains particulièrement sensibles dès qu'un ajustement s'avère impératif. Pour autant la question demeure de savoir comment parvenir à trouver une réponse dans un délai raisonnable. Dans les processus décisionnels, les experts ont appris à se positionner, pour autant ont-ils trouvé leur place ? Entre le lobbying dont parfois nous sommes suspectés et le crédit accordé, ou pas, à nos interventions, nous sommes persuadés qu'il y a un espace à occuper pour aller vers des prises de position et de décision efficientes, en phase avec l'existant.

Ne nous privons pas de souligner ici l'actualité de la semaine : l'ouverture de la première salle de consommation à moindre risque en France, trente ans après la première salle créée en Europe, à Berne en 1986. Je me permets cette parenthèse pour insister sur le temps d'inertie politique. Il faut en finir avec la langue de bois pour trouver une langue qui parle réellement de notre humanité et c'est avec plaisir que j'accueille notre premier intervenant qui a le souci constant de la « langue démocratique ».



De l'un et du plusieurs, les corps intermédiaires et leur fonction dans la construction du vivre-ensemble

Loïc BLONDIAUX,

Professeur des Universités au Département de science politique de la Sorbonne (Paris I), chercheur au CESSP et au CRPS de la Sorbonne.

Je vais essayer dans cette intervention de poser la question de l'état de notre démocratie et poser des définitions pour clarifier ce que nous entendons par démocratie. Je vais ensuite m'intéresser à la démocratie comme promesse non tenue et notamment à la participation des citoyens, au processus de décision qui apparaît très insatisfaisant vis-à-vis de la promesse contenue dans l'idéal démocratique lui-même et qui se heurte à des difficultés de mise en œuvre, à des résistances, des réticences innombrables. Dans un dernier temps, je vais essayer de dépasser ces constats en faisant des propositions spécifiques, notamment envers les publics qui sont aujourd'hui les plus désaffiliés à l'égard de la chose politique et des institutions.

Quelques définitions pour commencer. Ma définition de la démocratie, et je ne suis pas seul à la porter, repose sur une idée centrale : **la démocratie est l'égale possibilité pour chaque citoyen d'influencer la décision.** C'est l'idéal démocratique tel que théorisé à Athènes, même si nous savons tous que dans les faits, les femmes, les esclaves et les métèques en étaient exclus. Mais elle a été théorisée sous la forme de deux notions : l'isonomie c'est-à-dire l'égalité devant la loi et l'isègoria c'est-à-dire l'égale possibilité de prendre la parole à l'assemblée pour proposer et voter les lois. Ces notions définissent le cœur de l'idéal démocratique et il est évident qu'il n'est pas suffisant. Il faut ajouter des éléments indispensables pour que cet idéal puisse commencer à avoir une réalité, évidemment l'état de droit et les libertés fondamentales qui sont la condition même de possibilité de la démocratie. J'ajoute donc à ce principe de pouvoir du peuple, un principe d'état de droit qui est aujourd'hui fortement attaqué.

La deuxième proposition de définition renvoie à une idée très forte : **la démocratie se compose d'institutions qui permettent l'égale possibilité pour chaque citoyen de prendre la décision**, mais c'est aussi une forme de vie sociale. On néglige trop souvent l'idée que finalement on peut avoir des institutions apparemment démocratiques dans une société qui ne fonctionne pas de manière démocratique. Il faut rappeler sans cesse que la société française dans son fonctionnement et dans toutes ces institutions y compris celles qui ne sont pas des institutions politiques, n'est pas très démocratique dans le sens où il n'y a pas de sentiment d'égalité, de reconnaissance de l'égale condition dans laquelle nous sommes. Il y a des processus de mise à distance des citoyens qui sont extrêmement forts.

Quelques exemples pour poser ce constat :

- Notre école n'est pas une institution qui favorise les réflexes démocratiques. Elle favorise plutôt la compétition individuelle, l'évaluation de chacun et ne favorise pas le travail collectif, ni l'expression

orale ou l'interpellation du professeur. Elle produit surtout des gagnants et des perdants, c'est-à-dire une élite de mieux en mieux formée et qui a fait bonne figure dans les classements internationaux, contrairement à la majorité des élèves qui placent notre système éducatif en queue de classement. Nous produisons ce que j'appelle une forme d'arrogance systémique, c'est-à-dire une élite sociale, politique, intellectuelle qui finit par se croire d'une essence différente du reste de la population et par penser qu'elle détient la vérité sur à peu près tout et n'a rien à apprendre des citoyens. A l'inverse, nous produisons des citoyens ordinaires qui eux se pensent incapables d'agir politiquement, qui savent qu'ils ne seront pas entendus et cela engendre infiniment de frustrations et une perte de confiance en soi qui est fondamentale pour comprendre le « malheur français ». Selon des enquêtes, nous nous situons juste derrière l'Afghanistan quant à l'optimisme à l'égard de l'avenir. Ce qui veut dire que les afghans ont plus confiance en leurs institutions que nous, donc il y a un vrai souci de ce point de vue. En produisant de la frustration, nous ne créons pas les formes de vie et d'individus qui sont prêts à construire ensemble la société, à rechercher ensemble le bien commun.

- Mais l'école n'est pas la seule institution incriminée, nos entreprises ne fonctionnent pas de manière démocratique. On peut être citoyen en dehors de l'entreprise, mais une fois dedans, nous sommes soumis à une forme d'arbitraire et une forme de pouvoir extrêmement vertical. La thématique de l'autogestion qui était présente dans les années 60 et 70 a complètement disparu de l'horizon et du discours politiques, comme si nous avions renoncé à acquérir des droits au sein de l'entreprise, comme si nous avions admis cette distribution du pouvoir. Il y a des exceptions avec les SCOOP, sociétés coopératives ouvrières de production qui essayent de concilier efficacité économique et démocratie.
- Regardons également le traitement qui est réservé aux plus faibles dans notre société : les prisons et les asiles psychiatriques sont indignes d'une société démocratique. Le traitement qui est fait aux plus faibles, et ce sujet doit vous interroger, est assez significatif d'un déficit de conscience démocratique et de reconnaissance de l'égalité.

Cet idéal d'égalité ne peut pas se vivre seulement face au vote, même si aujourd'hui nous avons tendance à établir une équivalence entre démocratie et élections. La grande réussite selon moi des défenseurs du gouvernement représentatif est d'avoir réussi à faire croire que la démocratie s'épuisait dans le suffrage universel : « il y a une égalité de vote donc nous sommes en démocratie », « vous avez le droit de choisir vos gouvernements, nous sommes en démocratie », mais vous n'avez pas le droit de participer entre deux élections, ce serait trop exiger ! Des travaux scientifiques ont montré comment la bascule s'est opérée au XIXe siècle, avec un point de rupture en 1848, sur cette définition très restrictive de la démocratie. Il est évident aujourd'hui que cette démocratie représentative a été fondée par des gens qui haïssent la démocratie. Rappelons en effet qu'à la fin du XIXe siècle, le gouvernement représentatif a été inventé aux Etats-Unis et en France à peu près au même moment, par des gens qui estimaient que la démocratie était un régime dangereux car le peuple n'était pas capable de se gouverner lui-même et qu'il fallait donc mettre en place une forme « d'aristocratie du talent, de la sagesse » comme définie aux Etats-Unis par Madison et les Fédéralistes, pas une aristocratie du sang comme sous l'ancien régime mais une aristocratie du talent qui devait concilier la souveraineté du peuple, l'origine populaire du pouvoir parce qu'élu et la rationalité, idéal auquel le peuple était incapable de s'élever.

C'est un contexte général dans lequel nous nous trouvons et dans lequel **se pose la question de la participation du citoyen**. Vous savez que depuis une vingtaine d'années la thématique de la démocratie participative est redevenue d'actualité : les initiatives locales se multiplient et le sujet est repris par de nombreux candidats. Depuis vingt ans que la démocratie représentative s'épuise, que la légitimité des élus est de plus en plus contestée, qu'il est de plus en plus difficile d'imposer aux citoyens des décisions avec lesquelles ils ne sont pas d'accord, ce constat est très largement admis. Ainsi pour toute une partie des acteurs politiques et une partie des citoyens, ce qu'on appelle la démocratie participative - locution assez bizarre car c'est un pléonasme, la démocratie se doit d'être participative - figure comme solution. Finalement, face à ce constat, des dispositifs et démarches, des expériences de démocratie participative

ont été mises en place permettant l'association des citoyens ordinaires au processus de décision. Pour ma part, cela fait une vingtaine d'années que je travaille sur ces questions et il faudrait aborder en détail le type d'association car une consultation la veille d'une décision n'est pas une participation très effective. De même, si on donne aux citoyens le pouvoir de décision, on n'est plus dans la démocratie représentative mais dans une démocratie directe et la logique politique change.

Aujourd'hui de nombreux textes de loi contraignent les élus, les maîtres d'ouvrage, à consulter, à concerter avec les citoyens. Il y a dans certains secteurs de l'action publique des avancées comme les Conseils citoyens, pour moitié tiré au sort, obligatoires depuis deux ans en Politique de la ville.

Mais ce qui m'intéresse, ce sont les deux promesses qu'emporte la démocratie participative :

1. **La promesse de politisation des citoyens** selon laquelle on ne peut pas être en démocratie lorsque les citoyens sont absents des scènes où la décision est en jeu. C'est une promesse très forte, aussi ancienne que la démocratie. Péricles comparait les citoyens qui se désintéressent de la chose publique à des parasites ; le système athénien rémunerait les citoyens « actifs » parmi les pauvres, ce qui choquait beaucoup Platon. Au XIXe siècle, Tocqueville dans *La démocratie en Amérique* exprime un cauchemar démocratique lorsque le citoyen ramenant le politique à sa petite vie, son seul intérêt, laisse la place à des formes de despotisme doux qui finiront par lui ôter la peine de penser, la peine de vivre. Nous sommes malheureusement assez proche de cela aujourd'hui, dans une société de consommation avancée où nous sommes tous gouvernés par des despotes qui ne disent pas leur nom, des despotes doux, comme les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) qui nous gouvernent sur la toile. Cette situation existe aussi parce que nous avons laissé faire sans demander de contrôle. Tocqueville dans sa prophétie imaginait lui, une tyrannie de la majorité et faisait l'éloge des contre-pouvoirs, des associations, de la démocratie locale comme antidotes à cette tyrannie de la majorité. Nous sommes donc aujourd'hui face à la nécessité de voir le peuple se réveiller, en particulier les catégories populaires et les pauvres qui souffrent de voir les choix politiques toujours faits à leur détriment, parce qu'ils ne votent pas et sont sous-représentés dans la vie politique. Les Romains avaient les « tribuns de la plèbe » pour compenser cela. Aujourd'hui ces tribuns sont les populistes. Les populistes d'extrême droite disent clairement : nous allons représenter le peuple dans les choix politiques dont ils sont exclus. Tous les choix politiques sont fait aujourd'hui au profit des populations les mieux intégrées de la société et notamment des plus riches. L'emprise de la sphère marchande sur la sphère politique s'accompagne de la promotion des intérêts des plus riches au détriment de tous les autres : destruction de l'état social, politiques de réduction fiscale. Donc l'intérêt à participer à la vie politique des populations désaffiliées, comme les pauvres et les jeunes, est puissant, tout comme l'intérêt des populations les plus riches à ne pas soutenir cette participation et continuer, par leur présence forte dans les institutions, à défendre leurs droits.
2. **L'idéal de délibération démocratique** implique qu'une décision n'est légitime que dès lors tous ceux qui sont concernés par elle ont pu participer à son élaboration, à sa décision. Cela ne veut pas dire que tout le monde doit décider, mais doit exprimer son point de vue dans une discussion, une délibération, inclusive et loyale, éliminant les rapports de force les plus brutaux. Cette idée de démocratie délibérative est très présente dans la philosophie politique mais ne perce pas en France pour deux principales raisons : l'idée portée par Rousseau que la délibération est un acte pas un processus et le manque de culture du débat en France. Nous ne savons pas écouter l'autre et il n'y a pas de place pour la délibération dans nos espaces politiques. Il existe une culture de l'affrontement, appelée par un collègue le « machisme discursif », et l'idée que l'on pourrait être convaincu par les arguments adverses n'a pas sa place. Ce qui n'est pas le cas dans tous les pays où on apprend à débattre selon des règles précises comme un temps de parole de l'élu limité dans les réunions. Ces règles ont été portées dans les débats de Nuit Debout, donc on avance sur ce terrain. L'idée de la démocratie délibérative est extrêmement puissante puisque qu'une décision n'est juste, intelligente, rationnelle que si elle n'est pas le fait de quelques uns seulement, mais qu'elle a été co-produite par tout un ensemble d'acteurs comme le propose la sociocratie, l'holocratie qui sont des formes alternatives d'organisation. Dans

tous les cas, cette promesse de démocratie délibérative est non-tenue pour des questions de culture politique en France avec un paradoxe fort qui nous fait dans le même temps sacrifier et détester le pouvoir. Nous souffrons également de voir des élus qui ont peur de perdre le pouvoir, refuser de répondre aux interpellations de la population afin d'éviter que les opposants s'emparent du sujet, mais aussi par peur de ne pas être réélus. La professionnalisation de la politique conduit à ce réflexe de crainte par rapport à la participation qui peut les déstabiliser. Les experts, techniciens, intermédiaires, les agents et les sachants n'aiment pas la participation a priori car elle les déstabilise. Quant aux citoyens, ils ne sont pas dupes de la pseudo participation qui domine aujourd'hui au travers d'événements qui font semblant d'interroger la population mais ne produisent rien et ne s'investissent pas longtemps dans ces dispositifs de consultation. Il existe également des difficultés spécifiques, non pas liées aux cultures professionnelles des acteurs, mais plutôt aux inégalités structurelles qui se reflètent dans la participation. Le manque de confiance en soi et en sa parole, le manque de temps et donc de disponibilité pour s'impliquer, sont autant de freins à la participation qui redouble au final les inégalités sociales déjà présentes. Se pose également le problème de l'échelle de la participation. Il est difficile d'ajuster le périmètre des participants à celui des citoyens affectés par la décision. Comment sur l'usage d'un équipement ajuster la parole des usagers face aux riverains qui monopolisent les espaces de parole et la discussion.

Quelles solutions ?

Pour ceux que l'on nomme les désaffiliés, c'est-à-dire les gens qui ne votent pas ou de moins en moins - sauf aux deux tours de l'élection présidentielle qui réunissent 85% des votants et donc indiquent que 15 à 20% de la population ne s'exprime jamais dans les urnes, essentiellement des précaires, des jeunes des catégories populaires - comment les inciter à s'exprimer ? Trois pistes à explorer :

1. **Changer les règles du jeu**, c'est-à-dire ne pas reproduire dans les espaces de participation ou de discussion, les formes traditionnelles des débats politiques en introduisant de la convivialité, du jeu, de l'image, tout ce qui n'est pas conventionnel. Ce point largement théorisé apparaît comme essentiel car de nombreux outils sont disponibles pour le faire, avec des spécialistes comme les compagnies de théâtre-forum qui stimulent la participation, les nombreuses associations intermédiaires qui font de manière efficace de la médiation. Ces stimulations nécessitent cependant un investissement en temps et argent dont elles ne disposent pas toujours.
2. **Restaurer un minimum de confiance**, c'est-à-dire le minimum de confiance qui permette le débat. Cela demande du temps et des processus difficiles à appréhender comme les processus de transfert sur l'animateur, accepter la présence d'un leader. Ce n'est pas chose aisée en France contrairement à l'Amérique latine ou aux Etats-Unis où le mouvement du *community organizing* travaille dans les quartiers de banlieue et mise sur la formation de leaders, des personnes qui vont produire du transfert, de l'affect, de la confiance et qui vont fédérer les énergies. Dans nos démocraties, l'affect est important comme le souligne Frédéric Lordon dans son livre *Les affects de la politique*, rendant du coup fragile ces expériences. Quand le leader trahit ou que l'animateur s'en va, parfois le système s'écroule et l'énergie de ces collectifs se perd. Cependant, je ne crois pas aux collectifs sans tête. Nuit Debout m'a convaincu de cela : on ne peut pas s'inscrire dans un phénomène de transformation sociale sans leader, sans représentant.
3. Le dernier point est capital vis-à-vis des catégories désaffiliées : **pas de participation sans enjeu**. Il faut un projet, un horizon d'action, car la participation pour le seul jeu de la participation ne vaut pas auprès de ces catégories de population. Les enjeux peuvent portés sur le bitumage d'une route, le tout-à-l'égout, l'éclairage, des choses importantes, et pas seulement sur la couleur du papier peint du Centre social !

L'essentiel ayant été dit et mon temps de paroles dépassé, je m'arrête ici et vous remercie de votre attention.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Témoignage.

Je voulais tout d'abord témoigner du bon fonctionnement du judiciaire où le délibératif, le contradictoire, est à la base des échanges, avec la compétence des experts et des magistrats qui va aboutir à une décision juste et acceptable. Il existe donc un modèle délibératif qui fonctionne. Ensuite je souhaite revenir sur l'enjeu marchand, point essentiel de vos propos. Actuellement, nous ne sommes plus dans une société démocratique et citoyenne informée puisque ce qui fait office d'information est le marketing publicitaire. J'en veux pour preuve les masses financières détenues par les cigarettiers et les alcooliers qui délocalisent et défiscalisent à tour de bras, et qui en période de crise font plus de bénéfices avec plus de consommateurs. Le problème est que ces sociétés, ces dirigeants sont des criminels internationaux et qu'il n'existe pas de police internationale. Notre monde ne peut qu'être une tyrannie, la pire qui soit puisqu'elle manipule les comportements.

Loïc Blondiaux : Sur le modèle du jury judiciaire, nous avons des dispositifs participatifs qui lui ressemblent énormément comme les jurys citoyens qui dupliquent la logique : on écoute les partis sur un mode contradictoire, on écoute les experts et on produit un avis. Cela fonctionne. L'inspiration du modèle judiciaire est très utile pour toutes les controverses. La concentration des médias, l'influence des forces du marché sur le pouvoir politique est la clé de tout, face aux divisions de la démocratie participative et des médias alternatifs qui sont aujourd'hui d'un poids marginal. Les gens se félicitent du succès du film *Demain* qui a été vu par plus d'un million de spectateurs ou du succès du film de François Ruffin. Mais cela vaut quoi face aux nombre de téléspectateurs de TF1, BFM ou Cyril Hanouna qui diffusent tous trois la même idéologie ? Pierre Dardot et Christian Laval ont dit des choses très pertinentes sur la société transformant les citoyens en consommateurs et entrepreneurs d'eux-même, l'action collective n'étant plus considérée comme une option alors même qu'elle est centrale en démocratie.

Témoignage.

En tant que vieux consultant en entreprise, j'ai trop vu, en terme de démocratie participative et simili autogestion, des cercles et des groupes participatifs de qualité avec de nombreux cadres et responsables qui apportaient leurs solutions et repartaient après délibération avec un tout autre projet et n'en tenaient pas compte. Les salariés qui ont vécu cela ne se mobilisent plus ensuite. Quand vous parlez du besoin de leaders, point sur lequel je vous rejoins, nous souffrons en France d'un déficit d'*empowerment* qui amène, selon moi, le leadership.

Loïc Blondiaux : Je vous rejoins dans vos propos. Je n'ai pas voulu insister sur toute la pseudo participation, c'est trop déprimant, dans laquelle il y a soit un élu, soit un patron qui siffle la fin de récréation ou les signes que j'appelle « lapsus politique » qui montrent que la délibération n'est pas entendue, n'a pas de reconnaissance, ce qui augmente la frustration des participants. Concernant l'*empowerment*, je suis très attentif à son importation en France. Il y a deux notions politiques qu'on ne sait pas encore traduire, très importantes : *accountability* c'est-à-dire la restitution, la redevabilité des élus à l'égard du citoyen - on ne sait pas le traduire car ce n'est pas penser - et l'*empowerment*. On a des traductions épouvantables comme capacitation, mais qui traduisent mal cette notion de redonner du pouvoir d'agir qui est très forte. Il y a cependant des expériences menées sur le sujet autour de l'Alliance citoyenne, des Pas sans nous, du collectif Pouvoir d'agir, que je suis de près.

Question.

Vous avez commencé par la question de l'école et il y a un mouvement très fort aux Etats-Unis de déscolarisation volontaire des enfants. Quelle est votre position sur ces pratiques ?

Loïc Blondiaux : L'école à la maison est un sujet qu'il faut regarder de près car le mouvement libertarien essaye de former de jeunes activistes dans le sens d'une rupture et d'un combat contre l'institution. Je ne suis pas sur cette ligne, plutôt sur la promotion des méthodes alternatives qui fonctionnent et sont propices à l'épanouissement des qualités d'imagination, d'action, etc... En France, c'est assez compliqué de retirer son enfant de l'école et ceux qui le font, de mon point de vue, ne le font pas pour les bonnes raisons.

Gwenola Le Naour : Je prends la parole avec la volonté qu'une femme, pourtant nombreuses dans l'assemblée, réagisse et vous interroge sur les divisions au sein des classes populaires.

Loïc Blondiaux : Il y a un discours politique qui attise ces divisions, voir les crée quand elles n'existent pas. Diviser pour mieux régner est érigé à l'échelle politique de tous les gouvernements. Parce que je suis sociologue, le risque d'homogénéiser existe alors qu'il y a des tensions, des conflits dans ces catégories de population. Une des difficultés de formation d'un front commun d'élus, défendu par Podemos par exemple, c'est-à-dire une fédération des causes contre le 1%, voit en son sein des conflits objectifs, comme les conflits de territoires, qui empêche cette création. Pour y parvenir, il faut investir le champ du discours, comme le propose Chantal Mouffe et Ernesto Laclau, et inventer les concepts qui réussiront d'un certain point de vue à agréger différentes causes et même si c'est simplificateur, celui de renvoyer la responsabilité de la situation des uns et des autres aux mêmes acteurs et au même système est un concept important.

Question.

Je souhaite revenir sur la question de la temporalité évoquée par Martine vis-à-vis de la création des salles de consommation à moindre risque, en prenant l'exemple de l'ONU et des difficultés pour cette assemblée avec de nombreux membres à prendre des décisions. Le temps nécessaire à la délibération dans une démocratie participative permet-il d'être réactif ?

Loïc Blondiaux : De façon générale, il est clair que le débat démocratique prend du temps, un temps incompréhensible car chaque décision a ses propres logiques et inerties. Je plaide cependant pour le fait que la démocratie participative peut faire gagner du temps en évitant par exemple les recours devant les tribunaux. De manière plus spécifique, ce que l'on appelle le « gouvernement ouvert » crée de la porosité entre les acteurs sociaux, les acteurs de l'état et les acteurs politiques par des formes de coproduction, de design, qui peuvent réduire le temps tout en maintenant la participation. Je vous invite à lire le livre de François Dubet : *Ce qui nous unit : discriminations, égalité et reconnaissance*.



Travailler avec les trafiquants, investir les nouvelles identités en "banlieues"

Vincent BENSO

Sociologue, Techno +, ASUD, SWAPS

Je travaille depuis un certain temps sur la question du trafic qui amène celle de l'identité et des processus adolescents d'identification. Dans un premier temps j'aimerais apporter quelques données qui vont cadrer la question du trafic. Dans le titre de mon intervention, le terme banlieues est entre guillemets car il est difficile d'un point de vue sociologique de le définir. On gagnerait peut-être à parler de zones urbaines prioritaires (ZUP).

Le trafic dans les zones dites de banlieue et plus précisément sa forme la plus organisée le trafic dit « de cité » est la partie visible de l'iceberg. Pourtant les formes majoritaires de l'accès aux produits demeurent le deal d'appartement, le deal par inter-connaissance auprès des réseaux d'amis et, de plus en plus, la livraison à domicile. Toutes ces formes de trafic peuvent avoir lieu en ZUP aussi bien que dans des quartiers chics ou même des zones rurales. Les travaux de Laurent Mucchielli qui s'est intéressé à une quinzaine de grosses affaires de stupéfiants à Marseille, font état de lieux utilisés par les trafiquants en dehors des cités, comme des restaurants, des bars ou des clubs installés dans des quartiers assez chics. Pour dater le phénomène du trafic en banlieues, chose assez difficile, je me suis appuyée sur une revue de presse du Parisien, journal friand de ces affaires, et le premier article trouvé sur une forme organisée du trafic de cité avait pour cadre la cité du Luth de Gennevilliers et datait de 1985.

Maintenant **quelques chiffres sur le cannabis** qui est le produit le plus courant dans les trafics : 4,6 millions de consommateurs dans l'année ; 1,4 million de consommateurs dans le mois ; plus de 130 000 personnes impliquées dans le trafic ; 200 000 personnes qui cultivent du cannabis en France ; des prix au détail entre cinq et dix euros le gramme ; un chiffre d'affaire annuel estimé à un million d'euros et environ soixante tonnes saisies par an en France pour 120 000 interpellations. Ces chiffres peuvent donner le vertige mais montrent bien l'ampleur du phénomène.

Concernant le nombre d'interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants (ILS), on voit très bien dans le tableau ci-dessous la part prépondérante du cannabis dans le trafic.



Il faut préciser cependant qu'une grande part des ILS est constituée d'interpellations de fumeurs de cannabis sur la voie publique, ce qui implique que les deux barres ne doivent pas être comparées.

Les saisies en kilogrammes des principaux produits donnent des chiffres vertigineux avec quatre-vingt-dix tonnes de produits saisis en France sur une année ! Il y a donc de belles victoires des « stups » avec un exemple belge d'une saisie de huit tonnes de cocaïne, ou cet autre d'un montant de 1,3 milliard d'euros en Belgique de MDMA et de produits nécessaires à la fabrication de MDMA. **Malgré ces prises importantes, on observe qu'elles n'ont aucune incidence sur les marchés tant en terme de prix que de qualité des produits.** Cela indique la difficulté à lutter contre les trafics, voir les effets contre-productifs de ces saisies avec l'exemple assez frappant d'importantes saisies en 2008 d'huile de sassafras produite en Asie du Sud-est et qui est le précurseur principal de la fabrication de MDMA et d'ecstasy. On a observé en 2009 une disparition totale de la MDMA, qui a entraîné un effet de report et s'est finalement traduite par l'arrivée de nouveaux produits de synthèse (NPS) cathinone et méthadrone. C'est un effet de report qui montre l'importance de la demande dans les trafics. Certains chercheurs envisagent également une dynamisation de l'offre comme effet de la répression par le développement des opportunités de carrière chez les trafiquants. Quand l'un d'eux est incarcéré, un autre prend sa place d'où l'effet d'opportunité. Il est difficile d'imaginer que la répression dynamise l'offre car en cassant les filières, elle les perturbe et les empêche de se développer, mais les effets sur la dynamisation ou la limitation de l'offre sont difficiles à trancher. Ce qui apparaît de manière certaine depuis les études de Nacer Lalam, c'est que « **les marchés des drogues ne connaissent pas la crise** : ils sont en expansion depuis des années, sont très dynamiques et ont une grande capacité d'adaptation ».

Cette situation est évidemment liée à l'offre et la demande. **L'interaction de l'offre et de la demande est acceptée depuis 2005 par l'organe de l'ONU de contrôle des stupéfiants qui conclue que supprimer l'offre, quand bien même cela serait possible, ne suffirait pas tant que la demande existe car elle se reconstitue.** Une autre citation, de Jean-Marie Le Guen, sur les prisons où la drogue circule : « les dispositifs les plus fermés ne permettent pas de protéger les individus. Cela devrait nous amener à réfléchir autrement en matière de consommation et de lutte contre le trafic ».

Réfléchir autrement.

Pour introduire cette deuxième partie de mon intervention et ce que cela peut signifier en matière de trafic, je vais vous parler de mon cheminement, du moment où j'ai commencé à réfléchir autrement. En 2007, je travaillais à Techno+ qui est une structure de réduction des risques en espaces festifs, et dans le

cadre de ces interventions, s'est imposé un constat sur les usagers problématiques de cocaïne - ceux-ci spécifiquement car tous les usagers n'ont pas de problème avec leur consommation - tous les usagers problématiques de cocaïne étaient aussi revendeurs. Ce constat contredisait les préjugés que je pouvais avoir sur le trafic où j'imaginais que la plupart des trafiquants étaient non-consommateurs ; ce fut donc le sujet de mon mémoire de sociologie. J'ai mené des interviews, des observations confirmant ce constat, ajoutant même celui des nombreux revendeurs usagers abusifs. Il existait quelques exceptions, notamment sur des gros événements type teknivals avec ces jeunes de quartiers qui venaient dans l'unique but de vendre des produits qu'ils ne consommaient pas. Dans les quartiers sensibles, la consommation hors cannabis est stigmatisée. J'ai pu cependant faire le constat que cette période de non-consommation des revendeurs pouvait s'inscrire dans des trajectoires où, avec un peu de recul et de suivi, la consommation finissait par arriver.

La revente est donc une porte d'entrée dans l'usage avec plusieurs mécanismes :

- L'évolution des représentations, où dans un premier temps la stigmatisation des consommations s'appuie sur une vision diabolisatrice des drogues, très addictives et dangereuses. Mais lorsque vous êtes revendeurs, à force de fréquenter des consommateurs, vous vous rendez compte qu'ils n'ont pas forcément tous les problèmes que vous imaginiez donc vos représentations évoluent.
- Les usages utilitaires plus facilement assumés dans les quartiers lorsqu'ils sont liés à la sexualité et aux trafics. Par exemple prendre de la cocaïne pour rester alerte est relativement admis.
- La montée dans les échelons du trafic, car autant pour les petits dealers la non-consommation est la norme, autant l'inverse est vrai quand on monte dans les échelons. C'est également une des conclusions de l'étude marseillaise où la consommation est très présente chez les gros trafiquants. C'est un constat qui a également été fait par le CAARUD B18 de la Porte de la Chapelle qui intervient essentiellement auprès des consommateurs de crack où 90% des usagers ont commencé par vendre du crack avant d'en consommer.

Quant à **l'usage comme porte d'entrée dans le trafic**, on imagine aisément le besoin de financer sa consommation comme moteur mais qui dans les faits n'arrive que dans un second temps. Le sociologue Howard Becker a démontré que les motivations déviantes arrivaient après l'acte déviant, contrairement à ce que voudrait le sens commun. Quand on regarde les raisons qui font passer les usagers vers le trafic, c'est souvent pour d'autres raisons que financer sa consommation, par exemple le fait d'être dans une configuration qui vous place en position d'intermédiaire. Lorsque vous êtes en position d'avoir accès à des produits de bonne qualité à des prix attractifs, vous allez être soumis à une demande très importante de vos copains usagers. **C'est une porte d'entrée dans le trafic que de commencer à dépanner les gens.** Petit à petit, on s'officialise comme revendeur, cela devient très difficile de dire non, généralement sa consommation augmente et alors arrive la motivation de financer sa consommation. C'est une activité risquée qui porte une logique d'engrenage dont il est difficile de sortir, avec des bénéfices assez faibles car réinvestis dans sa consommation sur le principe d'une consommation abusive liée à la présence du produit chez soi. De plus cet argent « sale » ne peut pas être économisé, déposé à la banque et ne fournit pas de fiche de paye offrant l'accès à un logement. Ainsi derrière une apparence de « flambe » ou de richesse, on trouve des situations d'une grande précarité, avec des risques de vols ou de violences très présents et une vie sociale très impactée avec un arrêt des études ou du travail et des relations qui tournent exclusivement autour du trafic et de l'usage.

La « lune de miel » ne dure pas car la personne se rend alors compte du décalage entre l'histoire qu'elle se raconte d'elle-même et ce qu'elle vit. Ce moment est souvent très difficile à vivre pour les personnes avec de réelles difficultés à s'extraire du trafic pour des raisons de pressions des fournisseurs et des usagers et d'un rapport presque addictif à un mode de vie. Les rechutes sont également difficiles. Parmi les revendeurs que j'ai interrogés, certains ont très mal fini ; je pense à l'un d'entre eux qui a fait plusieurs tentatives de suicide après avoir essayé de sortir du trafic. Jean-Baptiste Selleret, intervenant en prison, explique que l'arrivée en détention est une déception pour les vendeurs qui, pendant qu'ils vendaient, côtoyaient des mondes dont ils sont habituellement écartés, des milieux aisés qu'ils ont eu l'impression d'intégrer. Ils s'aperçoivent une fois en cellule qu'ils sont bien seuls et que cette vie n'était qu'un rêve : le

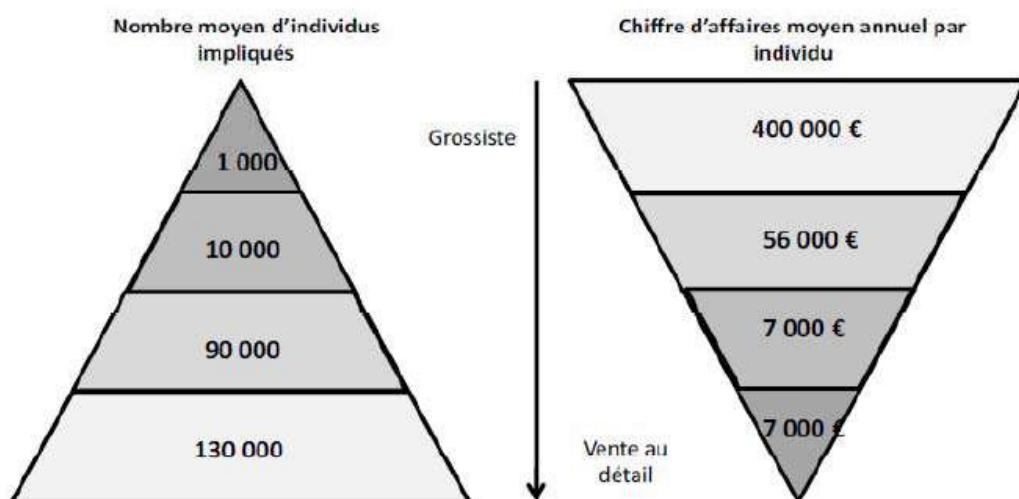
bluff de l'argent et de la cocaïne. Je soulignais la précarité de leur situation derrière une apparente richesse, c'est la même chose sur le plan social. Ces personnes dont le téléphone sonnait sans arrêt avec des gens toujours gentils avec eux, découvrent derrière cette apparence une grande précarité affective et très peu de vrais amis. La vision communément admise du pauvre usager face au méchant dealer m'agace particulièrement, je pense qu'il faut aujourd'hui commencer à travailler avec les vendeurs qui sont aussi des consommateurs.

De cette étude est née une brochure sur les risques de l'usage-revente à disposition sur le site de Techno+. Les résultats étaient congruents avec la plupart des autres études sur la question du trafic. Citons seulement celle, pionnière, de 1977 réalisée sur 450 dealers et qui a montré que 40% d'entre eux étaient préoccupés par leur usage de drogues, que les deux-tiers avaient constaté des problèmes graves chez les autres revendeurs qu'ils connaissaient et que la moitié éprouvait des difficultés à sortir du trafic.

Préjugés sur le trafic en banlieue.

1. **L'argent facile est abondant.** Pour preuve, la pyramide du trafic issue des travaux de Christian Ben Lakhdar, économiste qui, en 2007, a étudié la question des revenus moyens par personne du cannabis.

Graphique 1. Estimation du nombre d'individus et de leur gain dans le trafic de cannabis en France selon leur niveau dans la chaîne de distribution



Source : Ben Lakhdar (2007), OFDT

Si mille grossistes ont environ 400 000 euros de revenus par an, les dealers au contact des consommateurs perçoivent des gains de 7000 euros par an, soit beaucoup moins qu'un SMIC. Ces chiffres ont été corrigés par les manques à gagner et coûts cachés du trafic que représentent les périodes d'incarcération et les frais d'avocat. Des résultats confirmés par la sociologue Claire Duport en 2015 sur la cité de la Castellane à Marseille où elle a décortiqué les salaires des différentes personnes impliquées dans le trafic, notamment grâce à des livres de compte des traquants. Ils ont confirmé des niveaux bien inférieurs à nos préjugés de rémunération. Des résultats également portés par les sociologues Michel Kokoreff, Michel Joubert, Thomas Sauvadet qui permettent de donner une vision plus proche de la réalité.

2. **Les quartiers vivent du trafic.** Une idée également dénoncée par Claire Duport qui déconstruit dans son étude les images véhiculées par les médias sur la cité de la Castellane, présentant le quartier

comme entièrement impliquée dans le trafic alors qu'une majorité des habitants ne le sont pas. Une estimation large de la sociologue pose à 5% des habitants ceux qui ont pu bénéficier de l'argent du trafic. Un autre cliché présente le trafic comme le principal employeur du quartier, ce qui déjà dans la terminologie est faux puisque que c'est au mieux un secteur d'activité. Le témoignage d'une intervenante marseillaise à un précédent séminaire de la Fédération Addiction donnait l'exemple de traquants qui avaient offert une piscine gonflable aux jeunes du quartier. Une piscine de ce type coutait environ 300 euros ; ce n'est pas cette somme qui fait vivre le quartier. Si le trafic faisait réellement vivre les quartiers, leur situation économique s'améliorerait, ce qui n'est pas le cas comme au Clos Saint-Lazare, cité historique du trafic d'héroïne en région parisienne.

3. **La violence des traquants.** La majeure partie de cette violence s'exerce sur les traquants eux-mêmes. Sur ces marchés complètement dérégulés, la violence sous tendue par les réseaux de trafic de drogues est aussi l'expression d'une certaine loi. Lorsque vous êtes pharmacien, il existe une réglementation qui interdit à une autre pharmacie de s'implanter en face de la vôtre, ce qui n'est pas le cas des réseaux de vente de drogues. Vous pouvez avoir à faire à des concurrents, des arnaques, des vols de produits, et le seul recours n'est pas la justice mais la violence, les représailles. En 2016, au Clos Saint-Lazare, il y a eu plusieurs personnes blessées dans les jambes par balles, pratique bien connue des mafieux pour marquer les esprits et les corps. L'affaire Bourseau à Toulouse est celle d'une jeune-fille revendeuse bien intégrée qui a été retrouvée dans un bain d'acide pour une dette de 6000 euros. C'est un acte totalement délirant inspiré de la série *Breaking Bad* qui interroge les modèles de comportement des dealers dans leurs représailles.
4. **Les dealers-pushers.** Ce terme anglo-saxon traduit l'incitation à la consommation portée par les dealers. Dans les cités, les échanges entre vendeurs et usagers se limitent généralement au strict minimum autour de la question : « quel produit pour quelle somme ? » puis d'un échange physique. Cela n'a pas vraiment sens de parler de *pushers* car les vendeurs se contentent majoritairement de répondre à la demande. Si ce phénomène a existé un temps, aujourd'hui on voit bien que ce sont les consommateurs qui poussent à la vente des produits. Les *pushers* utiliseraient également des produits coupés pour accrocher les consommateurs. Cette idée d'une stratégie marketing qui inciterait les traquants à couper le shit à l'héroïne par exemple n'a jamais été observée. Un sociologue anglais, Ross Coomber a produit un ouvrage entièrement consacré aux mythes associés aux *pushers* comme les décalcomanies au LSD ou les dealers présents devant les sorties d'école. Sur ce dernier point, je citerai Fabrice Olivet, président d'ASUD, qui dans une lettre ouverte à Christine Boutin déclarait « les dealers qui proposent des doses gratuites à la sortie des écoles, j'aurais adoré les rencontrer lorsque j'étais toxico ; il s'agit d'un de ces artefacts qui prolifèrent spontanément sur la planète imaginaire baptisée la drogue ».

Développer un autre regard sur le trafic.

Tout d'abord en regardant la réalité telle qu'elle est, en se débarrassant des préjugés et en comprenant l'existence des constructions historiques des représentations du dealer. Ross Coomber fait remonter ces représentations au début du vingtième siècle, en montrant qu'à cette époque aux Etats-Unis, elles étaient marquées par le racisme : le chinois qui vend de l'opium pour détourner les femmes blanches de la couche de leur mari, le noir sous cocaïne qui résiste aux balles du shérif... Chaque représentation avait un lien fort avec une communauté. Sans remonter aussi loin, à la fin des années soixante où en France on a commencé à s'inquiéter du problème-drogue (à l'époque on estimait à 30 000 le nombre d'usagers, tous produits confondus), le principal prisme de compréhension était la métaphore épidémique. **On a ainsi identifié la toxicomanie à une maladie, la drogue à l'agent pathogène, et le dealer au vecteur de contamination.** On a alors entamé une guerre sans merci contre l'agent pathogène et mené des campagnes de prévention auprès de la population, en avertissant des dangers de la drogue et du dealer vecteur de contamination. A cette époque, on trouve dans la presse de nombreux portraits de dealer qui ne s'appuient sur aucun travail sérieux et les décrivent avec des stratégies très élaborées pour convaincre les gens de consommer puis les

faire rester dans la consommation. Donc le dealer a tout de suite fait peur et cette peur s'est transformée en haine. Thomas Szasz psychiatre américain, a relevé en 1976 à travers l'étude des discours du maire de New-York la violence des propos : élimination des dealers, extermination de cette vermine, etc. Il est le premier à s'être inquiété du fait que le dealer devenait le bouc émissaire de l'usage de drogues, le responsable du problème face à l'irresponsabilité du toxicomane - dont la manie fait référence à une incapacité à se contrôler - de façon bien plus concrète que les difficultés environnementales des usagers. Exemple tragique et contemporain de l'instrumentalisation politique de cette haine du dealer, les positions prises par le président Duterte des Philippines. Il a donné carte blanche à la police et aux citoyens pour tuer les dealers entraînant la mort de 3 500 personnes en trois mois. Ce n'est pas le seul exemple avec 20 000 exécutions extrajudiciaires en Thaïlande en 2004, celui de miliciens russes qui ont attrapé un supposé dealer et lui ont planté dans le dos des seringues usagées. Cette chasse aux dealers peut également cacher d'autres intérêts notamment vis-à-vis d'organisations terroristes comme en Irlande ou en Corse, ou comme en région parisienne être utilisée par de nouveaux réseaux de distribution de drogues au détriment de ceux en place. L'instrumentalisation de cette haine participe à conforter la représentation du dealer.

Autre point essentiel pour changer de regard, **la question de l'identité**. L'effet pygmalion en psychologie sociale décrit le phénomène où les attentes vis-à-vis de quelqu'un peuvent devenir auto-réalisatrices. Des expériences ont été faites par des sociologues pour démontrer cela, comme celle de proposer à une classe des tests de QI dans un établissement scolaire et révéler publiquement qu'un des enfants a obtenu des résultats exceptionnels en donnant son nom et de constater, quelques temps plus tard, par une nouvelle batterie de tests que le QI de l'enfant désigné a augmenté. D'où l'importance de ce qu'on projette sur les gens. La théorie de l'étiquetage en sociologie s'en inspire et démontre qu'en donnant l'étiquette de délinquant à quelqu'un vous l'enfermez dans ce rôle. Autre exemple pris dans l'actualité récente, celui du journaliste Bertrand de la Villardière qui s'est fait bousculé à Sevran par des jeunes et la voix-off du reportage les a présenté comme salafistes ou dealers de drogue, après seulement trois minutes d'échanges avec eux. Quelle alternative laissons-nous aux jeunes de cette façon ? La construction de l'identité est un point important dans le trafic qui revient fréquemment dans les travaux. **Le manque d'opportunité dans l'économie légale, tout comme la fuite du monde ouvrier des parents, la recherche de virilité sont des éléments soulignés dans chaque recherche sur les processus identitaires des trafiquants**. La rétribution symbolique est également à prendre en considération, surtout lorsqu'on interroge les dealers les moins rémunérés du trafic. Le retournement du stigmate est également un phénomène identitaire connu qui voit les trafiquants se revendiquer comme tels, notamment dans les chansons de rap, et pourrait être une piste intéressante de travail sur le trafic en cassant l'image du trafiquant pour le présenter dans sa réalité. Tout comme cesser de voir les dealers comme des coupables mais plutôt comme des victimes, comme le propose l'ordonnance de 45 sur les mineurs en danger. Travailler avec les trafiquants est un champ vaste et complexe car il y a plusieurs cibles possibles : le trafiquant lui-même comme victime, ses clients en lui permettant par exemple de distribuer du matériel de RdR ou de donner des conseils ; ainsi que plusieurs méthodes et objectifs : faire réfléchir les personnes sur leur situation réelle par rapport à l'image qu'elles ont de leur situation pour qu'elles mesurent le décalage, l'information sur les risques et la mise à disposition de matériel.

La prévention de l'engagement des jeunes dans le trafic est un nouveau champ d'intervention basé sur des travaux émergeant depuis une quinzaine d'années avec des groupes d'échange de pratiques entre professionnels confrontés la problématique. Karima Esseki a publié récemment des résultats de recherche très intéressants sur ses travaux avec les jeunes. Mais il existe encore trop peu de supports concrets pour travailler la question du trafic : le Jeu de la loi qui est assez ancien, le questionnaire Parlons trafic (qui n'est pas encore disponible), la brochure Techno+. A ma connaissance, ce sont pratiquement les seuls supports de prévention existant et comme le soulignait Ben Lakhdar l'auteur de la pyramide du trafic, ces éléments gagneraient à être connus. Des leviers de prévention existent vis-à-vis de ces pratiques très risquées que les jeunes fantasment énormément et il serait intéressant de confronter leurs représentations du trafic à la réalité avant qu'ils ne s'insèrent dedans. Des ponts seraient également à créer entre la Réduction des risques et la Prévention spécialisée. C'est une piste portée par le groupe de travail de Pierre Roche : oser une approche de réduction des risques en prévention spécialisée vis-à-vis du trafic. Cela pose cependant

question vis-à-vis de la loi qui peut par exemple considérer le conseil de conserver une activité légale à côté des activités de trafic, comme un manuel du bon dealer. Investir le temps d'incarcération est également une piste car aujourd'hui très peu de choses sont faites sur ce temps de remise en question qui pourrait être exploité en prévention, ainsi que le temps de fin de la « lune de miel » mais il est plus difficile à détecter.

Pour conclure, deux exemples positifs de médiation :

- La distribution de matériel au Clos Saint-Lazare par Pascal Perez de C3R qui, en 1994, s'est donné comme objectif de distribuer des seringues sur ce lieu de deal. En négociant avec les dealers, il a pu installer un camion de distribution de matériel, la négociation étant, selon lui, un point essentiel, tout comme la lenteur des choses pour constituer des alliances avec certaines personnes et l'appel à la rationalité des revendeurs puisqu'en intervenant il conserve leur clientèle en vie.
- La charte des lieux de deal de Rotterdam qui est née en 1997 d'une médiation entre riverains, dealers, usagers, représentants des structures d'intervention et de police. Cette charte avait pour objectif de réduire les nuisances liée au trafic autour de certains lieux de deal, obtenant l'engagement de la police à tolérer les lieux respectant la charte.

Quant aux limites du travail sur le trafic, le travail de Malika Amaouche sous la direction de Catherine Reynaud-Maurupt, demandant l'avis des jeunes sur ce qui leur permettrait de sortir du trafic, n'a laissé apparaître aucune réponse de prévention individuelle mais uniquement des réponses par des changements sociaux : augmentation des revenus minimum, des bourses d'études plus élevés... J'en tire la conclusion qu'**il ne faut pas imaginer supprimer le trafic par le biais de la prévention qui peut cependant réduire les nuisances liées aux trafics pour les traquants et les riverains des quartiers concernés**. La question de la loi reste une limite infranchissable et le décret entourant la RDR précise que seules les actions sur l'usage et les risques associés sont permises, la revente pouvant être un risque associé. Mais cela ne fonctionne que dans ce sens et on ne peut pas aujourd'hui légalement travailler avec les traquants non-consommateurs.



Table ronde sur la régulation sociale : quels outils ?

Présidée par **Patrick PADOVANI**

Adjoint au maire de Marseille et membre d'Elus, Santé publique &Territoires

Modérée par **Gwenola LE NAOUR**

Maitre de conférences à Sciences Po Lyon, Laboratoire Triangle (CNRS-UMR 5206)

Avec

- **Jean-Pierre HAVRIN, représentant des forces de l'ordre.**
- **Claire DUPORT, Docteur en sociologie, professeure associée à l'Université Aix-Marseille et chercheuse à Transverscité, Marseille.**
- **Vincent BENSO, Mathématicien et sociologue, Techno +**

Patrick Padovani : Tout d'abord le cadre posé interroge la place de la médiation sociale dans la régulation sociale, avec l'ambiguité de faire coexister trois champs : celui du trafic largement évoqué par Vincent Benso, celui des usagers et celui du public non-concerné mais confronté à la réalité des dommages collatéraux. Dans cet espace, la difficulté est de savoir comment aider deux secteurs totalement différents à communiquer : celui de l'interdit total lié à la loi de 1970 qui a pourtant droit de citer sur l'espace public et celui de la population à qui on demande d'être médiatrice face à une activité illicite, dans une tolérance et une acceptation « complice » qui peut heurter le « citoyen moral » respectueux de la loi. La difficulté est donc de savoir comment faire coexister ces deux mondes totalement différents. En politique locale, l'élu doit trouver sa place dans cette confrontation, sans choisir un camp afin de ne pas stigmatiser l'un ou l'autre. Quels sont les outils disponibles pour parvenir à cela ? Nous allons donc interroger dans cette table-ronde les outils du répressif comme de l'accompagnement et donner la parole en premier lieu à Jean-Pierre Havrin.

Jean-Pierre Havrin : Pour répondre à cette délicate question, je vais faire appel à mon expérience de contrôleur général et directeur départemental de la police de Haute-Garonne, mais aussi d'adjoint au maire de Toulouse chargé de la sécurité. Ces problèmes d'occupation de l'espace public ont un poids important, notamment pour les structures de prises en charge qui sur le principe sont soutenues par la population « mais pas devant chez moi ». Les préfets subissent les pressions de la population, les transmettent aux représentants des forces de l'ordre avec l'idée sous-jacente de déplacer le problème ou de le rendre invisible. Dans les faits, cela se traduit par **une présence régulière de la police qui peut ressembler à du harcèlement et qui ne fait que déplacer le problème car on ne sait pas le régler**. Ainsi, on constate que l'objectif de voir évoluer la situation de ces personnes est largement partagé mais n'incite pas pour autant la population à une plus grande tolérance.

Gwenola Le Naour : Claire Duport, quelle est votre définition de la régulation sociale suite à vos nombreux travaux sur le trafic et en quoi la présence des usagers et revendeurs questionne le lien social, le vivre-ensemble ?

Claire Duport : Avant de répondre, permettez-moi d'évoquer la situation sur la Ville de Marseille qui depuis plus de quinze ans mène des actions qui s'inscrivent de manière volontariste dans la réduction des risques et des dommages liés au trafic de drogues dans plusieurs arrondissements de la ville qu'on appelle communément « les quartiers nord ». Ces actions sont pensées, coordonnées au sein d'un dispositif qui s'appelle Trafics-Acteurs-Territoires (TAT) auquel je participe. On travaille ces questions dans certaines cités de Marseille, qui sont d'une grande pauvreté, et où les trafics de drogues sont également présents dans l'espace public et une partie des espaces communs.

Pour répondre à votre question, par définition, la régulation sociale consiste à mettre en place des règles, éventuellement du vivre-ensemble, au centre des rapports sociaux, avec l'hypothèse que ces règles soient collectivement négociées. Au regard de cette définition, ce n'est pas ce que nous faisons au sein de TAT puisqu'il serait insensé ou paradoxal de vouloir mettre des règles collectives au sein de dispositifs dérégulés et illégaux que sont les trafics de drogues. On ne peut donc pas penser nos actions en termes de régulation sociale mais plutôt en termes de **réduction des dommages liés aux activités illicites**. Mais de ce fait, agir pour de la réduction des risques et des dommages liés au trafic régule un certain nombre d'activités et d'interactions dans les espaces publics et privés. Les activités de trafic de drogues questionnent le vivre-ensemble par les impacts que produisent ces activités en matière d'appropriation d'espaces publics ou communs. A Marseille, le trafic d'appartement avec rendez-vous, est peu présent. La demande de cannabis, principal produit du trafic, est très importante et se déroule le plus souvent dans l'espace public avec des impacts sur l'appropriation des lieux, la mise en danger des personnes impliquées : la prison, la violence, la déscolarisation... Les actions de TAT visent à réduire les dommages pour tous. Par exemple pour ce qui concerne les dégradations matérielles, TAT mène une action à Marseille sur les « traces matérialisées » afin de les voir disparaître et **améliorer la qualité de vie des habitants**. Par exemple, l'usage d'un hall d'immeuble pour le trafic pendant de nombreuses heures génère des difficultés de passage et de circulation pour les habitants, et laisse des traces, du matériel usagé comme des canettes ou autres déchets sur lesquels les acteurs de TAT sont vigilants avec les gardiens d'immeuble, et les acteurs des trafics pour qu'ils nettoient régulièrement et réduisent ainsi une partie de l'impact du trafic et des nombreux clients sur la qualité de vie des habitants.

Plus généralement, les trafics questionnent notre rapport à la morale, au bien et au mal, à la manière dont nous appréhendons ces activités, dans un rapport finalement assez peu pragmatique. Est-ce que vivre-ensemble veut dire tous ensemble ? Tous, incluant l'ensemble des personnes qui vivent et occupent un territoire. Si oui, cela nous questionne sur le plan moral, mais nous sommes obligés d'admettre ou plutôt d'accepter, que les trafics de drogues se déploient car ils sont liés à nos usages, et donc ils nous concernent. **Lorsque les trafics concernent un grand nombre de la population, c'est un phénomène de moins en moins marginal**. Or ce rapport au bien et au mal ou à la morale nous empêche de travailler avec ces problématiques pourtant très présentes. Alors, soit on les ignore, ce qui est possible ; soit on s'y confronte dans un rapport de refus et de ce fait il y a des bons, des méchants, des victimes et des coupables, mais rien ne change ; soit on passe d'une question morale à une question éthique. La seule possibilité d'existence des actions de Trafics-Acteurs-Territoires et des gens qui y sont engagés, est que ce dispositif repose sur **une éthique de la responsabilité**. Nous faisons société et sommes tous concernés par ce qui se passe, à des titres et places différents, mais cela nous concerne et nous rend responsables, chacun à son échelle, d'agir sur les dommages liés à des activités qui existent en bas de chez nous.

Patrick Padovani : J'ajouterai que ce dispositif de réduction des dommages liés aux trafics voit l'ensemble des acteurs qui participent à ces actions, que ce soient des acteurs sociaux, les familles qui souffrent de ces trafics et luttent contre eux, accompagnés par une volonté politique. Une question essentielle est : « quelle politique publique appliquer pour avoir une réponse à apporter à ces citoyens malmenés ? ». Dans notre dispositif est inscrit le mot territoires car la représentation des trafics, des usages et des usagers est différente selon les quartiers marseillais. Il nous appartient, acteurs politiques aux côtés des acteurs associatifs, d'apporter les outils d'une réponse politique aux interrogations de la population. Quand les acteurs inclus dans le geste d'usage sont stigmatisés cela stigmatise aussi l'espace d'intervention. C'est une

façon, à travers l'usager, d'interroger les conditions de vie de cet espace. Il faut réfléchir comment répondre à la population, à son mécontentement de l'espace dans lequel elle vit et permettre, dans un deuxième temps, de modifier son regard sur l'individu qui consomme. Nous sommes par exemple en train de transformer en rue végétale la rue du Sleep In très fréquentée par les usagers. C'est une construction commune entre la population, les représentants du lieu et les usagers que nous devons accompagner en tant qu'élus territoriaux et qui peut créer du lien, comme nous cherchons à le faire dans toutes nos réflexions.

Gwenola Le Naour : Pour poursuivre sur la pluralité des acteurs engagés dans ces actions, une question à Jean-Pierre Havrin sur la place des forces de l'ordre dans ces dispositifs.

Jean-Pierre Havrin : La réponse est délicate. Lorsque je suis arrivé à Toulouse, on considérait que Le Mirail, pourtant quartier de la ville, n'existe pas. Du moins, tant qu'on ne s'en occupait pas, on n'était pas dérangé. Au Mirail, il y a 50 000 personnes qui étaient traitées comme 50 000 délinquants. La solution de l'époque était la présence d'une police de proximité, au lieu de patrouilles rapides, casquées, d'une « police de projection » terme utilisé par Nicolas Sarkozy emprunté aux militaires qui ne convient pas aux gardiens de la paix que nous sommes. L'idée de la police de proximité est de mettre en place toujours les mêmes fonctionnaires afin de leur permettre de connaître la population et d'être en quelque sorte adoptés par elle, de créer du lien, un cercle vertueux. L'installation de cette police de proximité n'a pas été simple, voir rude : le poste de police a brûlé deux fois, les objets jetés par les fenêtres étaient nombreux. **Il est certain que les flics ne sont pas aimés dans ces quartiers, mais au final la population a fini par aimer « ses flics » qu'elle connaît, appelle par leur prénom.** D'un point de vue judiciaire, cette police a prouvé son efficacité puisque l'on a pu vraiment faire le tri, repérer les voyous dans la population et arrêter de jeter l'opprobre sur l'ensemble des habitants. Une police aveugle et sourde fait des patrouilles, de la démonstration, alors que là, elle pouvait trouver des cibles et faire des investigations efficaces grâce aux renseignements. J'ai pu également mesurer les attentes de la population en tant qu'adjoint au maire et permettre l'inversion d'un processus vicieux en permettant aux habitants de reprendre confiance en la police et la sécurité et non plus dans la force du silence portée par les trafiquants. Cela a permis d'atténuer les problèmes et rendre la vie meilleure dans le quartier. Plutôt que de parler dans ces quartiers difficiles de « taux d'élucidation » qui n'intéresse que le ministère, parlons plutôt de satisfaction de la population, ce qui permet d'isoler les problèmes et d'apporter des réponses judiciaires.

Gwenola Le Naour : Vincent Benso, existe-t-il une spécificité de l'association Techno+ à intervenir dans l'espace public sur ces questions de trafic, d'usages et sur les conflits ainsi engendrés ?

Vincent Benso : La spécificité de Techno+ est d'être une structure communautaire où le public cible de l'action est impliqué dans la structure. Concernant les interventions sur la voie publique, elles nous concernent dans le cadre d'espaces festifs mis en place sur la voie publique, ce qui arrive régulièrement. Intervenir spécifiquement sur les questions de trafics dans les quartiers difficiles est assez loin de nos missions. Cependant dans le cadre de nos interventions en milieu festif, il nous arrive de faire de la médiation notamment dans les Teknivals, très gros rassemblements festifs, où des équipes viennent vendre des produits aux festivaliers et cela peut parfois mal se passer. Il ne faut pas mésestimer la vindicte populaire dans ces free-party qui sont aussi des cadres dérégulés où peut régner l'auto-justice avec des cas de lynchage, voiture brûlée ou de personnes attachées aux arbres. Nous considérons que nous avons un travail de médiation à faire vis-à-vis de ces comportements qui partent d'une intention de justice des teufeurs vis-à-vis des vendeurs qui les arnaquent sur la qualité des produits, et échappent ensuite à tout contrôle.

Gwenola Le Naour : Claire Duport, pouvez-vous revenir sur Trafics-Acteurs-Territoires et nous donner son bilan ?

Claire Duport : Le dispositif TAT interroge le fait pour les nombreux acteurs impliqués, de faire de la médiation sociale dans un champ illicite, criminalisé, potentiellement dangereux. Quels sont alors les

préalables à ces actions ? Nous menons onze types d'action, chacune venant chercher des résolutions à des problèmes précis, ce qui positionne le dispositif plus sur de la "composition" que de la régulation sociale, au sens du compositionnisme du philosophe Bruno Latour, c'est-à-dire que si nous sommes opposés, si rien de nous rassemble, **la seule manière de résoudre les problèmes est de composer avec tous les concernés**. Ce qui oblige à remettre au travail chacun des acteurs impliqués pour chaque problème. Certains problèmes vont concerner spécifiquement les jeunes usagers ou impliqués dans les trafics ; d'autres vont interroger le sentiment d'impuissance partagé par les habitants et de nombreux professionnels de la prévention. A chaque problème on compose une réponse. Notre manière de travailler repose également sur une méthodologie que Michel Anselme avait appelée « **construire des espaces publics de débat** ». Ce n'est pas une salle de réunion, encore moins une espace de concertation ou de l'échange d'information. C'est un espace démocratique tel que le définissait Loïc Blondiaux qui relève à minima de quatre qualités :

1. L'accessibilité, c'est-à-dire que les personnes, quelles qu'elles soient, qui se sentent concernées par un problème puissent venir participer à sa résolution.
2. L'équité qui accorde une part non pas égale mais équitable au rôle et à la place de chacun.
3. La visibilité qui fait qu'à un moment les questions traitées sont publiques.
4. L'égalité de position, condition difficile mais indispensable, permettant à chacun, à ce moment et cet endroit, d'être considéré à l'égal des autres : l'adjoint au maire, l'éducateur, le jeune, la maman, le revendeur de drogue, l'usager, le citoyen.

On peut alors, dans ces espaces publics de débat, commencer à se mettre d'accord, pas tant sur des valeurs communes mais sur ce que nous voulons voir changer pour résoudre les problèmes. Ce sont ces fondamentaux qui nous permettent de travailler à résoudre les dommages liés aux activités criminelles.

Gwenola Le Naour : En réaction à vos propos, sur ces questions de médiation, quelle est à la place de la norme sociale ? Sommes-nous dans des situations où apparaissent des sous-normes adaptées à chaque situation ? Répond qui veut.

Claire Duport : On oppose norme et déviance, marginalité et normalité, et un de nos problèmes est de voir les usages de drogues essentiellement traités d'un point de vue des individus, au travers d'un regard sanitaire et psychiatrique. Or, si on regarde la question des drogues du point de vue social, l'usage de drogues illicites mais aussi légales (alcool, tabac, médicaments...) est loin d'être une déviance ou une marginalité. Nous sommes, vous le savez, dans une société addictogène. Cela renverse la norme : qu'est-ce qui est normal, majoritaire, déviant ? De quoi avons-nous besoin pour vivre la vie que l'on attend de nous individus sociaux ?

Vincent Benso : Je trouve ces propos très justes pour avoir également travaillé sur les normes de consommation dans le milieu festif. On oppose déviance et norme laissant entendre que les comportements déviants n'auraient pas de norme. Ce qui est faux puisqu'au contraire, il existe des normes solides dans l'usage de drogues comme dans le trafic, avec des mécanismes qui visent à les faire respecter. Les normes de consommation d'alcool consistent par exemple à ne pas boire le matin, ne pas boire seul... Nous intervenons sur des micro-milieux qui peuvent avoir des normes différentes. Spécifiquement, pour ce qui concerne la médiation, **la connaissance des normes du milieu dans lequel on intervient est essentielle**.

Jean-Pierre Havrin : La norme est évolutive, la loi moins. Dans la réalité, le trafic de cannabis est une catastrophe qui embolise 80% des activités policières. On devrait dépénaliser son usage pour libérer les forces policières sur les attentats ou d'autres sujets. Mais j'imagine qu'aucun ministre ne voudra se priver de la ressource statistique énorme que représente le cannabis. Lors des patrouilles, arrêter des cambrioleurs est plus compliqué que des fumeurs de shit, et comme tous les soirs les flics doivent rendre « des bâtons » rendant compte statistiquement de leur activité, vous devinez quel chemin permet d'avoir les meilleurs chiffres de résolution d'affaires.

Patrick Padovani : Je vais peut-être heurter certains, mais pour moi peu importe la norme. Le travail essentiel pour les intervenants de terrain est de modifier les représentations, les regards pour pouvoir faire

médiation, ce qui modifie la norme, l'adapte afin de faire cohabiter différentes pratiques d'usage du territoire et permettre la communication entre elles.

Claire Duport : Lors de son intervention, Vincent Benso remarquait l'absence d'outils et supports à disposition pour travailler ces questions. Depuis quinze ans, on a produit avec les participants du groupe TAT des outils appropriables par les acteurs. On vient de les formaliser pour assurer leur prochaine diffusion.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Témoignage et question.

J'appartiens à Safe et nous sommes sur de la distribution à distance, libre et gratuite, de matériel de prévention afin de permettre un usage unique. Nous touchons ainsi un public qui ne fréquente pas ou peu les structures et se procure des produits sur internet. Nous ne sommes pas soutenus par les tutelles et nous nous interrogeons sur le fait d'aller proposer le matériel aux dealers qui sont sur Internet afin de livrer le produit avec son matériel de prévention. Concernant la régulation sociale, la norme est aujourd'hui celle d'une société addictogène ce qui veut dire que tout un chacun connaît un usager, un dealer, des personnes en difficulté. Quelle est l'action que chaque personne peut avoir en prévention et en dehors des acteurs sociaux ?

Claire Duport : Parmi toutes les actions de TAT, certaines sont pensées en amont des consommations et du trafic, notamment avec les écoles puisque la déscolarisation est un phénomène aggravant, ou dans le cadre de la prévention des dommages liés au trafic par des formations des gardiens d'immeubles, des travailleurs sociaux et des parents.

George Lachaze : Avant d'être à ASUD, j'intervenais avec les Clubs de prévention pour des maraudes dans les quartiers et nos échanges avec les jeunes ressemblaient à des discussions de cour de promenade tournant autour de leurs affaires avec la justice. Je pense qu'il faudrait développer dans notre secteur les compétences juridiques en faisant appel à des juristes ou des travailleurs pairs qui connaissent le parcours. Ce sujet est une véritable porte d'entrée dans la discussion et renvoie à un moment qui n'est pas suffisamment exploité en prévention, celui de l'incarcération, sur fond aujourd'hui de forte montée identitaire et de stigmatisation communautaire toujours plus grande des dealers. Cela pose également la question de la régulation du marché où le souhait de voir ces populations intégrer un marché légal n'est pas effectif, comme aux Etats-Unis où un casier judiciaire vierge est demandé pour travailler dans les offices de vente d'herbe.

Question.

Par rapport à la norme qu'est la loi et concernant la régulation sociale, quelles incidences pourrait avoir la modification de la loi de 70 et la légalisation du cannabis ?

Jean-Pierre Havrin : Je préfère parler de dépénalisation du cannabis, certainement plus acceptable socialement que la légalisation qui pourtant, encadrée et intelligente, pourrait répondre à de vrais problèmes. Quel est le rôle de la police ? Si la réponse est être au service des populations, les statistiques perdent leur emprise au profit de la qualité des services. Si la réponse est d'être un instrument au service du pouvoir, poursuivons les recueils de données statistiques, quitte à faire une mauvaise police. Le débat pour moi se situe là car du choix d'être au service de la population dépendra la dépénalisation, voir la légalisation du cannabis.

Patrick Padovani : Cette question brûle les lèvres de certains mais les réponses sont difficiles à donner. Dériminaliser me semble nécessaire. Dépénaliser et mettre en vente libre pourraient amener d'autres

trafics, comme pour le tabac où le trafic de cigarettes explose. La dépénalisation n'est pas qu'une vue de l'esprit, elle nécessite un important travail préparatoire et ma conviction est qu'elle aura peu d'impact sur le trafic dans les cités. Mais je pense qu'on ne pourra pas échapper à revisiter la loi de 70 qui est un frein à la mixité que nous cherchons à développer dans les quartiers entre usagers et non-consommateurs.

Claire Duport : Dépénaliser concerne uniquement l'usage. Légaliser, ce n'est pas libéraliser mais c'est donner un cadre légal. La question n'est pas faut-il ou pas légaliser. Il faut légaliser, en se posant la question du type de cadre légal. Si on prend au sérieux le fait que l'économie de la drogue intervient pour la majorité de ceux qui y sont impliqués à l'échelle d'une économie de la pauvreté, alors le problème du cadre légal de vente devra prendre en compte la population qui perdra avec la légalisation une partie de ses ressources. Ce n'est pas une volonté d'apprenti-sorcier puisqu'il existe de nombreuses expériences à l'international sur lesquelles il est possible de s'appuyer. Si la mise en place de ce nouveau cadre légal s'accompagne de formations, de valorisation des compétences acquises dans le trafic, de reconversion comme cela se fait à New-York ou dans l'état de Washington, il ne peut être que bénéfique du point de vue de la régulation sociale. Légaliser, ce n'est pas faire n'importe quoi. C'est justement empêcher de laisser faire n'importe quoi.

Martine Lacoste : Chacun des apports de ce matin transforme notre séminaire en laboratoire et mon souhait serait de voir les choses s'organiser autour de ces questions, que la loi permette le débats et l'expérimentation et accompagne des recherches sérieuses sur la régulation pour constituer un modèle « à la française ». Ce n'est pas un souhait mais une exigence que nous devons porter ensemble.



De la pacification des conflits à la création de lien social, qu'est-ce que la médiation sociale ?

Agathe COUSIN

Chargée de la communication et des partenariats, France Médiation

France Médiation est une association loi 1901 dont la mission est de fédérer et représenter les acteurs publics et privés de la médiation sociale. Le réseau représente aujourd’hui soixante-dix structures. Notre objectif est de promouvoir la professionnalisation et la reconnaissance de ce métier, à partir de trois activités principales : l’animation du réseau, la formation des acteurs de la médiation sociale et la mise en place de projets autour de la médiation sociale en milieu scolaire ou de la participation citoyenne par exemple.

Ce métier de la médiation sociale est né dans les années quatre-vingt, dans les quartiers de la politique de la ville, zones urbaines d’habitat social, à partir d’initiatives citoyennes mises en place par les « femmes-relais ». Les femmes-relais aujourd’hui appelées médiatrices sociales et culturelles, étaient des habitantes des quartiers issues de l’immigration qui se sont organisées, d’abord de manière spontanée puis en associations, pour aider leurs voisins à accéder à leurs droits et aux services publics : PMI, préfecture, services sociaux. Le principe de leurs interventions consistait à s’appuyer sur leur propre parcours de vie : connaissance de la langue et de la culture d’origine des populations issues de l’immigration, conscience des difficultés d’intégration, connaissance des institutions et du paysage local. C’était une forme de **médiation par les pairs** c’est-à-dire de médiateurs et médiatrices qui puisaient dans leur vécu leur capacité d’intervention vis-à-vis de certains publics. Cette proximité permettait un travail de traduction culturelle, linguistique et symbolique, entre des univers sociaux qui avaient du mal à se comprendre, en particulier entre le langage des institutions et le langage des populations en situation d’éloignement de leurs droits et de difficultés socio-culturelles. Une autre partie du travail de ces médiatrices consistait à lever des réticences vis à vis des services sociaux, vécus par une partie des familles comme des organismes de contrôle, plutôt que comme des institutions pouvant leur venir en aide. Ce dispositif de femmes-relais a été soutenu par la Politique de la ville dans le cadre des conventions « adultes-relais », un dispositif qui a depuis été largement déployé dans les quartiers prioritaires.

Parmi les premières expériences de médiation sociale, d’autres initiatives étaient centrées sur la **tranquillité publique**, avec des médiateurs sociaux présents dans les espaces publics ou ouverts au public, les transports en commun, l’habitat social, afin d’apaiser les tensions et les conflits entre les personnes et de prévenir les incivilités.

Dès l'origine, il y a eu des réflexions sur la distinction entre la fonction de médiation et le métier de médiateur social. La médiation, comprise comme le fait de faciliter une relation ou la résolution d'un conflit, est une mission qui peut être assumée par tout un chacun dans sa vie personnelle ou professionnelle. En revanche, la médiation sociale, comprise comme un processus de réparation du lien social ou de règlement des conflits grâce à l'organisation, par un tiers extérieur et indépendant, d'échanges entre les parties est un véritable métier, avec une posture, des techniques et des outils bien spécifiques.

Ce cheminement vers la reconnaissance de la médiation sociale comme un véritable métier a amené une réflexion sur les compétences nécessaires à son exercice. Au-delà des compétences humaines évidentes en termes de bienveillance, d'empathie, de capacité à aller vers les personnes et à dialoguer, les médiateurs et médiatrices puisent un certain nombre de leurs compétences dans leur propre expérience personnelle et dans la pratique du métier. Mais la pratique professionnelle de la médiation nécessite aussi un vrai parcours de formation, dont les médiateurs bénéficient en général après leur prise de poste (encore aujourd'hui, peu de médiateurs ont suivi une formation initiale en médiation sociale).

Quelques moments structurants le métier :

- 1993 : Circulaire de Simone Veil pour réserver 1000 contrats emplois solidarité pour les **femmes-relais**
- 1997 : Publication par Profession Banlieue du « Référentiel femmes-relais »
- 1997 : Création des **emplois-jeunes** qui seront majoritairement dénommés « médiateurs »
- 2000 : Circulaire relative aux adultes-relais par le ministère de la Ville
- 2000 : Festival international de la ville, à Créteil, 43 experts de 12 pays européens s'accordent sur une **définition commune** de la médiation sociale
- 2001 : **Charte de référence de la médiation sociale** en octobre, du groupe de travail interministériel présidé par Yvon Robert, qui retient 6 principes pour définir le cadre d'intervention des médiateurs sociaux
- 2002 : Publication, par le CREPAH (bureau d'études de l'USH), du référentiel d'activités et de compétences avec **cinq emplois-repères**
- 2003 : Création du **titre professionnel AMIS**, Agent de Médiation, Information, Services par l'AFPA (Niveau 3)
- 2004 : Création du **titre professionnel TMS** (Technicien Médiation Services) par l'AFPA (Niveau 4)
- 2005 : Colloque national sur la médiation sociale porté par la Délégation interministérielle à la ville et le CNFPT
- 2006 : Rapport de la Direction générale de l'action sociale : *Professionnaliser la médiation sociale*
- 2008 : Publication du **Rapport d'évaluation de l'utilité sociale** de cinq structures de médiation sociale ; création de France Médiation
- 2011 : Publication du rapport du groupe de travail interministériel et inter partenarial *Médiation sociale : pour la reconnaissance d'un métier*
- 2012 : Publication des fiches du code ROME **K1204**
- 2015 : Lancement de la **normalisation métier** avec l'AFNOR

C'est à partir des années 2000 que le mouvement de professionnalisation du métier s'est engagé fortement, avec la création de deux titres professionnels (AMIS et TMS) et le travail commun d'associations sur l'évaluation de l'utilité sociale de la médiation sociale, dans une volonté de démontrer la plus-value et la complémentarité du métier par rapport à d'autres interventions sociales et aux métiers de la justice, de la sécurité, etc. C'est ce travail qui a donné naissance à France Médiation.

Malgré cette structuration, il persiste encore aujourd'hui de nombreuses appellations : médiateurs santé, stewards urbains, médiateurs de rue, médiateurs de voisinage, avec des points communs : une intervention de proximité, une mission de dialogue, d'écoute et de compréhension mutuelle, l'intervention d'un tiers. Historiquement, la médiation sociale a eu tendance à se faire reconnaître dans ses différents domaines d'intervention, moins autour d'un socle commun. Par exemple, la médiation santé est entrée dans la loi de modernisation du système de santé de 2016 avec une ambiguïté du texte entre fonction et métier de médiation : la médiation sanitaire doit permettre un meilleur accès aux droits et aux soins des populations précaires. Elle est peut être mise en œuvre à la fois par des professionnels de santé exerçant une fonction de médiation, et par des médiateurs sociaux allant à la rencontre des publics pour passer des messages de

prévention santé ou faciliter l'accès à l'assurance maladie. On trouve ces postes de médiateurs par exemple dans des centres de santé communautaire.

Nous sommes encore dans une phase de structuration du métier. On estime à 12 000 le nombre de médiateurs sociaux (dont 4 200 postes d'Adultes-relais) principalement employés par des associations et dans une moindre mesure, des collectivités territoriales ou des entreprises (principalement des bailleurs sociaux et des sociétés de transport). Le recrutement de médiateurs en direct, par des institutions ou des entreprises ont amené de nombreux débats sur le rôle de tiers, l'impartialité et l'indépendance des médiateurs vis à vis de leur employeur. Cependant, la tendance générale est à l'externalisation et au portage des postes par des associations, ce qui permet une véritable posture de tiers et un encadrement professionnel par une structure spécialisée en médiation sociale.

Par exemple, le réseau a mis en place depuis plusieurs années un dispositif de médiation sociale en milieu scolaire qui consiste à recruter puis former des médiateurs sociaux travaillant à temps plein sur des territoires politique de la ville, dans un collège et une ou deux écoles élémentaires. Ces médiateurs travaillent entre l'intérieur et l'extérieur des établissements sur la prévention du harcèlement, des violences, des conflits, le lien école-familles et la prévention des décrochages. Ils ont une position particulière vis à vis de l'institution scolaire, puisqu'ils sont employés par des associations de médiation sociale (donc des acteurs extérieurs à l'éducation nationale) tout en étant placés sous l'autorité fonctionnelle des chefs d'établissement avec qui ils travaillent au quotidien, dans une logique de complémentarité. Par exemple, s'ils détectent une situation de harcèlement, ils doivent en référer au chef d'établissement. Cette position de tiers extérieur intégré à la vie des établissements est parfois complexe et nécessite d'être bien expliquée, car c'est là que se situe la plus-value du médiateur : n'étant pas membre de l'institution et n'ayant aucune autorité ou pouvoir de sanction, il noue un lien privilégié de confiance avec les familles et les élèves. Cette posture spécifique et cette proximité vont lui permettre de libérer la parole des élèves sur leurs difficultés et de renouer le lien avec les parents qui ne répondent pas aux sollicitations de l'institution.

La médiation sociale a une mission de cohésion sociale, de création ou de réparation de la relation entre les personnes ou entre les individus et les institutions. Elle se fonde sur :

- L'intervention d'un tiers impartial et indépendant. Le médiateur social ne prend pas partie, ne juge pas et n'influence pas les décisions des parties. Il amène les parties à proposer une solution, à partir d'une analyse des causes profondes du conflit ou de la difficulté rencontrée.
- La démarche d'aller-vers le publics, en particulier les plus éloignés des droits et des services et de faire avec eux, non à leur place.

Cette dernière notion est importante car le fait de faire avec le public le différencie de certains métiers de l'action sociale : le médiateur ne fait pas d'accompagnement social, son rôle consiste à amener les personnes à prendre conscience de leurs droits et à les mettre en relation avec les institutions compétentes. De la même manière, dans une situation conflictuelle, la médiation est une démarche de maïeutique puisque c'est en posant des questions aux personnes qu'il leur permet d'analyser le sous-jacent d'un conflit et ainsi de trouver une solution acceptable pour les deux parties. Le médiateur ne fait jamais « à la place de », son métier est d'amener les personnes à trouver elles-mêmes les solutions à leur problème.

Dans le référentiel des activités de la médiation, l'activité de gestion des conflits est bien connue, **la présence active de proximité** l'est moins. Cette dernière consiste en une présence rassurante et dissuasive sur l'espace public, dans l'habitat social ou dans les cours de récréation. Cette partie du métier constitue un socle pour toutes les autres activités (la gestion de conflits, l'accompagnement des publics vers les droits) car elle permet aux médiateurs de repérer les situations de détresse sociale, les conflits, de faire de la veille sociale et de travailler sur les partenariats avec les différents acteurs du territoire.

En 2015, avec d'autres réseaux de la médiation sociale comme la Fédé, l'Union des PIMMS, la Fondation FACE et les acteurs de terrain, nous avons initié une démarche qui vise à créer une norme expérimentale de

la médiation sociale, pour permettre de mieux faire reconnaître le métier, en formalisant un socle commun de référence applicable à tous les domaines d'intervention du métier. Cette norme expérimentale s'appuie sur les cadres de référence existants, mais aussi sur les compétences et formations identifiées comme nécessaires à l'exercice de la médiation sociale. Cette norme est créée sous l'égide de l'État - le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). Elle est animée et mise en place par l'AFNOR avec l'ensemble des partenaires du métier, pour une publication fin 2016. Elle est fondée sur un principe de consensus et un travail de co-construction qui a duré un an. L'élaboration du texte s'est appuyé sur les modèles et les modes d'organisations des différentes structures et sur une confrontation des principes de la norme aux pratiques des médiateurs sociaux. Il s'agit d'une norme volontaire, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'obligation pour les structures de s'y conformer et elle est expérimentale, dans le sens où le texte validé fin 2016 sera valable deux ans pour permettre les retours au fur et à mesure de la certification des structures, et, *in fine* une adaptation aux réalités de terrain.

L'idée est de proposer un cadre adaptable, prenant en compte l'évolution des pratiques de médiation sociale. Par exemple, la dématérialisation des services publics amène les médiateurs à accompagner les personnes dans la création de leur identité numérique. Ces nouvelles pratiques correspondent à un vrai besoin exprimé par les publics, mais elles interrogent le principe du « faire avec », puisque, dans bien des cas, le médiateur se trouve faire à la place de personnes démunies face aux pratiques numériques.

L'enjeu de cette norme est de structurer l'identité professionnelle des médiateurs sociaux à partir d'un cadre commun qui serve de socle quel que soit le domaine ou le lieu de l'activité.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Question.

Quels liens entre la médiation sociale et la prévention spécialisée ?

Agathe Cousin : France Médiation a signé il y a six mois une convention avec le CNAPS, Comité national de liaison des acteurs de la Prévention spécialisée, dans un contexte de porosité croissante entre les missions des médiateurs sociaux et des éducateurs de la prévention spécialisée (alors que le cadre des éducateurs est formalisé par la loi) et de forte baisse des crédits locaux pour la prévention spécialisée. L'idée de ce partenariat est de mener une recherche-action sur les complémentarités entre ces deux métiers. Trois territoires expérimentaux sont en cours de définition et nous bénéficierons de l'accompagnement de chercheurs afin de nous aider à définir en quoi les missions sont complémentaires.

Témoignage.

Je suis chef de service d'un Club de prévention et les médiateurs de l'association sont des postes d'adultes-relais dans les écoles. Ils permettent de voir les personnes issues des quartiers monter en compétences grâce à la formation et mais aussi au maillage partenarial qu'elles animent.

Agathe Cousin : Tout à fait. Les adultes-relais sont également sollicités sur la participation citoyenne, avec la création et/ou l'animation des Conseils citoyens prévus dans les Contrats de ville.



Ateliers

Atelier 1

Comment inclure les personnes concernées dans les actions? Quelle place à l'autosupport en médiation ?

Chloé Hamant, rapporteur :

On a fait un premier tour de table pour savoir quelles sont les préoccupations autour des questions de médiation et d'inclusion des personnes. Qu'est-il possible de faire en médiation ? Comment amener la participation des usagers dans ces actions ?

C'est compliqué car la médiation a une définition mouvante que chacun appelle en fonction du contexte dans lequel il l'utilise : parle-t-on de médiation au moment d'un conflit ? De médiation au long cours ?

La question de l'impartialité évoquée par Agathe Cousin nous a interpellés sur les pratiques de médiation en Réduction des risques. Sommes-nous en capacité aujourd'hui, et n'est-ce pas un prérequis, de travailler à l'identification des problèmes des différentes parties à savoir les riverains - quels sont leurs problèmes ? - des usagers - les interrogeons-nous vraiment ou travaillons-nous à partir de présupposés ? - des professionnels et des représentants élus ? Prenons-nous en considération ces différents points de vue étant donné que nous ne sommes pas véritablement un tiers et que nous portons certaines valeurs autour de ces questions ? Comment interrogeons-nous ces problèmes et les besoins que les différents protagonistes peuvent alors exprimer ?

La question du temps a été évoquée sur plusieurs aspects. Tout d'abord, sur le fait que la médiation prend du temps car elle s'inscrit dans des logiques de petits pas et avance progressivement. Ensuite sur la mise en présence au même moment des différents protagonistes. N'est-ce pas exposer à des violences sociales fortes les usagers ? C'est un point de vigilance important à avoir sur ces questions de médiation. Ne faut-il pas envisager des temps différenciés ? Enfin, sur le fait de **trouver un temps qui convienne à chacun** reconnaissant ainsi que chaque protagoniste a des temporalités différentes. Il est parfois difficile de trouver un espace de rencontre commun à la mère de famille, au commerçant et à l'usager.

L'idée étant de **travailler l'interconnaissance**, qui commence par le simple fait de se dire bonjour ou se regarder, comment la faire progresser avec une visée finale qui est autour de l'évolution des représentations des usagers de drogues ? Nous avons constaté que certaines occasions sont plus intéressantes que d'autres, en particulier les évènements de type « fêtes populaires » qui appartiennent au bien commun comme la Fête de la musique, la Fête des voisins ou les fêtes de quartier, des évènements qui ne sont pas spécifiques à nos activités de CAARUD ou à notre temporalité, mais des espaces ouverts à tous. Les expériences évoquées ont montré que c'était des occasions d'être dans **des espaces sociaux neutres**, non spécifiques, qui renvoient aussi à la question du lieu neutre qui doit être aussi réfléchi dans les activités de médiation. **Symboliquement l'endroit où se passe la rencontre est important.** Parfois le CAARUD peut être un lieu neutre comme par exemple lors d'un conflit forces de l'ordre / usager, d'autres fois au contraire, il ne l'est pas et il faut trouver d'autres espaces qui vont être importants pour résoudre les problèmes.

La participation des usagers a traversé tous ces constats : comment les mobiliser ? La première médiation ne concernerait-elle pas en fait les usagers et les équipes médico-sociales pour faire tomber les représentations de chacun et améliorer ensuite la parole donnée à l'extérieur ?

Atelier 2

Comment aller vers les publics dans les différents contextes (rue, squat, festif, milieu rural...) ? Comment travailler dans l'espace public (tensions entre consommateurs et non consommateurs, rôles des partenaires...) ?

Laurène Collard, rapporteur :

Nous avons surtout évoqué, dans notre groupe, la notion « d'aller-vers » plutôt que la spécificité des différents contextes. Nous avons tenté de problématiser ce que voulait dire aller vers l'autre, engageant la notion de **territoires privés / territoires publics**, même les territoires en ligne puisque les forums, les espaces d'échange sur le web sont une forme d'aller-vers, qui impliquent des comportements différents.

Les espaces privés supposent une forme d'adhésion, d'invitation, et se frottent à la notion d'exploration qui fait partie de cet aller-vers car, comme l'a évoqué un des participants « derrière une porte il peut y avoir quelqu'un qui va mal ». Cela renvoie aussi à la notion du sujet, celui qui est rencontré : a-t-il envie ou pas de cette rencontre ? Comment respecter sa volonté ? **Le rencontrer comme sujet, c'est respecter ce qu'il dit ou ne dit pas, ce qu'il veut ou ne veut pas et dans quel lieu**, tout autant symbolique que concret, il se rend disponible ; aller-vers suppose aussi de respecter le sujet et donc de résister à ce que nous avons appelé les *ambitions de transparence* qui nient le sujet et peuvent faire tomber la confidentialité autour du secret partagé. Ce secret partagé fluctue selon les métiers : un psychologue et un assistant social ne posent pas les mêmes choses derrière le secret professionnel. La transparence décrite par les structures comme une notion très contemporaine, présente dans la loi de santé, empêche de rencontrer le sujet tel qu'il est, et fait de son vécu une espèce de donnée partagée, ce qui cliniquement pose des questions. Ce qui ne veut pas dire qu'aucune information ne peut être échangée. Il est possible de partager *ce qui est fait* avec la personne et non *pas ce qu'il est* ou *ce qu'il confie*.

Aller-vers implique également de « partir de quelque part », en l'occurrence de l'institution, donc de sortir des murs en se délestant d'un certain poids institutionnel, de **retrouver une réalité du terrain, de la vie des personnes et du sens à l'action** que ce soit en Réduction des risques, Prévention spécialisée ou intervention précoce telle que peuvent la porter les CJC (Consultations jeunes consommateurs). Cela permet une respiration dans les pratiques professionnelles.

Pour autant, l'aller-vers reste **une mission des institutions qui doit être portée par les directions** afin de clarifier le flou qu'elle représente parfois pour les politiques, **et dont l'utilité doit être évaluée** lorsqu'il s'agit de rendre des comptes. La question de l'évaluation a été abordée dans le groupe par un représentant de la Prévention spécialisée qui souffre aujourd'hui d'importantes baisses de subvention et de réduction des postes. Des outils pour quantifier cette mission existent, par exemple à travers le nombre de personnes rencontrées en milieu festif ou dans un squat et il est important de communiquer ces données.

Mais aller-vers peut aussi être **une posture interne** quand nous appartenons à un CSAPA (Centre de soins, d'accueil et de prévention en addictologie) qui ne portent pas la mission, ou une ELSA (Equipe de liaison et soins en addictologie) en milieu hospitalier où cette démarche est peu fréquente. **Nous avons ainsi parlé de postures de l'aller-vers, plutôt que d'un réel déplacement**. Ce qui est fait en interne pour résister aux ambitions de transparence est du ressort de cette posture. Sensibiliser et accompagner ses collègues, faire des passerelles entre des cultures professionnelles différentes et permettre la venue de la personne dans la structure par exemple à travers la mise en place de consultations vétérinaires, concourent à cet aller-vers. Etre médiateur pour les intervenants avec les riverains est aussi important car les usagers ne peurront pas rester, voire l'institution être obligée de déménager, s'il n'y a pas d'actions en direction des riverains.

Atelier 3

Comment travailler avec les forces de l'ordre ? Quels leviers pour montrer l'intérêt d'une collaboration ? Quelle pratique pour gérer les tensions et les situations de crise ?

Karl Cerny, rapporteur :

Rapidement l'ensemble des participants de l'atelier a fait le constat que c'est une nécessité qui s'impose puisqu'intervenants et forces de l'ordre partagent le même espace public. La question n'est donc pas d'aller ou pas vers les forces de l'ordre, mais plutôt de savoir comment.

L'idée d'un travail sur les représentations a été rapidement évoquée, touchant à la fois les professionnels des structures, les représentants des forces de l'ordre et les usagers. Il semble en effet difficile d'inviter des gardiens de la paix dans un CAARUD sans au préalable avoir travailler la question avec les usagers. Il est alors ressorti des échanges qu'identifier un référent est indispensable pour les structures, afin de **trouver une personne sensible ou sensibilisée à nos problématiques** au sein d'une brigade, d'un commissariat. Celui-ci pourra échanger avec ses collègues, porter nos missions en dehors des temps d'échange avec le CAARUD. Mais cela demande du temps, ces question s'anticipent, les rencontres se préparent, car la méconnaissance est grande, aussi bien pour nos professionnels envers les missions et obligations des forces de l'ordre, que celle des agents sur nos missions, brigades des stupéfiants comprises. **Un important travail d'explication des pratiques et des outils est à mener de part et d'autre**, sans oublier les usagers. Il faut donc prendre le temps d'organiser ces rencontres, et tenir compte également d'un turnover important dans les services de police qui oblige à reprendre en permanence cette action, en s'appuyant tant que faire se peut sur la personne référente.

La nécessité de s'appuyer sur **une volonté politique locale** est apparue, dans les échanges, très importante quand il s'agit de mettre les acteurs des CAARUD et des forces de l'ordre autour d'une table pour parler des consommations dans l'espace public. Nous avons partagé deux exemples contraires, l'un où la volonté politique s'oppose, l'autre où l'élu local est très impliqué, et nous avons fait le constat du levier que représente un soutien politique dans l'organisation de ces rencontres.

La question de **la formation des services de police** est revenue à plusieurs reprises dans les débats, notamment sur les nouveaux outils, les nouveaux produits qui apparaissent, sur les intentons des professionnels des CCARUD, leurs missions, celles des CSAPA, afin que les agents puissent faire la distinction entre les structures et devenir force de propositions d'orientation pour les usagers.

En dernier lieu, nous avons constaté des pratiques très hétérogènes en ce qui concerne les gardes à vue de nos usagers. Certains professionnels sont sollicités pour apporter par exemple les produits de substitution au commissariat, tandis que d'autres sont témoins du détournement de ces produits par répression de la part des forces de l'ordre et qu'il existe peut-être **un flou dans l'articulation des missions pendant les gardes à vue** à clarifier dans le rapport entre acteurs de la RdR et les forces de l'ordre.

Enfin des **personnes ressources** ont été identifiées durant les échanges, permettant de favoriser ce rapprochement : les délégués MILDECA en Préfecture, les médiateurs de la République, les directeurs départementaux de Sécurité publique et bien entendu les élus locaux.

Atelier 4

Comment travailler avec la prévention spécialisée? Quelle place et quelles problématiques rencontrées sur le terrain avec ces acteurs ?

Isabelle François, rapporteur :

Notre groupe était assez mixte avec des personnes qui travaillent en CSAPA, en CAARUD, en Prévention spécialisée et des élus. Nous avons évoqué la Prévention spécialisée dans son ensemble, ce qu'elle vit aujourd'hui à savoir les baisses de subvention, le démantèlement de clubs de prévention sur certains territoires. Ce qui nous a amené à évoquer les inégalités entre territoires, ce qui peut se faire dans certaines régions, pas dans d'autres.

Après avoir ainsi planté le décor, nous sommes partis des constats de terrain pour savoir comment est vécue et considérée la Prévention spécialisée. Est alors apparue une question un peu provocante : faut-il travailler avec la prévention spécialisée ? De nos échanges, nous avons pu constater qu'il existe quelques initiatives ça et là de collaboration, mais dans l'ensemble se pose la question des représentations du travail des uns et des autres, car finalement **CAARUD et Prévention spécialisée ne se connaissent pas**.

Pourquoi ce fossé ? Nous avons alors balayé nos publics et nos missions. La Prévention travaille d'une manière générale avec un public plus jeune, 12-25 ans, néanmoins nous partageons certaines situations.

Alors quel sens donner à nos actions pour créer des passerelles ? Nous avons fait le constat que tous ici présents étions prêts à collaborer. Nous avons alors interrogé une autre échelle, notamment celle de nos conseils d'administration interrogeant leur volonté de travailler ces questions. Nous avons également évoqué les formations des travailleurs sociaux et des éducateurs spécialisés, en se demandant si la question des addictions était suffisamment traitée, partant des constats de terrain, afin de **lever les freins et changer les représentations**.

Nous avons enfin fait le constat d'un mille-feuille de dispositifs avec des intervenants qui se croisent sur un même terrain sans forcément échanger. Sur certains territoires cependant, des réunions et des initiatives existent, mais elles restent encore aujourd'hui à la marge.



Conclusion

Nadine CHAMARD-COQUAZ

Consultante INFODOC pour l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

Pour ne pas les oublier, je vais commencer par les remerciements. Tout d'abord à la Fédération Addiction avec les membres de son conseil d'administration ici présents, à l'ensemble des membres du Comité de pilotage de nos séminaires, mes collègues Chloé Hamant, Gwenola Le Naour et à Laurène Collard pour l'organisation.

Je vous propose en guise de conclusion de rebondir sur quelques mots et expressions glanés tout au long de cette journée particulièrement riche. « **Réfléchir autrement** » car c'est ce que nous tentons de faire à chacun de nos trois séminaires sur les questions de médiation sociale. « **Les réponses dépendent des interrogations** » car les questions traduisent différents points de vue et intérêts, et leur formulation impacte les réponses susceptibles d'être apportées. On a bien vu aujourd'hui que les intérêts des habitants dans les quartiers ne sont pas les mêmes que ceux des dealers, ni ceux des dealers par rapport aux consommateurs en Teknival par exemple.

Il me semble donc que la question sous-jacente est : **quels espaces pour voir soulever ces différentes interrogations** ? Ont été évoquées par Loïc Blondiaux les notions d'espaces publics de débat, de jury citoyen. La création d'espaces de délibération démocratique doit nous interpeller aujourd'hui afin de laisser place à l'expression des interrogations de chacun. On a entendu que la loi peut aider à cette mise en place, avec des obligations de consultation, de participation citoyenne, mais elle peut également être un frein comme la loi de 70 avec la difficulté de mobiliser des publics délinquants, notamment dans des collaborations avec les forces de l'ordre.

La question de l'interconnaissance a également été très présente - je pense qu'elle sera le fil rouge de nos trois séminaires - ainsi que **la possibilité d'actions collectives**, tant du côté des différents intervenants de terrain que des usagers, avec la notion également évoquée *d'empowerment*.

Le prochain séminaire programmé en février 2017 proposera d'apporter des solutions et de mettre en avant des expériences inspirantes, et nous espérons que vous pourrez de nouveau nous joindre à nous. Merci à toutes et tous.



SEMINAIRE

3

Médiations – perspectives et inspirations pour agir

1er février 2017 - Paris

ACCUEIL ET INTRODUCTION

66

Nadine Chamard-Coquaz, consultante INFODOC pour l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes.

Martine Lacoste, Directrice de l'association régionale Clémence Isaure, Vice-présidente de la Fédération Addiction en charge de la Réduction des risques.

DÉLIAISON ET DÉSIR(S) DE MÉDIATION

70

Pr Jean-Pierre Durif-Varembont

Maître de conférences et Directeur de recherche émérite en Psychologie et éthique,
Centre de recherches en psychopathologie et psychologie clinique, Université Lumière-Lyon 2.

REGARDS CROISÉS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS SUR LA MEDIATION SOCIALE

78

Vincent Rouault, Chargé de mission territorial à la MILDECA.

Ezra Daniel, Bureau de prévention des addictions à la Direction Générale de la Santé.

FORUM DES VILLES - MEDIATION(S) ET POLITIQUES LOCALES

87

- Contribution d'une municipalité à l'organisation des pratiques de RdR dans un territoire donnée
- Articuler les enjeux locaux à l'intégration d'un CAARUD : du conflit à la banalisation
- Programmes d'insertion et travaux en médiation à Bordeaux

FORUM 1 – TRAVAILLER AVEC LES DIFFÉRENTES POPULATIONS

94

- Quelles médiations avec les jeunes en errance ?
- Quelles médiations avec des personnes vivant en squats ?
- Quelles médiations auprès des migrants ?

FORUM 2 – POINTS DE VUE DES DIFFERENT ACTEURS

102

- Comment répondre aux inquiétudes liées aux « nuisances » ? L'expérience de Rammonville
- Lieu de RdR, l'intégration d'une action dans un quartier : l'exemple du Sleep In de Marseille

CONCLUSION DU CYCLE

109

Chloé Hamant, Sociologue, Chargée de projets, IREPS Auvergne-Rhône-Alpes.



Accueil et introduction

Nadine CHAMARD-COQUAZ

Consultante INFODOC pour l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

Que dire de nos précédents séminaires ?

Tout d'abord, qu'ils ont pour vocation de mettre « Le lien social à l'épreuve des consommations de produits dans l'espace public » et de présenter la médiation sociale comme un outil du vivre-ensemble. Rappel :

- Vendredi 17 juin : Visibilité des usages et spécificités des territoires - un lien social « sous contraintes »?
- Mercredi 12 octobre : Travailler ensemble dans la diversité des publics - médiation et identités.
- Aujourd'hui, mercredi 1er février : Médiations : perspectives et inspirations pour agir.

Nous avons eu la chance de voir quelques élus, des représentants de la justice et ex-gardien de la paix, assister à nos deux premiers séminaires. La chance en effet, car cette position de tiers, de corps intermédiaire comme aime à le rappeler Martine Lacoste, entre les usagers et les représentants institutionnels, n'existe pas sans eux. Je tiens à citer Bernard Rivaillé du Forum Français pour la Sécurité Urbaine et Patrick Padovani d'Elus, Santé publique & Territoires, qui s'impliquent fortement dans **une médiation responsable sur leurs territoires en créant des passerelles entre consommateurs et non-consommateurs**.

Nous sommes tous ici présents pour **faire du lien, aller vers l'autre** et favoriser l'interconnaissance. Tous ici présents, nous avons conscience qu'il est dans nos missions d'aider l'autre à ne pas mettre sa vie en danger, tout d'abord en distribuant le matériel de RdR nécessaire à ses consommations, mais aussi en l'aidant à s'intégrer socialement. Les professionnels du secteur utilisent fréquemment leurs réseaux de partenaires pour dénouer les situations complexes dans lesquels se trouvent les usagers. Mais ces relations aidantes sont dans la société comme des îlots de bienveillance perdus dans une mer hostile. Car vous le savez tout est question de point de vue, et sur la voie publique **les passants n'aiment pas les attroupements**. Surtout lorsqu'ils interprètent la présence de clous, aiguilles, guenilles et autres chiens, comme des signes d'hostilité à leur encontre. Le réflexe est donc de chasser ces indigents, comme l'ont souligné le sociologue Daniel Welzer-Lang et Jean-Pierre Havrin ex-commissaire de police, lors de leurs interventions.

L'intervention de Daniel Welzer-Lang nous a rappelé les notions sociologiques **de désaffiliation de nos publics et des régions morales qui les abritent**. Par régions morales, il faut entendre des territoires urbains où la marginalité est la norme. A Lyon, selon notre sénateur-maire, nous avons « le Bronx » des pentes de la Croix-Rousse. A Toulouse, c'est le quartier de Belfort. Notre intervenant gardien de la paix, Jean-Pierre Havrin, de son côté, a du apprendre à composer avec le Mirail, quartier oublié de ses collègues pendant de nombreuses années car trop hostile. A Marseille, la sociologue Claire Duport et Patrick Padovani nous ont invités à pénétrer les Quartiers Nord, confrontés aux trafics à grande échelle, grâce à leur dispositif TAT : Trafics, Acteurs, Territoires qui vise **la réduction des dommages liés aux activités illicites en travaillant sur les traces matérialisées de ces activités dans les espaces publics et privés** que sont, par exemple, les parties communes des HLM.

Nous avons largement évoqué la question du trafic dans les zones urbaines prioritaires (les banlieues) avec le sociologue Vincent Benso, qui nous a invité à poser **un autre regard sur les trafiquants** dont l'effet « lune de miel » avec les produits s'estompe très rapidement, et nous a démontré l'ampleur des trafics. Claire Duport en soulignant l'ampleur aujourd'hui de la consommation de cannabis, affirme qu'elle n'est plus un comportement marginal et pourrait donc devenir la norme. Elle a été rejoints dans cette idée par l'ex-commissaire Havrin qui juge que **la police a mieux à faire que d'attraper les consommateurs pour rendre des bâtons statistiques à sa hiérarchie**. Mais peut-être sommes-nous allés un peu loin ce jour-là, emporter par la présentation de la démocratie du politiste Loïc Blondiaux. Une démocratie où chaque citoyen peut également influencer la décision, quelque soit sa position dans la société.

Nous avons également beaucoup discuté autour de nos pratiques de médiation dans les ateliers de l'après-midi, nous rappelant à la réalité. Nous sommes régulièrement confrontés à des riverains irrités par la présence des usagers, comme nous le sommes nous mêmes par leurs représentations de ces usagers que nous connaissons bien. Comment peuvent-ils stigmatiser leur présence à ce point ?

La sociologue Chloé Hamant nous a fait part de ses observations quant à ces situations critiques où **l'acceptabilité des lieux** est en jeu. La médiation est alors utile comme technique de pacification mais elle doit être **le fil rouge de la vie de l'établissement** pour permettre une réelle cohabitation, un réel vivre-ensemble autour de nos lieux de RdR sur les territoires. **Des espaces démocratiques de discussion**, d'échanges doivent être créés autour des problématiques associées, comme nombre d'intervenants le soutiennent, et la parole des détracteurs entendue insiste la politiste Gwenola Le Naour. Alors, **la Médiation : fonction ou métier ? La question n'est pas encore tranchée** comme l'a souligné Agathe Cousin, intervenante de la fédération France Médiation, structure pourtant spécialisée.

Nous allons aujourd'hui essayé de **dessiner des pistes de solution** pour ce troisième et dernier séminaire produit par la Fédération Addiction et l'IRePS Auvergne-Rhône-Alpes. Séminaire une nouvelle fois enregistré et qui fera donc l'objet d'une publication, ou plutôt d'une diffusion aux cotés de toutes les données, réflexions, pistes de travail et exemples accumulés depuis le démarrage en 2013 de cette commande de la Direction générale de la santé soutenue par la MILDECA. Nous pourrons ainsi vous offrir en 2018 un outil pratique de diffusion des savoirs qui, nous l'espérons, vous permettra de vivre au quotidien dans vos quartiers, sur vos territoires, en bonne intelligence avec l'ensemble de la population et des institutions présentes.

Martine LACOSTE,

Directrice de l'association régionale Clémence Isaure, Vice-présidente de la Fédération Addiction en charge de la Réduction des risques

Pour ce troisième séminaire comme pour les deux précédents, nous nous appliquons à donner un contenu au concept de médiation sociale. C'est une intention passionnante et complexe, tant elle s'inscrit dans le mouvement, toujours alimentée par de nouveaux paramètres évolutifs et parfois contradictoires. Cependant une bonne nouvelle peut être retenue de nos précédents débats : ils étaient riches et enlevés parce que très ouverts sur la pluridisciplinarité des participants et sur une écoute partagée et sans apriori. Ce satisfecit tient à la possibilité de relever concepts et réalités ; nous nous appliquons à trouver méthodes et outils pour donner chair à cette idée, en dépit des antagonismes qui traversent le corps social.

Comment dans l'espace public concilier les impératifs et les contingences qui s'imposent tour à tour et de façon entrecroisée, des contraintes temporelles des élus politiques, aux textes législatifs qui encadrent les responsables de la sécurité, du souhait légitime des populations qui veulent la tranquillité, aux intervenants que nous sommes et aux personnes dont nous avons le devoir de prendre soin et qui, au titre de leur humanité, pensent, souhaitent et ont droit à une légitime liberté ?

La médiation est une façon d'organiser le vivre-ensemble et notre volonté commune, puisque nous sommes ici pour comprendre et agir, est de trouver le ou les dénominateurs communs qui peuvent fédérer un socle qui permettra à chacun d'agir sans se renier mais sans non plus entraver les autres maillons de la chaîne d'intervention dans le domaine public. Bien au contraire puisqu'il **s'agit de construire des interactions adaptées en fonction des territoires.**

Nous sommes convenus au terme des deux précédents séminaires que le pire reste l'incompréhension collective qui conduit chacun à agir exclusivement sur son territoire institutionnel. Au fond, tout est légitime, le soin autant que la répression, l'organisation de la cité autant que la paix de ceux qui y vivent. C'est là qu'est le paradoxe à déconstruire : agir depuis sa seule légitimité, c'est s'exposer au risque de faire intrusion dans un domaine tout aussi légitime que le sien.

Nous avons fortement avancé sur ce partage démocratique de l'espace et du temps de chacun. Des élus et des représentants de l'état ont honoré nos rendez-vous, ainsi que des intervenants des champs croisés des addictions, ainsi que des chercheurs, et nous devons nous réjouir aujourd'hui de voir que les échanges se poursuivent puisque nous allons accueillir du champ de la recherche, le professeur Durif-Varembont, puisque nous allons accueillir Vincent Rouault de la MILDECA, Daniel Ezra de la DGS, mais aussi Elizabeth Johnston du Forum européen à la sécurité urbaine, Patrick Padovani qui a suivi ces travaux depuis le début et qui est adjoint au maire de Marseille, membre de l'association Elus, Santé publique & Territoires, Caroline Montagnier de la ville de Saint-Etienne avec Stéphane Riou, directeur du CSAPA-CAARUD de Saint-Etienne, Guy Hengen de la ville de Bordeaux que nous connaissons bien car il accompagne la mise en œuvre des politiques publiques de notre secteur depuis plusieurs années.

Il s'agit bien ici de parler démocratie car, comme l'a exposé Loïc Blondiaux lors de notre dernier séminaire, c'est l'égalité possibilité pour chacun d'influencer la décision dans le respect de l'état de droit pour que cet idéal puisse commencer à avoir une réalité. C'est vraiment l'esprit de ces rencontres. Le respect est la valeur fondatrice incarnée par les différents intervenants aux compétences multiples qui participent à ces débats, avec un point important également souligné par le politiste, qui est celui de la confiance, autre impératif démocratique, car **il ne s'agit pas de juger mais de comprendre d'abord, de confronter ensuite, et de trouver un mode d'action partagé autour d'un dénominateur commun.**

Comme l'a rappelé Agathe Cousin de France Médiation, les métiers de la médiation sociale sont le fruit de la mobilisation des habitants des quartiers issus de l'immigration, qui se sont organisés d'abord de façon

spontanée puis en association, pour aider leurs voisins à faire valoir leurs droits auprès des services publics. Derrière cette démarche, il y avait la reconnaissance initiale d'un besoin commun et il a fallu pour cela que les instigatrices de ce mouvement dialoguent, transcendent toutes les différences de nationalité, de religion, pour dégager l'intérêt commun. Il y a donc quelque chose d'éminemment humain dans la médiation. Pour autant, quels contours lui donner, sur la base de quels compromis ?

Nous avons le savoir-faire et nous devons songer au faire savoir. Deux mots d'abord : communication élargie pour diffuser cet impératif social collectif de la médiation comme relevant de la participation de tous. Ce sera l'autre partie de notre mission : quels bilans faire valoir pour convaincre, quelles stratégies d'organisation d'espaces, de participation véritable ?

L'essentiel commence ici, en ce sens où votre présence à elle-même témoigne de votre volonté de démocratie, au sens le plus noble du terme, qui consiste à s'écouter et à prendre en compte la voix de chacun. En cette époque où certains s'appliquent à vouloir construire des murs, nous persistons à vouloir construire des ponts. Certes nous n'allons pas refaire le monde, mais rien ne nous empêche de le vouloir meilleur.



Déliaison et désir(s) de médiation

Pr Jean-Pierre DURIF-VAREMBONT

Maître de conférences et Directeur de recherche émérite en Psychologie et éthique, Centre de recherches en psychopathologie et psychologie clinique, Université Lumière-Lyon 2

Merci de votre invitation qui me permet de parler à la fois au titre de mes travaux de recherche et d'enseignement autour du lien social, ce qu'on appelle dans mon domaine la « psychopathologie du social », et des accompagnements que je réalise auprès d'intervenants de première ligne en analyse de la pratique. Concernant spécifiquement la médiation, je vous renvoie au livre que j'ai coécrit avec Bernard Gaillard où nous avons essayé de théoriser ce dispositif. Nous nous sommes rendu compte que beaucoup de pratiques sont intuitives ou bricolées et qu'il était important d'élaborer une pensée commune au travers d'exemples différents de médiation, en entreprise, dans les quartiers, à l'école... Si la médiation est un dispositif, une relation, qui permet de créer ou de renouer du lien, il me semblait important de réfléchir à ce qu'est ce lien et ce qu'est le lien social. Donc je vais vous dire comment nous pensons cette question dans le champ de la psychopathologie, de la psychologie et des sciences humaines et sociales. Une de mes spécialités est d'articuler le champ de la psychanalyse-psychologie avec des apports d'autres domaines comme la sociologie ou la philosophie, et c'est également ce que vous faites dans vos séminaires. Effectivement, ces questions nécessitent de l'interdisciplinarité sur le plan de la réflexion mais aussi des pratiques, car la réalité du terrain voit de nombreuses pratiques en réseau avec des interactions entre différents professionnels.

En introduction, mon intervention abordera la nécessité d'articuler les dimensions individuelles psychiques internes et la société d'appartenance. Ensuite je propose de faire une sorte de zoom sur les caractéristiques de nos sociétés et les logiques qui les traversent en partant du plus large pour aller au plus précis. Nous verrons ensuite ce qu'est le lien, le lien social et les caractéristiques des évolutions de ce lien social. J'aborderai ensuite les effets psychopathologiques, les nouveaux symptômes (pas que psychiatriques) et comment se manifestent les difficultés de vivre dont fait partie le champ des addictions, et en conclusion, la question des dispositifs et de la relation engagée dans la rencontre avec ce public, en faisant un parallèle entre les usagers de produits psychoactifs et la grande précarité.

Parler du lien social nécessite de réfléchir à l'articulation entre le sujet (pris au sens individuel), le groupe (plus précisément ses groupes d'appartenance) et la société. Nous retrouverons tout au long de l'exposé ces trois niveaux d'approche. La structuration d'un sujet, c'est-à-dire son identité (ce qu'il est et ce qui fonde son existence) dépend de la place qu'il occupe, de son inscription dans le réseau des échanges symboliques qui est le sien. Vous avez évoqué en introduction le terme de **désaffiliation** porté par Castel, auquel il faut ajouter la **disqualification** telle qu'élaborée par un autre sociologue Serge Paugam, et la question de la **mésinscription** (Alain-Noël Henri), pour ces personnes qui n'arrivent pas à s'inscrire dans le lien social, ni les échanges symboliques, d'où l'errance et autres symptômes de ce type. Je voudrais ici rappeler que nous sommes des êtres de culture, c'est-à-dire de parole et de langage. Une culture construit des représentations, des images, des normes et des idéaux qui vont susciter des identifications. Chaque culture interprète à sa manière les fondements anthropologiques de l'humain (ce qu'on appelle l'ordre symbolique). Chaque individu appartenant à une culture les interprète à sa manière, c'est-à-dire qu'il va construire des médiations institutionnelles pour interpréter ces fondements. Il est ici question des grands

interdits, des possibles, des non-disponibles et du disponible, des totems et des tabous. Ce n'est pas la même chose que de vivre dans une société où l'on dit : « votre corps est à vous , vous faites ce que vous voulez avec », ou si l'on vous dit : « votre corps n'est pas à vous », version religieuse : « il est à Dieu » / version civile : « il n'est pas disponible totalement, vous ne pouvez pas en faire ce que vous voulez ». Ce n'est pas non plus la même chose d'être dans une société où vous avez un seul grand discours organisateur des normes, des idéaux et des interdits, ou plusieurs discours laissant entendre qu'il y a plusieurs normalités. **Ce qui différencie notre société, inscrite dans les sociétés modernes ou hyper-modernes, est la pluralité des discours normatifs par rapport à des sociétés dites traditionnelles où vous avez un discours unique, absolu.** Les anthropologues insistent sur ce point et il est vrai que s'inscrire dans une société change la donne subjective selon que l'on soit confronté à une pluri-normalité ou une seule normalité.

C'est une question aiguë à l'adolescence, car c'est la période où l'on quitte les références de proximité, celles des parents, de la famille, des profs, pour des références que j'appelle distales, des références universelles, donc du côté du social. On sait que les débuts de la toxicomanie se passent à l'adolescence en France comme ailleurs, et ce n'est pas par hasard. J'ai pu accompagner la thèse d'une jeune chercheuse au Liban où l'ensemble des héroïnomanes rencontrés ont débuté leur consommation de produits entre 12 et 17 ans. Chaque culture construit aussi des régulations symboliques concernant la sexualité et la filiation qui ne sont jamais des affaires purement privées. Comment une société à travers les médiations culturelles, les arts, le cinéma, le théâtre, les chansons, traite l'angoisse et le désir, la place de chacun, les grandes questions ? Dans une psychanalyse, il s'agit de reprendre et de traiter ces grandes questions à partir des petits riens de la vie quotidienne.

Nous nous inscrivons tous dans une logique de transmission puisque nul ne naît de lui-même, même si c'est un fantasme soutenu dans notre société que de « ne rien devoir à personne », c'est-à-dire l'absence de l'aide symbolique. **Se « faire naître par soi-même » peut prendre la forme de la violence et des consommations de produit qui entraînent l'absence de dépendance à l'autre.** Dans ce cas, la dépendance au produit remplace la dépendance à l'autre, en donnant l'impression que l'on peut la maîtriser. Si nul ne peut « naître de lui-même » cela veut dire qu'il y a des logiques de transmission à trois niveaux : d'abord la parole collective, sociale dans une **dimension institutionnelle**, ensuite la **dimension culturelle** qui ne concerne pas seulement les arts mais l'ensemble des pratiques sociales qui comprennent, par exemple, la manière de se dire bonjour, de demander (ou pas) les choses. Ce sont ces petites choses qui permettent d'identifier les ressemblances ou les différences avec les autres, contrairement à la dimension institutionnelle qui est représentée, par exemple, par le juridique en tant que discours et pratique. La troisième dimension dans la transmission vous est connue : il s'agit de la **dimension intersubjective** présente dans les groupes d'appartenance et les relations interpersonnelles.

Les premiers travaux des sciences humaines et sociales sont nés dans le contexte social de la fin du XIXème siècle et du début du XXème siècle. Ainsi dans son *Malaise dans la culture*, Freud parle déjà de la consommation et de la dépendance qui sont des questions qui l'ont intéressé. Mais on peut légitimement se demander si ses travaux, comme ceux qui ont suivi jusque dans les années 60/70, sont toujours d'actualité. **Nous avons tous l'intuition que la société a changé, qu'elle s'accélère.** Le recours aux drogues traité dans les films traduit également ces changements. Ainsi vous voyez d'importantes différences entre *More*, qui veut dire « encore » de Barbet Schroeder, et des films plus récents. Le cinéma reflète les évolutions de société y compris par rapport aux consommations de drogues : est-ce qu'on prend un produit pour faciliter le sexe ou le lien, ou est-ce qu'on le prend seul pour s'éclater et tenter de renaître en disparaissant ?

Pour situer le contexte global dans lequel chacun doit se débrouiller dans le lien à l'autre, et pour vivre en son nom et dans son corps, quelques grandes caractéristiques de l'évolution de nos sociétés :

1. Au cours du XXème siècle et maintenant au XXIème, on assiste à un **accroissement considérable de la population** (en terme de milliards de personnes) qui pose dans l'espace social une question

radicale qui n'était pas posée avant : celle de la gestion des ressources car elles sont limitées. Au cours du XXème siècle, on ne pensait pas à cette limite, on ne se posait même pas la question. Aujourd'hui c'est un point fondamental, récurrent dans l'espace social et qui implique les notions de juste partage et de limitation de la croissance.

2. On constate également un **accroissement considérable des pouvoirs de l'Homme en matière de déplacements et de communication**. L'addiction au téléphone portable est une vraie question qui se répète dans les espaces de soins et les espaces sociaux. Dans mon travail d'accompagnement auprès de jeunes et de leur famille, il est toujours difficile d'arrêter le portable. C'est une manière d'être ailleurs, tout en étant là, sans être là, et cela interroge sa fonction chez les adolescents. Cette addiction avait très bien été repérée par le psychanalyste anglais Winnicott dans les années 60 qui considérait que l'usage forcené du téléphone traduisait un problème de séparation. Il avait comparé cela à un petit enfant qui, pour ne perdre ses jouets, les attache à sa main, donc le phénomène n'est pas nouveau, mais aujourd'hui on mesure son ampleur.

L'accroissement des possibilités techniques considérables de l'Homme en biotechnologie et la question de son pouvoir telle que vu par Michel Foucault, appelée le bio-pouvoir (clonage, les manipulations génétiques) pose la question du curseur de l'interdit. Les philosophes anciens avaient réfléchi à la question des grands interdits, mais de façon purement spéculative ; aujourd'hui, nous nous retrouvons réellement confrontés à ces questions. La question du rapport entre l'impossible et l'interdit se retrouve dans les problématiques liées aux toxicomanies : « si c'est interdit, c'est parce que c'est possible ». Si vous remplacez l'interdit par l'impossible, vous n'avez pas les effets de structuration de l'interdit. Par exemple, vous allez manger jusqu'à ce que votre corps dise « stop ! » : c'est la limite du réel exprimée dans des films comme *La grande bouffe* de Marco Ferreri et *L'empire des sens* de N. Hoshima où la limite est la mort.

Ces modifications entraînent des changements dans notre rapport au temps et à l'espace, avec un côté déréalisé : vous pouvez, par exemple, être au milieu du désert avec votre téléphone portable et recevoir un appel du collège qui vous remplace, pour savoir dans quelle salle a lieu votre cours. C'est complètement incongru et cela dit bien cette question du rapport au temps et à l'espace qui va modifier la question du lien, accélérant sa fragilité. Il y a une mouvance, une accélération que nos « ados » connaissent bien avec, par exemple, la modification des lieux de rendez-vous au fur et à mesure des appels des copains. **La question du rapport au temps et à l'espace, tenant compte de notre prise de conscience de la globalité du monde, évolue et ce rapport est important sur le plan de la relation**. Ainsi le rapport que chacun a au temps court, c'est-à-dire le temps présent (rien d'autre que maintenant), et au moyen et long terme évolue. Plus les gens sont en difficultés, plus le long terme, le « grand temps » n'existe pas. Ils vivent dans le « petit temps », un court terme pouvant amener la difficulté d'honorer ses rendez-vous ou d'être à l'heure.

3. Le changement de notre vision du monde sur le plan des connaissances scientifiques a également évolué : théorie de la relativité, de l'expansion de l'univers, découverte de l'ADN comme unité du vivant qui fait dire aux biologistes qu'il n'y a pas d'espèce humaine car nous partageons cette unité commune avec l'ensemble du monde vivant. Ce qui nous différencie comme le langage, le lien aux autres, sont des constructions humaines, pas de la biologie. **Cette évolution sociale des connaissances amène une complexification de plus en plus grande**. On le voit également en neurosciences avec la découverte de la plasticité cérébrale. Cette multifactorialité des causes qui touche ce qu'on croyait acquis, voit les « vrais scientifiques » avoir conscience que plus ils découvrent, plus ils ouvrent le champ des possibles et complexifient leurs sujets de recherche. Alors que ceux qu'on appelle « les scientifiques » peuvent s'arrêter à une découverte en disant : « on a trouvé, voilà la cause ». C'est une réaction dont il faut se méfier car elle peut nous guetter dans nos interventions auprès du public, où une cause unique, par exemple la maltraitance, expliquerait la situation des personnes.

- Nos sociétés modernes se caractérisent également par la généralisation du libéralisme et le poids du capitalisme financier qui entraînent dans le monde du travail et le monde associatif, de nouveaux modes de gestion des ressources humaines. Ces évolutions du lien social professionnel sont marquées par **un accroissement des souffrances psychiques individuelles, mais aussi collectives**. Plus vous êtes vulnérable, plus vous risquez de réagir du côté du délitement et de l'exclusion, sans pouvoir « rebondir » lorsque vous êtes confronté à la violence dans le monde du travail comme, par exemple, après un licenciement brutal. J'explique rapidement : dans une société industrielle, un travailleur qui travaille bien a la garantie de ne pas être licencié ; dans notre société du capitaliste financier, cela n'est plus une garantie, au contraire, cela peut être utilisé pour mettre la pression sur le groupe des collègues. Cela concerne le champ des risques psychosociaux, de la dynamique de travail avec, en parallèle, un **système de relégation** pour ceux qui ne s'adaptent pas, dans des « zones de relégation » : les banlieues ou les espaces marginaux de toutes sortes. Un symptôme intéressant est celui qu'on appelle la « psychopathologie urbaine » et qui concerne la révolte des banlieues, avec les voitures brûlées et les violences intergroupes. Ces phénomènes méritent notre réflexion.

Je vous propose maintenant de nous intéresser aux effets psychopathologiques individuels et collectifs. Certains auteurs interrogent le fait que notre société n'est plus globalement névrotique. La société névrotique du temps de Freud, est une société qui organise le rapport entre les individus et la société sur le mode principal du refoulement : « vous devez renoncer à satisfaire vos pulsions et à un certain nombre de choses, pour pouvoir bénéficier en échange de la sécurité du collectif ». Cet échange impliquait une répression de la sexualité et de la jouissance. « Cachez ce sein que je ne saurai voir » est devenu aujourd'hui « montrez-le ! Sinon vous n'êtes pas normal ». Autre exemple : « Ne racontez pas vos sujets intimes sauf à un psy » est devenu « Comment ? Vous ne racontez pas votre intimité à la télé ? » Ainsi les normes d'intimité ont changé, au point que, par exemple, des parents m'ont amené leur adolescent parce qu'il devenait pudique. Ils avaient confondu la pruderie bourgeoise et l'inhibition. Or un adolescent ordinaire peut vouloir cacher ce qui se passe pour lui, notamment son excitation visible, pour ne pas qu'on se méprenne sur son désir véritable. Les parents étaient catastrophés. Je les ai rassurés sur leur adolescent qui allait très bien, non sans les interroger sur leur éventuel problème avec le sujet, après avoir eux-mêmes soufferts d'un tabou très puissant à leur époque. La question posée dans de nombreux travaux aujourd'hui, interroge donc cette société qui n'est plus véritablement une société névrotique refoulant la sexualité et particulièrement la sexualité féminine comme au XIXème siècle. Vous avez vu ou entendu parler du film *A Dangerous method* de David Cronenberg qui montre comment le refoulement de la sexualité féminine a créé de grandes névrotiques que l'on appelle des hystériques, au point que l'on a cru pendant longtemps que l'hystérie était l'apanage des femmes ; un effet de la culture interprété pendant longtemps comme une caractéristique de genre. **Aujourd'hui, on cherche plutôt les symptômes psychotiques du côté de la disparition des assises symboliques**, et ses défenses un peu perverses où l'on propose, par exemple, l'absence d'états d'âme comme idéal social à un cadre dynamique. « Si vous voulez le poste, il va falloir vous exécuter, sinon c'est vous qui y passerez ». Christophe Dejours appelle ce phénomène la « banalisation du mal », reprenant les termes de Hanna Arendt à propos de la participation du peuple allemand aux crimes nazis. « Je laisse faire, voire je participe, pour sauver ma peau » est un positionnement qui laisse des traces : **être obligé de faire des choses que nous réprovons, nous fait nous sentir mal et somatiser**. La gestion des ressources humaines dans le mode de management actuel, se fait dans un climat violent avec, par exemple, le renouvellement au dernier moment de votre CDD à une semaine de l'échéance, situation qui fragilise évidemment le lien social. On parle aussi d'une **société morose** (Ehrenberg) et beaucoup de travaux montrent que les jeunes ont du mal à se révolter, qu'ils sont plutôt dépressifs. Depuis deux ou trois ans, chez mes étudiants de première année, je ne retrouve plus le discours « c'est un métier super : je veux soigner ! » qui était une illusion mais qui avait le mérite d'exister. Dans la nouvelle génération, ils savent qu'« il n'y a pas de boulot » et ils le disent. Dans le champ médico-social, cela a pour conséquence des modifications des pratiques et des dispositifs. Je donne un exemple pour les psychologues et les psychiatres qui doivent abandonner l'idée que les jeunes vont venir les voir parce qu'ils sont en souffrance, qu'ils frapperont à leur porte pour demander un rendez-vous, qu'ils « ont une demande », car très peu de jeunes sont dans cette démarche. Heureusement d'autres demandent pour

eux, car parfois ils récusent toute demande d'aide, et pourtant, nous allons travailler avec eux. Le renversement du schéma qui amenait l'intervenant à rencontrer des gens qui l'appellent à l'aide, est assez nouveau. De nouveaux dispositifs accompagnent ces nouvelles pratiques, des dispositifs sociaux expérimentaux que l'on appelle **des dispositifs « interface » : les gens ne viennent pas pour se soigner alors qu'ils vont très mal psychiquement et médicalement, mais plutôt pour manger, boire un café ou avoir un logement.** Tant que les besoins primaires ne sont pas satisfaits, vous ne pouvez pas aborder d'autres sujets, et cette situation est caractéristique de ces dispositifs. C'est d'autant plus compliqué qu'on retrouve souvent une « distorsion de la demande » très présente chez les adolescents et les grands précaires (Furtos), c'est-à-dire que lorsqu'ils voient l'assistant sociale, ils parlent d'eux, de leurs problèmes conjugaux, et lorsqu'ils se retrouvent devant le psychologue, il parle d'une dette qu'ils ont contractée et pour laquelle ils voudraient être aidés. On voit ainsi très bien **l'intérêt du travail en réseau et du décentrement de nos cœurs de métiers.**

Les logiques néolibérales ne sont pas sans effet et elles ont tendance à évoluer vers des formes nouvelles d'exploitation et de domination. Une des caractéristiques essentielles de la mondialisation est l'économie néolibérale avec, comme critère de référence, le meilleur rendement financier. Cette logique entraîne le fait que le quantitatif est plus important que le qualitatif et envahit tous les domaines. Ainsi à l'Université, lorsque les enseignants-chercheurs sont évalués par les instances, ou les laboratoires, ils doivent indiquer leur nombre de doctorants, combien ont soutenu leur thèse depuis trois ans, sans s'intéresser au contenu de la recherche. Cela se traduit également dans la lutte pour faire reconnaître la valeur scientifique de revues qui publient des articles qui ne s'appuient pas sur des études quantitatives. Est-ce que l'étude d'un cas unique est scientifique ou est-ce de la littérature ? La logique de l'évaluation uniquement quantitative et procédurale pose d'énormes problèmes aux chercheurs pour qui ces publications ne sont pas reconnues dans l'évaluation de leur activité. **La question du quantitatif et de l'évaluation généralisée amènent à augmenter les procédures d'évaluation et la conformité de ces procédures.** Dans le champ de la santé, les médecins hospitaliers disent qu'ils ne sont plus des cliniciens qui pratiquent l'art de la médecine puisqu'ils doivent appliquer des protocoles. C'est ce qu'un collègue appelle « l'Homme procédural ». Dans les associations, cela se traduit dans les demandes de subvention où les cases à remplir sont nombreuses et compliquent considérablement les projets.

C'est une logique binaire proche du modèle informatique qui envahit aussi nos modes de pensée et fait que nous avons du mal à penser autrement que dans la binarité et l'opposition simple. La complexité, la conflictualité ne sont pas « blanc ou noir » : il existe des zones grises où vous pouvez être amenés à penser que certaines personnes peuvent haïr les gens qu'ils aiment le plus. Cette binarité envahit aussi nos rapports aux autres, par exemple entre les parents et les enfants, et la multiplication des procédures amène une certaine normalisation du comportement. L'opérateur et l'efficacité font que les procédures vont se substituer au jeu des échanges symboliques, c'est à dire qu'au lieu de se parler des choses qui ne vont pas, on renvoie vers les procédures. Cette dérive impacte aussi les questions de la langue, du langage et de la parole qui se voient réduites à une nomenclature pour apprendre à bien communiquer, promouvoir son image, mais pas à véritablement parler avec les gens car, à ce moment-là, on prend des risques en ne maîtrisant pas tout ce que l'on va dire. Dans les pratiques de médiation, **je fais la critique de l'utilisation systématique de la boîte à outils de la communication non-violente lorsqu'elle est utilisée dans l'idée de vouloir gérer tous les conflits.** J'ai vu des pratiques quasi-automatiques, donc bêtes, de ces outils. C'est une question importante aujourd'hui car la parole non scientifique est discréditée. Heureusement, les humains et les jeunes ont des capacités de résistance qui leur permettent de se sortir de ce schéma du langage opérateur désubjectivant, avec, par exemple, le slam qui questionne par le jeu la poésie, le malentendu fondamental du langage.

La question du lien, qui est à la fois un attachement et un détachement, nous permet d'aborder différents types de lien : structurant, de confiance, fusionnel, incestueux, narcissique, abandonnant, pervers... **Le lien est une structure psychique première et fondatrice.** Le premier lien s'est inauguré sous forme de la dépendance du bébé à sa mère (ou un autre être humain), ce que Freud appelait « le proche secourable », c'est-à-dire le prochain qui est là et nous secoure dans notre détresse de bébé. Tout lien de dépendance

créé ensuite va activer ce qui s'est passé au moment des premiers liens du bébé avec ses proches. La dépendance est physique, affective et symbolique. En psychanalyse, on parle de situation de « désaide » lorsque quelqu'un en situation de détresse appelle à l'aide. Mais cette possibilité d'appel n'est possible que lorsque les premiers liens ont répondu aux besoins du bébé, donnant ainsi confiance dans l'aide reçue. Lorsque ce n'est pas le cas, les personnes n'appellent pas et pensent qu'elles ne peuvent compter que sur elles-mêmes. Ainsi, lorsque nous nous retrouvons confrontés à des situations de rupture de liens amoureux ou professionnels, la réaction dépend de ces fondements, des capacités de confiance en l'autre et en soi. Si l'aide première proposée a été tordue permettant à l'autre de nous abuser, elle inscrit le refus d'aide dans la durée. Pourquoi la dépendance fondamentale de l'humain à l'autre, présente tout au long de la vie, est-elle vécue par certaines personnes comme insupportable ? Elles préfèrent dépendre d'un produit plutôt que de quelqu'un d'autre.

Le lien suppose le « nous » et pas le « on ». Nous, c'est « je » et « tu » en même temps. Sur le modèle du lien précoce, il se crée quand le bébé pleure, appelle, et que la mère répond. Ce lien tisse l'insatisfaction, l'attente, la fin de l'attente et la satisfaction avec la présence et l'absence. Dans la manière de traiter l'enfant, c'est le « je » et le « tu » qui se construisent dans leur différence, non pas un « moi » et « moi » qui font « on ». Cette notion est importante pour comprendre, par exemple, les crimes de masse qui supposent de faire sauter le « nous » pour fabriquer du « on » qui ne désigne personne. Cette masse indifférenciée telle qu'utilisée dans les dictatures, fait sauter toute responsabilité. Elle masque le « je » pour ne voir qu'un seul homme et faire disparaître le « nous ». Hors, **le lien social se fabrique avec du « nous » qui porte la question de l'autre, de l'altérité**. Je n'ai pas le temps de développer les différents modes de transmission mais, à chaque génération, l'enjeu est de ne pas reproduire de l'identique, qui ferait du « on », mais du différent qui permet de créer du « nous », car le « nous » se crée logiquement et pas chronologiquement. Le lien social c'est ça, avec de nombreux aléas, avec des bouts de « on » à certain moment, avec du fusionnel, la question de la ressemblance, de l'identique, etc. Pour recevoir de quoi être « un » différencié parmi les autres, identiques mais semblables et différents, il faut recevoir une transmission à trois niveaux, ceux dont j'ai déjà parlé, dans les dimensions institutionnelles, culturelles et interpersonnelles. Vous avez ainsi une construction d'opérateurs symboliques comme le nom, le sexe, la génération qui amène un jeu de différenciation.

Le lien engage trois espaces (Kaës) : le premier à l'intérieur des personnes est appelé « espace intrapsychique » : il comprend le lien intérieurisé aux autres dont celui avec nos parents, nos ancêtres ou notre conjoint. Ce n'est pas seulement le lien dans la réalité puisqu'il est aussi à l'intérieur ; on parle alors de « groupe interne ». Le deuxième espace concerne le rapport à l'autre qu'on appelle « espace intersubjectif », mais il est modulé par les liens présents à l'intérieur. Le troisième espace du lien est appelé « les ensembles organisés » qui sont le couple, les groupes, la famille et les institutions. Le travail est un exemple où les liens sont organisés, comme dans les groupes de jeunes. La souffrance psychique, qui n'est pas forcément pathologique car nous sommes tous des êtres en souffrance, peut se déployer dans l'un de ces trois espaces, parfois dans tous, avec des formes d'expression qui peuvent être variables, sous forme de symptômes ou pas. Dans des sociétés marquées comme au XIXe siècle par un très fort refoulement de la sexualité, vous aviez des retours du refoulé sous forme de grandes névroses hystériques ou obsessionnelles. Aujourd'hui, ces névroses ont disparu ou presque, mais beaucoup de symptômes psychosomatiques se développent. Ainsi, au lieu de grandes crises d'hystéries dans la rue, on « fait » une maladie ou on consomme un produit psychoactif pour essayer d'aller mieux.

Je vais maintenant parler des caractéristiques du lien social décrites par de nombreux travaux de sociologues (Bauman par exemple):

1. **La fragilité** qui est due à la perte de la fiabilité du lien aux autres, à des liens peu sûrs dont la solidité est faible avec en creux, la question fondamentale de la confiance : « est-ce que l'autre va faire ce qu'il dit ? » Un des effets est de ne pas trop s'engager pour anticiper la rupture possible, sur le modèle des réseaux sociaux où il suffit de ne plus être « ami » pour ne plus voir l'autre. C'est un peu plus complexe dans la réalité que de rompre un lien, d'autant qu'il est aussi inscrit en nous.

2. La précarité qui, je le rappelle, n'est pas avoir peur sur le plan économique mais plutôt avoir peur de perdre. Les enquêtes sociales montrent aujourd'hui en France que beaucoup ont peur de perdre leur emploi, leur logement, d'être pris dans un engrenage. C'est une peur importante qui a des conséquences : tout faire pour ne pas perdre ou ne pas être jeté ; la « jetabilité » est une caractéristique de la précarité. Si vous pouvez être jeté à tout moment, vous vous soumettez, vous essayez d'être conforme. La précarité du lien est le meilleur moyen d'engendrer la soumission. L'asservissement volontaire remplace même la soumission à l'autorité : « plus besoin de chef, vous l'avez en vous ! » Cela concerne la vie au travail mais également la vie relationnelle, amoureuse. L'institution, c'est-à-dire le social, encourage la « jetabilité » sur le modèle de la société de consommation ; l'effet « kleenex » est aujourd'hui remplacé par le modèle du téléphone portable qui est changé, non parce qu'il est usé ou cassé, mais parce qu'un autre modèle vous propose mieux. Appliquez ce raisonnement aux liens et vous voyez la promesse d'une plus grande jouissance, du « toujours plus ».

3. L'interchangeabilité des liens : l'un vaut l'autre, ils sont tous pareils. « Dix attendent votre poste » entend-on dans le monde du travail, ou lorsque l'on parle « des psy », expression qui laisse entendre que psychologues et psychiatres sont tous les mêmes ! Dans cet environnement, quels sont encore les liens solides ? Faire un enfant, car couper le lien à son enfant est beaucoup plus compliqué que le lien à votre conjoint, à vos amis ou vos collègues de travail. L'enfant change alors de place dans la société, devenant une valeur refuge et s'il est le seul être duquel vous attendez quelque chose, le lien se transforme et devient contractuel (Durif-Varembont). Ce n'est pas parce que « c'est moi, ton parent et je me lie à toi » qu'en réponse l'enfant fait lien avec moi, mais ici plutôt sous forme d'un « donnant-donnant », d'un contrat narcissique. Il existe plusieurs types d'alliances et de contrats qui interrogent les dimensions de contre-don et de gratuité qui font partie du lien, avec des conséquences en termes de pathologies, de difficultés à parler vraiment, à soutenir le conflit. Ces difficultés peuvent entraîner des dérives dans les pratiques de médiation elles-mêmes, par exemple dans la recherche d'un accord à tout prix. Plutôt que de forcer l'accord, on peut constater le désaccord et arrêter la médiation. Un accord à tout prix masque le déséquilibre entre les partis et que l'accord est en fait une soumission de l'un à l'autre.

Dans ce contexte, quelques remarques plus générales, sachant que chacun a une histoire de vie particulière. **La question de l'addiction** s'est multipliée et je fais quelques hypothèses concernant les personnes précaires et en addiction : la solution pour vivre et gérer les complexes d'une bonne névrose avec ses rituels obsessionnels, ne marche pas pour eux, celle de se marquer corporellement avec des tatouages, ou celle du sexe non plus. Reste parfois la relation aux animaux, seul lien pour les grands précaires que celui de la laisse (laisse-moi / attache-moi). Le chien sert alors de médiateur du lien social. D'autres essayent la consommation de produits (drogues, alcool, tabac), car seul le produit permet d'éprouver la sensation d'exister, dans une manière de s'auto-fonder, de « s'auto-naitre » sans autre et avec la maîtrise de l'objet qui comble et manque à la fois : naître à nouveau en se faisant disparaître, tant pour les effets anesthésiques qui suppriment toute angoisse, que pour les effets excitants qui activent le désir de vivre et d'être en lien avec d'autres.

Pour conclure, le désarriimage, la mésinscription ont des conséquences cliniques pratiques : beaucoup de ces personnes ne vont pas dans les dispositifs classiques médicaux et récusent tout projet de soin ou de réinsertion trop rapide pour eux. Cela nous oblige à repenser l'accueil, le type de dispositifs. Ensuite, la reconstruction des liens va demander un ré-apprivoisement comme dans *Le Petit Prince* de Saint-Exupéry ou bien *Le Petit Poucet* car ils nous laissent des petits cailloux dont on peut se saisir et, avec le temps, espérer un rapprochement, un amarrage. Mais cela nous oblige à accepter les modalités de rencontres qu'ils nous proposent, pour aller vers, et ce sont les petits cailloux qui peuvent ainsi permettre de revenir dans les lieux de soins. Dans tous les cas, il ne faut pas aller trop vite et veiller à créer les conditions pour que le lien puisse apparaître. Ces conditions préalables, comme discuter autour d'un café, sont souvent loin de nos cœurs de métier mais c'est souvent **un passage obligé que de partager un bout d'humanité avant**

d'aller plus loin. C'est une clinique, non pas « de la structure », mais une « clinique de l'objet » car on sait que l'objet toxicomane est transversal aux structures psychopathologiques. Plus les gens sont en difficulté avec le lien, plus ils vont être sensibles à la manière dont on les approche et à ce qu'on veut pour eux. C'est une clinique qui oblige à avoir une certaine authenticité et à travailler « l'aller vers » pour répondre à l'inversion de la demande. Cela mériterait d'interroger plus longuement ces questions, mais voilà déjà quelques pistes. Je vous remercie de votre attention.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Martine Lacoste : Vous avez largement souligné les effets psychopathologiques nés du délitement social comme l'addiction, mais vous n'avez pas mis l'accent sur la question de la pulsion alors qu'elle me semble importante tant individuellement que socialement. Pouvez-vous nous dire quelque chose à ce propos ? Ma deuxième question concerne la langue, car on entend souvent que l'on vit dans un monde schizophrénique, que les gens ne parlent plus la même langue. Qu'en pensez-vous ? Une dernière chose, nous allons écouter tout au long de la journée, celles et ceux qui, à partir de ces constats, tentent de bâtir des ponts, aider ces êtres qui se sentent dans des liens sociaux tellement fragiles que peu repérant, avez-vous un commentaire ?

Jean-Pierre Durif-Varembont : Je n'ai pas cité le mot de pulsion mais je pense en avoir parlé, notamment autour de la société de consommation et de l'organisation en termes de refoulement pour assurer ses modes de jouissance. Aller plus avant nous amènerait à entrer dans les détails de chaque société qui va organiser le traitement du pulsionnel car, comme vous le disiez, ce n'est pas seulement un problème individuel. Il y a des questions particulières autour, par exemple, de la pulsion de mort présente dans la toxicomanie. La société de consommation est presque un modèle d'addiction car elle est organisée sur le plan économique, non pas pour satisfaire les besoins élémentaires, mais pour vous proposer de satisfaire vos pulsions en promouvant votre image au sens narcissique du terme. C'est une des caractéristiques du social que je n'ai pas développé : la promotion d'un égoïsme grégaire que l'on retrouve dans le « on » : un rassemblement de ceux qui se ressemblent, de « moi » dédoublés. Il ne faut pas avoir qu'une vision pessimiste de la modification du lien social. Nous n'allons pas regretter la société du XIXe siècle marquée par l'autoritarisme et les violences patriarcales. Mais il faut tenir compte des modifications et des ressources créatives qui se créent. C'était l'exemple du slam qui joue avec la langue et le langage comme des enfants entrant dans le langage et refusant de les voir associés à une nomenclature, un opérateur qui rejoint les questions de procédures.

Question.

En parlant de schizophrénie de la langue, comment travailler le lien dans sa construction comme dans sa rupture, quand il existe deux façons d'aborder ce lien puisqu'il n'est pas toujours le même, entre les travailleurs sociaux et l'individu, quand ce dernier est dans le groupe ou dans un échange plus individuel ? La problématique du groupe par rapport au lien n'est pas celle de la somme des individus qui le composent.

Jean-Pierre Durif-Varembont : Il ne faut pas oublier que les appartenances au groupe font parties du lien. Ce qui m'intéresse cliniquement, pour les ados par exemple, est le genre du groupe d'appartenance. Est-ce un groupe quelconque ou un groupe organisé ? Il existe plusieurs types de groupes à l'adolescence et il est intéressant de voir comment l'individu passe par exemple d'un groupe ordinaire à un groupe mixisé ou non, y compris sur le plan de la mixité sexuelle, à la verticalité avec un leader, un chef. Comment d'un groupe de « frères » ou de semblables, l'adolescent passe à un groupe plus horizontal qui risque de devenir fratricide. Le groupe pour fonctionner dans son effet miroir, se trouve un groupe « bouc émissaire ». Dans tous les cas, chaque groupe possède en son sein un bouc émissaire qui assure sa cohérence. Le type de groupe d'appartenance est un bon indicateur, mais pour moi, la toxicomanie ne fait pas groupe. Ce que j'ai observé ressemble plus à un conglomérat ou une agglutination qu'à un groupe. Ils sont plusieurs à faire la même chose, l'un à côté de l'autre, sans qu'ils soient véritablement en lien avec tous ce que cela suppose.



Regards croisés avec les pouvoirs publics sur la médiation sociale

Vincent ROUAULT

Chargé de mission territorial à la MILDECA

La Fédération Addiction et l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes ont demandé à la MILDECA de venir exposer sa vision de la médiation sociale à l'occasion du dernier temps de ce cycle de séminaires, intitulé « perspectives et inspirations pour agir ». Comme je ne suis ni chercheur, ni spécialiste de la santé, mon intervention présentera au titre de la puissance publique, les orientations et vecteurs de travail que la MILDECA souhaite voir mis en place. Les deux séminaires précédents ont été consacrés à étudier la manière dont la médiation sociale peut interroger le sujet addiction, d'un point de vue politique, comme dans vos pratiques et votre environnement professionnel. Beaucoup d'exemples de pratiques ont déjà été cités, et l'intervention de la MILDECA prend place avec tout ce qui a déjà été dit : l'enjeu ici est de tracer ensemble un chemin possible, de se demander comment, sur quoi, et avec qui travailler demain. Cela nécessite de poser quelques éléments de diagnostic et un cadre général à la réflexion.

Pour commencer, quelques chiffres de l'OFDT :

- Entre 3 et 5% de consommateurs de cocaïne, MDMA, champignons ; aux abords de 1,5% pour l'héroïne
- Alcool adulte (2010) : 11% de la population est dans une consommation quotidienne , 20% déclare au moins une ivresse dans l'année.
- Alcool à 17 ans (2014) : 12,3% des jeunes consomment 10 fois dans le mois, 59 % ont déjà expérimenté l'ivresse. C'est un phénomène en hausse, où la prévalence masculine est à la baisse.
- Cannabis 15-64 ans : 35% de la population a déjà expérimenté sa consommation ; 1,4 millions de consommateurs quotidiens et 5 millions dans l'année.
- Cannabis à 17 ans (2014) : 50% d'expérimentateurs, 10% sont dans un usage régulier : c'est un phénomène en hausse.

Je ne parle pas des chiffres relatifs à la consommation de tabac, des médicaments, etc. Placer la question des addictions du seul côté de la pathologie (c'est-à-dire d'un phénomène marginal) est en opposition avec l'enjeu posé par l'envergure des pratiques sociales contemporaines en matière de consommation. De ce point de vue la médiation sociale est une réponse à apporter à un impensé relégué soit du côté sanitaire, soit du côté pénal. Réfléchir sur la médiation sociale est donc une occasion de réfléchir à la manière d'inscrire ces questions dans un espace physique, un espace de vie commun, mais aussi un espace de réflexion partagé entre différents acteurs publics.

Qu'est-ce que la médiation sociale ? Peut-on lui donner une définition univoque et synthétique ?

On peut déjà commencer par un petit rappel historique : la médiation sociale prend son essor dans les années 80, en même temps qu'émerge les problématiques de la consommation d'héroïne. Au départ toutefois, la médiation sociale est porté par les « femmes relais » dans les quartiers de la politique de la ville et soutient l'accès aux droits, donne des conseils et des orientations, joue le rôle d'écrivain public, etc.

La médiation sociale est donc au départ une médiation par les pairs conçue comme une démarche citoyenne spontanée, une posture éthique. On assiste par la suite à un mouvement de professionnalisation progressive de l'action des médiateurs sociaux, notamment d'abord avec les emplois jeunes, puis les adultes-relais qui sont plus de 4000 aujourd'hui. Mais c'est depuis les années 2000 que le secteur se structure réellement, avec dès 2001 la signature d'une charte de la médiation sociale, qui constitue pour les acteurs de terrain un référentiel métier et un cadre déontologique. Plus récemment le sujet de la médiation sociale a été revisité dans le cadre de la loi Egalité et citoyenneté. L'objectif est d'obtenir par ce biais une reconnaissance statutaire des adultes-relais et de fixer leurs missions. 2015 a également vu la mise en place d'une norme expérimentale sous l'égide du CGGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) et du SG-CIPDR (Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) et mise en place par l'Afnor. L'article 67 (nouveau) du livre IV du code de l'action sociale et des familles est complété par un titre VIII ainsi rédigé : « Art. L. 481-1. – La médiation sociale est un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, par l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose. Elle a vocation à s'articuler avec l'action des travailleurs sociaux ».

De manière générale, on peut citer comme principes fondateurs de la médiation sociale trois exigences : impartialité (absence de jugement), aller vers et co-construction. Mais cette définition univoque s'attache à la posture professionnel, aux savoir être et ne recouvre pas la diversité des domaines, missions, et pratiques professionnelles que recouvre le terme de médiation sociale : on parle de médiation sociale s'agissant des processus d'acceptabilité sociale, mais aussi d'insertion sociale, d'accès aux droits, de régulation de l'espace public, etc. De même, on peut souligner la diversité des missions et des champs assurée par les médiateurs : médiation scolaire, tranquillité publique, intervenants sociaux en commissariat, accès au logement, médiation sociale en RDR...

Comment cette réflexion sur la médiation sociale s'inscrit-elle dans les orientations stratégiques de la MILDECA ?

Pour commencer, on peut d'ores et déjà apporter deux éléments d'information d'ordre général qui permettent de poser le cadre général de notre réflexion:

- La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, des articles 41 et 42, qui inscrit dans la loi la RdR en milieu festif et en milieu carcéral, ainsi que les missions d'accompagnement médico-psychosocial des CSAPA.
- Le passage de la MILDT à la MILDECA vise à faire sortir la question de l'usage de produits psychoactifs de la seule toxicomanie pour la faire entrer dans un champ plus large, celui des addictions. Derrière ce changement de vocabulaire, il y a en réalité un changement de perspective profond qui n'est pas simplement celui de l'élargissement des produits couverts par le champ d'action de la MILDECA. En d'autres termes, il s'agit certes de s'ouvrir à l'ensemble des dépendances (tabac, alcool, jeux vidéos etc.), mais surtout d'engager un processus de sortie du traitement de la question sous le seul angle justice-santé (prison, hôpital), c'est-à-dire renoncer à exclure cette question de la cité pour en faire une véritable problématique sociale. La toxicomanie se situe du côté du pathologique, de l'obsessionnel et appelle à protéger les individus d'eux-mêmes (traitement sanitaire) comme à protéger la société de ces individus (traitement pénal), c'est-à-dire en définitive à les exclure de l'espace politique, de l'espace commun. Au contraire le vocabulaire « conduites addictives » pose la question de l'inscription de ces pratiques dans une perspective sociale (l'inscription des usagers dans des groupes qui vont à terme réguler sa consommation) et invite à replacer cette question au cœur de la cité.

Historiquement, la médiation sociale a un objectif de régulation de la vie dans l'espace public qui se traduit dans l'aide à résoudre les conflits, orienter vers des institutions, créer du lien social. C'est un objectif à la fois de cohésion sociale et de tranquillité publique qui veut créer les modalités d'un vivre ensemble pour cohabiter sur l'espace public. Mais c'est aussi un processus politique de concertation citoyenne, partant du constat que les contestations et conflits avec les habitants obligent à considérer les citoyens comme des

parties prenantes du processus de décision politique, et non pas comme des ressortissants affectés par l'action des choix politiques. La médiation sociale fait en ce sens appel à la notion d'*empowerment*.

Prenons le cas des injecteurs : comment engager une démarche de médiation sociale avec précisément ceux qui sont invisibles, disqualifiés, qui vivent en centre ville mais n'habitent plus la cité car majoritairement sans domicile fixe ? Les stabiliser dans un espace politique de médiation sociale implique de les stabiliser sur un territoire géographique et politique, ce qui pose clairement la question de l'hébergement. De ce point de vue, la toxicomanie aurait intérêt à se constituer comme corps social à part entière, à l'image de la communauté des teufeurs qui sont entrés sur la scène publique et politique via les associations de santé communautaire. On rejoint ici la question de l'*empowerment*, préalable essentiel à tout dispositif de médiation social. L'exemple des conseils citoyens constitués par tirage au sort démontre combien il est difficile de donner la parole à ces invisibles qui ne sont inscrits dans aucune liste permettant de réaliser ce tirage au sort. Sans *empowerment* de la communauté des injecteurs, pas de médiation sociale comme moyen de donner corps à l'idéal de délibération démocratique, selon lequel une décision n'est légitime qu'à condition que tous ceux qui sont intéressés par elles puissent participer à son élaboration.

Avec la salle de consommation à moindre risque (SCMR) s'est principalement posée la question de l'acceptabilité des lieux de RdR et de sa population d'usagers auprès des riverains. Les actions de réduction des risques font régulièrement l'objet de plaintes et de rejets de la part des populations avoisinantes, marquant ainsi une mauvaise réception de l'objectif et de la démarche de cette opération de santé publique, ce qui peut nuire à son efficacité. Face à ce constat, la SCMR a mis en place une ligne téléphonique à destination des riverains. De même, des enquêtes de voisinage destinées à mesurer l'acceptabilité sociale de la salle ont contribué à l'objectif de pacification. Mais est-ce un travail de médiation sociale à la fois comme objectif de régulation sociale et comme *process* politique ? En ce sens, la consultation, la sensibilisation, les réunions publiques organisées par les élus répondent bien à l'objectif de régulation sociale de l'usage d'un espace partagé, mais pas nécessairement à celle d'engager un processus politique délibératif consensuel, qui implique de créer des lieux destinés à rendre la parole à l'ensemble des publics qui fréquentent et font un usage différent d'un même espace, afin de confronter les points de vue et engager un débat. La médiation sociale appelle la délibération, c'est un processus majeutique participatif différent de la simple consultation ou de l'enquête de voisinage. L'objectif a plutôt été de créer les conditions de l'acceptabilité sociale du lieu par les riverains et de prévenir le phénomène NIMBY (*Not In My BackYard*) de rejet de la présence d'usagers en groupe sur les trottoirs, de la peur de la baisse de la valeur immobilière, etc. On voit bien comment les dispositifs d'évaluation de l'acceptabilité sociale de la SCMR sont paradoxalement symptomatiques de la nécessité de pallier à l'absence d'un réel travail de médiation sociale en amont.

L'existence d'espaces de concertation en direction des voisins est à concevoir comme un outil d'implication des habitants dans la vie des structures, une pratique professionnelle pour favoriser l'acceptabilité des structures de RDR, mais doit aussi être conçue comme un outil d'implication des structures dans la vie de quartier. On pourra à titre d'exemple cité la participation du CAARUD d'Aulnay-sous-Bois aux conseils de quartier, de même que la mise en œuvre de journées portes ouvertes reste une occasion d'apaisement. A Nice, la création d'un poste de médiatrice sociale chargée des relations avec les commerçants mais également du partenariat avec la collectivité pour le ramassage des seringues en urgence, s'est également accompagné de la mise en place d'un cahier de plaintes et de doléances à destination des riverains et des usagers, déposé au CAARUD. Au moment de l'implantation d'un dispositif, la médiation sociale, en ce qu'elle permet la rencontre entre les riverains et les professionnels, est un atout pour assurer la régulation des conflits. On voit toutefois comment cette prise en charge par les réseaux institutionnels peut produire des dysfonctionnements car elle ne va pas toujours au bout de son action de médiation sociale qui est de renouer du lien social entre les consommateurs et les non consommateurs et non de réguler simplement les conditions de leur cohabitation. Prenons l'exemple du trafic : les villes sont de plus en plus confrontées à une triple problématique :

- l'économie parallèle et le trafic,

- l'impact sur la santé publique,

- le sentiment d'insécurité, surtout face aux phénomènes présents dans l'espace public.

D'une certaine façon, les jeunes guetteurs sont comme les injecteurs, des invisibles : ils sont bien souvent des décrocheurs, sinon des décrochés, qui ne sont plus pris en charge par aucun service de droit commun. Pourtant ils sont paradoxalement de plus en plus visibles dans l'espace public qui devient un espace détourné par les consommations et le trafic et, comme tous les disqualifiés, ces invisibles refont surface par la confusion entre espace public et espace privé. Au fur et à mesure qu'ils sont invisibles pour le droit commun et les institutions, il y a un empiètement sur l'espace public de plus en plus important. C'est cette confusion et l'enjeu de la tranquillité publique qui appellent à la médiation sociale. On le voit par exemple très bien sur les villes de Strasbourg ou de Bordeaux où il n'existe pas de scène ouverte, la justification de l'implantation d'une SCMR devient moins évidente.

Comment alors renouer le lien social entre usagers, dealers et consommateurs ?

La participation citoyenne est un des enjeux sociaux importants à l'échelle des quartiers et masque bien souvent des conflits d'ordre socio-spatial. Bien souvent ce que l'on appelle alors « médiation sociale » vise à apporter à la confrontation triangulaire sur un même espace entre dealers, usagers et public, une réponse qui vise avant tout un objectif de tranquillité publique. La médiation sociale, comme outil de régulation sociale, n'est pas qu'une technique de pacification, comme peut l'être la médiation familiale ou la médiation en justice. L'objectif n'est pas de trouver les termes consensuels d'une séparation, mais de se donner au contraire l'objectif de maintenir la cohésion sociale sur l'espace public. Voilà pourquoi la médiation sociale, lorsqu'elle se cantonne au seul objectif de tranquillité publique, conduit en réalité à réduire la place et les objectifs de la médiation sociale. Pour le dire trivialement, l'enjeu est alors de virer les jeunes de la rue sans entraves, c'est-à-dire les exclure de l'espace public et donc en réalité l'inverse de la médiation sociale. De ce point de vue, le dispositif marseillais « Trafic, Acteurs, Territoires » (TAT) est exemplaire en ce qu'il vise justement à sortir de cet écueil et tente par des micro-médiations quotidiennes, d'amener les différents acteurs à collaborer et ainsi maintenir les conditions d'une coexistence possible et du vivre-ensemble. Accepter les enjeux que pose la médiation sociale, c'est admettre qu'il n'y pas de solution unique et universelle, que chaque territoire constitue un écosystème à part entière, avec ses acteurs, sa sociologie, ses pratiques, approches, comportements et réactions face au phénomène du deal. A Marseille, cette prise en compte de la singularité de chaque territoire fait l'objet d'une attention particulière. De ce point de vue, la médiation sociale est une entreprise qui ne peut se faire qu'au cas par cas, c'est un sujet qui a à voir avec la géographie, l'ingénierie territoriale et la démocratie participative : elle appelle à la confrontation des points de vue, à un travail de reconstruction des représentations sociales de chacun, à l'implication et à la coordination des acteurs. Le dispositif PARI dans les quartiers nord de Toulouse s'inscrit également dans la même lignée : il prend racine dans la construction d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs institutionnels, diagnostic conçu comme une occasion de faire émerger une parole au sein de la population et de co-construire un plan d'action partenarial entre l'ensemble des parties prenantes.

C'est également tout l'enjeu de l'expérimentation conduite par la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque (MMPCR) qui vise à construire localement une dynamique territoriale au plus près des spécificités des territoires. Les acteurs se déplacent sur chaque territoire et n'ont pas une méthodologie transférable « clé en main ». On voit bien comment les quartiers Nord sont un symbole : ils donnent corps à une représentation sociale largement partagée mais ne correspondent pas, et ce au sein même de la ville de Marseille, à la complexité des réalités locales. Le symbole met en relation, donne de l'intelligibilité, mais par définition réduit et essentialise comme le chainage « banlieue, immigration, chômage, violence, deal » qui est largement partagé. La médiation, c'est refuser cette simplification pour accepter la complexité des représentations et l'hétérogénéité des situations. Faire de la médiation sociale, c'est entrer dans cette complexité, accepter l'hétérogénéité des situations et trouver les interstices qui permettront de réinscrire l'ensemble des parties prenantes dans un espace de vie commun.

Il me semble qu'appliquer ce constat à l'action des CSAPA et des CAARUD, c'est faire sienne la célèbre formule de Canguilhem selon laquelle « la médecine est un art au carrefour de plusieurs sciences » :

- Un art, c'est-à-dire quelque chose qui se pratique, qui s'exerce, une technique au croisement des sciences sociales, médicales, environnementales... Cela signifie ouvrir vos pratiques à l'extériorité, engager un travail de décentrement.
- Réfléchir à la place de la médiation sociale dans votre activité quotidienne, c'est en ce sens s'interroger sur la signification de « l'aller vers », du décentrement évoqué à l'instant, qui revêt ainsi trois composantes essentielles : prendre en compte le phénomène de complexité ; s'ouvrir à de nouveaux partenariats ; sortir hors les murs pour aller à la rencontre des publics.

La médiation sociale est travail fin qui nécessite de prendre en compte une infinité de paramètres, selon que l'on est en zone urbaine ou rurale par exemple, selon le ou les produits consommés, l'entourage familiale, l'insertion professionnelle des individus. Il s'agit ici de travailler des singularités, de faire du sur mesure et donc de déconstruire les symboles ou les représentations que les individus pris en charge ont parfois eux-mêmes intégrés comme vecteur identitaire. Pour exemple la figure du dealer est une construction sociale le plus souvent. En réalité, la plupart du temps on est dealer par intérim à la cité : revendeur de cage d'escalier deux fois par semaine de 17 à 21h pour combler son salaire. L'étude de 2016 sur l'argent de la drogue publiée par l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) et l'Université de Lille dénombre 132 000 revendeurs au détail avec un revenu annuel de 8 000 €, soit un RSA mensuel. Derrière la construction sociale, la singularité apparaît comme une identité complexe ; faire de la médiation, c'est prendre en compte cette complexité. Cette étude montre également comment les dealers développent des savoir-faire managériaux et entreprenariaux qui sont des savoir-faire mobilisables dans la vie de tous les jours. La médiation sociale visera par exemple à identifier et valoriser ces leviers pour prévenir l'entrée durable dans le trafic et contribuer à la réinsertion de ces publics (compétences psycho sociales). Autre visée, celle des partenariats qui créent des sas, des dispositifs d'interface comme évoqué par monsieur Durif-Varembont. Les collaborations entre les dispositifs se doivent d'être nombreuses afin de trouver ensemble des solutions, comme à Lille, où l'expérience d'un club de prévention auprès des jeunes en errance a permis un financement du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) pour un service de consultations vétérinaires gratuites qui permettent la rencontre entre les usagers et les travailleurs sociaux.

On voit bien comment pour les institutions, la médiation sociale tourne autour de deux sujets : à la fois l'acceptabilité sociale et comment faire rentrer dans le droit commun des gens qui en sont sortis. Cela revient à inscrire les usagers dans un paysage institutionnel, géographique et politique commun et ainsi à redonner une visibilité à ces populations disqualifiées. Le dispositif de Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) ne vise pas à faire du « on » mais du « nous » avec de l'altérité. L'objectif n'est pas demain de transformer ceux qui font la manche devant les supermarchés en caissiers, mais plutôt de voir comment ils peuvent retrouver un sens et une utilité sociale dans un espace donné et se réinscrire dans un parcours de vie. La médiation sociale n'est donc ni une discipline, ni un protocole institutionnalisé, mais une pratique locale, tenant compte des spécificités territoriales, née d'une nécessité imposée par l'expérience. La médiation sociale est un empirisme du quotidien en évolution permanente et l'aller vers est un espace d'intervention qui laisse toute latitude pour affiner vos pratiques existantes et innover, sur les terrains de la prévention et de la RdR.

Pour conclure, l'enjeu est à la fois militant et processuel d'un point de vue politique d'inscription ou de réinscription des individus dans un paysage commun. De ce point de vue, c'est avant tout une posture éthique qui doit conduire votre action.

Ezra DANIEL

Bureau de prévention des addictions à la Direction Générale de la Santé

Je vais maintenant vous présenter le point de vue d'un pouvoir public sectoriel, précisément l'administration de la santé. Notre attente sur la médiation sociale correspond dans le code de la santé publique à une définition bien précise qui figure dans les textes. Mais avant de vous la présenter, un rappel historique qui permet de mieux comprendre notre définition de cet outil au service de la santé.

La politique de réduction des risques et des dommages (RdRD) a émergé progressivement depuis la vente libre de seringues, les autorisations des programmes d'échange de seringues et la mise en place des traitements de substitution. En 2004, la loi pose le principe d'une politique de réduction des risques dont la responsabilité relève de l'état. La loi du 26 janvier 2016 la complète en posant les objectifs, les missions et les différents moyens d'intervention de cette politique de RdR, créant dans le code de la santé publique un chapitre Réduction des risques et des dommages (RdRD). Dans ce mouvement de consolidation de la RdRD, la création en 2006 des CAARUD a répondu au double objectif de pérenniser financièrement et institutionnaliser les lieux d'accueil comme centre médico-sociaux. Cela a permis une reconnaissance physique de la RdRD en consacrant dans l'espace public des lieux d'accueil pour usagers de drogues. Cette institutionnalisation peut sembler paradoxale aujourd'hui où l'on parle beaucoup d'interventions hors-les-murs, mais ce rapide détour historique a pour vocation de rappeler que les murs comptent aussi, car ils permettent une affirmation des lieux, une reconnaissance physique et donc l'existence d'une politique publique de santé en faveur des usagers de drogues.

Pour aborder plus précisément la médiation sociale, j'en reviens aux textes : c'est une mission obligatoire des CAARUD qui consiste à « développer des actions dont l'objectif est de s'assurer une bonne implantation dans le quartier et prévenir les nuisances liées à l'usage de drogues ».

Dans cette définition au double objectif, on retrouve l'intégration dans le quartier qui n'est pas seulement celle du CAARUD mais aussi celle des usagers et la prévention des nuisances. Le CAARUD doit se positionner en interface entre les usagers (qui fréquentent ou fréquenteront un jour le CAARUD) et les riverains et personnes à proximité du lieu d'accueil. Il s'agit donc bien, au sens strict du terme d'être en position de médiation entre usagers et riverains.

Pourquoi cette mission de médiation sociale ?

Il s'agit en premier lieu de lever les appréhensions légitimes des riverains dans le but de favoriser l'acceptation du CAARUD et de l'inscrire dans le territoire dont il est partie prenante. Cette inscription renforce notamment sa capacité d'être un lieu d'accueil et de recours pour de nouveaux usagers. Très prosaïquement, la notion de prévention des nuisances liées à l'usage de drogues permet de répondre à des questions ponctuelles qui, si elles ne sont pas réglées, peuvent s'avérer délétères. Cela concerne des questions que vous connaissez bien : où positionner des espaces fumeurs, comment s'occuper des chiens des usagers, par exemple.

Cela nous oblige aussi à nous arrêter sur les éléments qui rendent cette mission parfois secondaire dans l'activité d'un CAARUD.

D'abord, elle demande du temps, car tisser des liens réclame un investissement, un effort de compréhension et une démarche vers l'autre.

C'est également une activité qui décentre le CAARUD par rapport à son cœur de métier, tel qu'il est fréquemment envisagé, et qui peut être perçue comme contradictoire avec le principe de l'accueil anonyme et gratuit. C'est également, toujours du point de vue des professionnels, une activité peu prise en compte dans les rapports d'activités, peu décrite.

D'autres difficultés existent également du côté des interlocuteurs. Tout d'abord la problématique des représentations liées à l'usage de drogues et en conséquence, liées aux usagers, même si les représentations négatives concernent plus facilement l'usage que les usagers. C'est aussi les incompréhensions sur la finalité de la RdRD, comme l'ont symbolisé les débats qui ont précédé l'ouverture de la salle de consommation à Paris. Pour le grand public, cette politique est difficilement conciliable avec la répression de l'usage et du trafic. Il faut sans cesse expliquer que la RdRD est une politique de santé publique, qu'elle est une composante indispensable de la prise en charge des usagers, et que cette politique admet la réalité des usages de drogues. Enfin, comme cela a déjà été dit, le syndrome NIMBY voit des riverains, en dehors de toute idéologie et de toute méfiance, avoir le sentiment que l'implantation d'un lieu d'accueil va donner une image négative à leur quartier.

Alors comment faire de la médiation sociale ?

Je ne vais pas apporter une réponse définitive à cette question qui fait l'objet des échanges de ce cycle de séminaires, mais souligner quelques principes importants au sein du bureau de la prévention des addictions, et que j'ai puisés notamment dans le guide issu des travaux de l'IREPS que nous avons financé :

- Avancer à visage découvert, c'est à dire s'inscrire dans le paysage territorial en tant que structure ou dispositif de RdRD.
- Reconnaître que la médiation est un travail itératif qui se perpétue dans le temps, qu'elle ne peut pas être menée de façon ponctuelle mais doit s'inscrire dans la durée. Ainsi le travail partenarial ne doit pas cesser à l'ouverture du lieu d'accueil. Il faut éviter de tomber dans le piège qui consiste à penser qu'une fois le lieu ouvert, on peut refermer le chapitre médiation sociale. On voit bien aujourd'hui la nécessité de poursuivre ce travail au-delà.

Evidemment, cette présentation est essentiellement axée sur les CAARUD mais il existe d'autres lieux ou dispositifs de RdRD pour lesquels la médiation sociale est également nécessaire. Je pense en particulier au travail qui doit être mené auprès des municipalités pour obtenir l'installation d'un automate distributeur-récupérateur de seringues ou la nécessité pour les interventions en milieu festif de se coordonner avec d'autres acteurs.

Je tiens à remercier l'IREPS pour l'important travail mené qui nous a permis d'enrichir notre vision et notre compréhension de la médiation sociale.

Pour rappel, un premier temps a permis la publication du guide « Faire accepter les lieux de Réduction des risques : un enjeu quotidien » dont les recommandations ont été confrontées dans un second temps à l'accompagnement de quatre CAARUD dans cette démarche et enfin ces séminaires en collaboration avec la Fédération Addiction.

L'accompagnement au projet d'implantation de SCMR inscrit dans une expérimentation nationale a été un autre temps fort en matière de médiation sociale. La caractéristique de ce projet, mêlant à la fois le local et le national, a exigé que nous puissions articuler le discours national qui a essentiellement pris corps lors des débats parlementaires et des opérations locales, centrées sur les projets de Paris et Strasbourg, soit deux configurations locales très différentes.

D'un côté, il a fallu convaincre le législateur de la nécessité d'ouvrir ces lieux, justifier de leur inscription dans une politique globale de prise en charge des usagers de drogues, en s'appuyant sur des données scientifiques comme l'expertise INSERM, ou lors d'opérations de communication permettant à des élus de l'association Elus, Santé publique & Territoires de visiter des salles de consommation européennes.

De l'autre, la médiation sociale a porté sur des efforts d'information et de communication à destination des riverains, déjà sensibilisés à la question par la présence d'une scène ouverte près de la gare du Nord. Cela a nécessité une démarche importante, pensée en amont, et portée essentiellement par l'association Gaïa qui

a organisé des réunions d'information, une journée porte-ouverte à destination de la presse et des riverains. Cette médiation se poursuit en aval avec la mise en place d'une ligne téléphonique à destination des riverains et des commerçants du quartier pour que ceux-ci puissent signaler des problèmes ponctuels et l'organisation, sous la présidence de la Mairie du 10ème arrondissement, d'un comité de voisinage très large qui intègre les services municipaux et les associatifs y compris ceux opposés à la salle de consommation.

Pour conclure, quelques attentes de notre part sur les stratégies et les démarches de médiation sociale :

- En premier lieu, je souhaite insister sur le positionnement en tant que médiateur : il est important de ne pas délégitimer les craintes et les demandes des riverains. Il faut pour cela s'inspirer de la démarche de RdR qui prend en compte l'usager là où il en est de son parcours, de ses connaissances, et tient compte de ses aspirations, de ses expériences et de ses représentations. Il doit en être de même lorsque l'on dialogue avec des riverains, qui ont, eux aussi, des représentations, des expériences ou des aspirations que l'on doit prendre en compte. La posture de « non-jugement » doit s'appliquer aussi à tous les publics.
- Eviter la tentation d'être trop discret en participant à la vie de la cité, aux Conseils de quartier, en allant vers les habitants et les institutions grâce à la présence d'une équipe mobile et en accueillant riverains et représentants institutionnels lors de journées porte-ouverte. Les CAARUD doivent s'intégrer dans leur quartier afin de contribuer à leurs missions d'intégration des usagers.
- Aller au-delà de la question de l'acceptation pour mettre en œuvre les missions prévues dans les textes, et notamment la prévention des nuisances liées à l'usage de drogues, en contribuant au ramassage des seringues usagées aux alentours du lieu, ou d'autres types d'actions en direction des habitants en proximité (recueil de doléances...).

En termes de perspectives, la médiation sociale ne s'adresse pas qu'aux riverains. Elle doit permettre une approche partenariale élargie s'appuyant sur l'ensemble des intervenants : élus, professionnels de santé, services municipaux, professionnels du travail social, etc. restant au service des usagers. Cela permet d'inscrire le CAARUD dans un large réseau de prise en charge qui correspond aux priorités énoncées par la stratégie nationale de santé et la loi de modernisation du système de santé qui sont de promouvoir le parcours de santé des citoyens et parmi eux le parcours des usagers.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Patrick Favrel : Je tiens à remercier la DGS et la MILDECA qui ont accompagné l'ouverture de la salle de consommation à Paris et j'aimerais revenir sur le parcours de médiation sociale qui l'accompagne. Je fais parti des acteurs à l'origine de cette initiative avec Safe, Gaïa, la Fédération Addiction et ASUD et, comme rappelé, le concept de salle de consommation repose sur un double objectif à savoir la tranquillité sociale pour les riverains et de l'autre l'accès aux soins des usagers de drogues. Il s'avère que sur cette médiation nous avons commis l'erreur fondamentale de baser la communication sur les seuls usagers précaires et, pour moi, nous avons pris le problème à l'envers car les riverains étaient confrontés à la scène ouverte depuis la fin des années 90 et le prix de l'immobilier dans le quartier avait baissé. En communiquant sur le seul dispositif sanitaire et en laissant les politiques s'emparer de la question, nous avons du sérieusement ramer pour revenir aux avantages pour les riverains du dispositif qui n'a de sens, et je parle bien des salles de consommation, que si le quartier est confronté à une scène ouverte et donc les riverains déjà confrontés aux difficultés liées à l'usage de drogues. Au travers d'une médiation sociale qui a été complexe avec les élus et les associations hors RdR, nous avons pu rencontrer un positionnement assez génial de l'association de quartier composée exclusivement de riverains qui a été de dire que la salle fasse ses preuves en matière d'impact positif sur le quartier. Cela veut dire qu'il faut continuer d'entretenir ces liens, ces relations avec les gens du quartier.

Georges Lachaze : Je suis heureux d'entendre monsieur Rouault parler de la constitution de groupes d'injecteurs comme cela a pu être le cas en milieu festif, mais je rappelle que je représente ASUD, groupe d'auto-support d'usagers de drogues.

Question.

Concernant le trafic et le transfert de compétences des trafiquants, cela fait dix ans que j'en entend parlé et je suis confronté aujourd'hui à des décrocheurs qui sont impliqués dans les trafics et ont une mésestime d'eux-mêmes et un passif carcéral tel qu'à 23 ans, ils pensent que, pour eux, c'est déjà trop tard et qu'il faut plutôt intervenir auprès des plus jeunes, dès 12-13 ans. Je me suis penchée sur la loi de modernisation et son article 41 qui prévoit que les intervenants agissent en conformité avec leurs missions de réduction des risques et des dommages et ainsi bénéficié de l'article 122-4 du code pénal qui me permet de travailler avec des dealers sans être exposée à des poursuites pénales pour complicité ou incitation au blanchiment d'argent. Néanmoins, pour les professionnels de la prévention spécialisée aux cotés desquels j'interviens, peut-on envisager que ces professionnels de première ligne qui accompagnent les jeunes dont ceux pris dans le trafic puissent bénéficier de cette même protection ?

Question.

Je rejoins complètement les propos et missions des CAARUD à la fois lieu fixe et aller vers, qui doivent jouer un rôle dans l'animation de la médiation sociale dans l'espace public. Mais quid de cet accompagnement à destination des mineurs ?

Vincent Rouault : Notre action au niveau de la MILDECA n'est pas une action directe de médiation sociale, mais elle nous permet d'intervenir dans cette dynamique en contribuant par exemple à la révision du catalogue de formations des FRAD et PFAD à Clermont-Ferrand. Ces référents « drogues » des forces de l'ordre sont ceux qui interviennent dans les établissements ou à l'occasion d'évènements festifs. Lorsque tout à l'heure, on évoquait la capacité à se décenter, cela vaut dans les deux sens. Imaginez en effet un policier qui a pour mission de lutter contre les trafics à qui on dit : ceux-là vous ne les toucher pas car il sont dans un cadre légal différent. Cela se justifie totalement mais ne se fait pas du jour au lendemain, c'est un travail de longue haleine. Sur la seconde question, vous évoquez les principes de réalité entre les bonnes intentions et ce qu'on est capable de faire au quotidien. Il existe, même s'ils ne sont pas assez nombreux, des établissements comme les écoles de la deuxième chance, les établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) qui peuvent être une solution pour certains jeunes. Après que ces réponses ne soient pas les seules et qu'elles ne satisfassent pas toutes les demandes, c'est certain. Mais le chemin d'aller former des référents addiction en missions locales, de sensibiliser les différents acteurs de terrain pour que des liens puissent se créer autour de l'accompagnement des jeunes est le bon, et l'action de la MILDECA va dans ce sens. Faire savoir et diffuser les savoir-faire, avoir des interlocuteurs dans les différents réseaux, est la dynamique présente et c'est un mouvement qui va dans les deux sens.

Ezra Daniel : Sur l'article 41, dès lors que quelqu'un intervient au titre d'une mission de réduction des risques, la protection pénale existe. Sous réserve d'une interprétation par des juristes, cette protection s'étend aux professionnels non spécialisés puisque dans sa conception, ce n'est pas le statut professionnel de la personne qui compte mais celui d'être dans une démarche de réduction des risques.

Vincent Rouault : Dès lors que la personne est un encadrant de première ligne susceptible d'intervenir en réduction des risques, comment attester, certifier cette démarche ? Cette certification des capacités d'intervention est un sujet sur lequel s'est penché la MILDECA sans pour l'instant avoir trouvé de solution.

Ezra Daniel : La question des mineurs consommateurs confrontés aux risques infectieux majeurs n'est pas réglée, elle non plus, et pourtant elle est capitale puisque les études nous disent que les taux de contamination sont les plus forts lors des premières injections. C'est donc une période de plus grand risque, et l'accès à du matériel stérile doit pouvoir être facilité. La question de l'accès des mineurs à la salle de consommation s'est également posée car juridiquement le législateur pose une interdiction mais elle n'a pas de sens d'un strict point de vue sanitaire, puisque des mineurs consomment et prennent des risques pour leur santé.



Forum des villes : médiation(s) et politiques locales

Elizabeth JONHSTON

Déléguée générale du Forum européen pour la sécurité urbaine (EFUS)

Je suis heureuse d'animer cette table-ronde dédiée aux villes parce que les sujets de nos discussions doivent s'ancrer dans les territoires. Nous avons beaucoup parlé des quartiers mais je pense qu'il faut réfléchir à un niveau plus large et celui de la ville est intéressant tant en termes géographiques que politiques. Nous avons la chance d'avoir dans cette table-ronde, deux élus : Patrick Padovani, adjoint au maire de Marseille et Caroline Montagnier, élue de Saint-Etienne, ainsi que le représentant d'une troisième collectivité, la ville de Bordeaux avec Guy Hengen, directeur adjoint du Développement social urbain (DSU). Ces villes qui font partie du Forum européen pour la sécurité urbaine sont engagées depuis de nombreuses années dans la recherche permanente d'équilibre entre santé publique et sécurité publique, avec une entrée tranquillité publique qui amène ensuite une réflexion plus large. Le rôle de la ville est d'ancrer les dispositifs dans les quartiers malgré des injonctions parfois contradictoires entre santé et sécurité, entre différents publics tant en termes d'âge, de genre, de permanence de résidence que d'utilisation de l'espace public. Cette question de la mobilité des publics est à prendre en considération dans nos réflexions peut-être plus que cela n'a été fait par des dispositifs statiques, mais toujours de façon transversale. Autre point important, le rôle de la pédagogie car si nous avons parlé de l'incompréhension dont souffre parfois la RdR, cela nous ramène au travail permanent d'explicitation des missions, attentes des uns et des autres et des possibilités de collaboration. Le rôle de la ville n'est pas, comme l'a souligné le professeur Durif-Varembont, de créer du lien mais de **créer les conditions pour que le lien puisse se faire**. Cela souligne également la tension permanente autour des questions de médiation sociale dans les villes entre la nécessaire professionnalisation des intervenants mais qui tend vers une institutionnalisation et le fait de rester un dispositif qui mobilise la société toute entière et qui est une façon de mobiliser différents acteurs autour d'espaces de co-construction des politiques publiques. D'où les questions que j'adresse à nos différents intervenants :

- Quel est le rôle de la ville dans l'animation et la promotion de la médiation sociale ?
- Faut-il un dispositif de médiation sociale spécifique et professionnel ou est-ce une posture de la ville toute entière intégrée de façon transversale dans toutes les actions ?

Contribution d'une municipalité à l'organisation des pratiques de RdR dans un territoire donné

Patrick PADOVANI

Adjoint au maire de Marseille, représentant d'Elus, Santé publique & Territoires

Comme vient de le dire Elizabeth Johnston, il faut effectivement créer les conditions d'une politique de médiation et de réduction des risques dans les villes. Donc, quelle est l'approche de la médiation elle-même ? On a vu qu'il faut mettre autour de la table un grand nombre d'acteurs mais parfois le plus difficile

est de mettre les élus autour de cette table. Quand une ville dénombre cent-un conseillers municipaux, comme c'est le cas à Marseille, auxquels s'ajoute un certain nombre de députés, sénateurs, conseillers départementaux et conseillers régionaux, nous arrivons à une somme de cent-vingt ou cent-trente élus pour un même territoire qu'il faut essayer de « maîtriser » sur le sujet. Vous pouvez imaginer que nous sommes assez minoritaires à défendre ces politiques. Notre système démocratique permet d'exprimer différentes tendances - c'est tant mieux ! - donc, chez moi, lorsqu'un sujet fait polémique, nous avons la volonté d'en appeler à un arbitre : le maire qui se place au dessus de la mêlée et qui nous permet de poursuivre notre action même si, autour de lui, des élus le modèrent dans sa possibilité de nous laisser la bride sur le cou.

Ensuite, la médiation doit être construite autour de la population et Marseille est fait de quartiers qui distribuent un certain nombre de territoires avec des populations, des données géographiques et anthropométriques spécifiques. Il faut tenir compte de chaque caractère de population, mais souvent ce qui nous en empêche face à l'interdit est la méconnaissance des dispositifs administratifs et légaux. La loi de 1970 est en effet le couperet qui tombe à chaque fois face aux actions menées ; la loi de 2004 est peu connue, celle de 2016 encore moins. La médiation a donc cet objet à franchir puisqu'il existe encore, et c'est certainement le côté schizophrénique de notre société, une loi qui interdit et de l'autre côté une possibilité de prise en charge dans la Réduction des risques. On se retrouve toujours face à cette idée dans la population : « Vous facilitez quelque chose qui ne doit pas exister et vous êtes des acteurs qui nous coûtent de l'argent et empêchent d'autres investissements auprès des seniors ou des jeunes ! » A nous de faire comprendre la globalisation de ces politiques et notre mission est d'essayer de travailler dans la transversalité y compris avec les élus qui ne soutiennent pas notre démarche pour leur dire, comme dans le projet Trafics, Acteurs, Territoires (TAT), que nous prenons en charge la Réduction des risques mais aussi des dommages liés aux acteurs du trafic. Je tiens à remercier la MILDECA qui a franchi un pas avec le financement de ce projet. Une MILDECA portée sur le territoire de Marseille, tantôt par le Préfet délégué à l'égalité des chances (PDEC) tantôt par le Préfet de police, et vous vous doutez bien que le projet TAT a été longtemps évacué par le Préfet de police puisqu'il rentre dans la prise en charge de certains acteurs du trafic. Aujourd'hui le dossier MILDECA est partagé entre les deux préfets : le PDEC qui soutient complètement le projet et nous avons la chance d'avoir actuellement un préfet de police sensible à ces thématiques, ce qui a permis de mettre la MILDECA à la table des financeurs dans une phase où nous souhaitons étendre le dispositif, actuellement actif sur les 13ème et 14ème arrondissements, à l'ensemble de la ville. Il nous faut donc un soutien plus important en terme financier et structurel et cela implique une politique de médiation avec l'ensemble des acteurs territoriaux.

Mais cela ne peut se concevoir sans être cohérent c'est-à-dire en montrant une prise en compte à la fois de la dimension des usagers mais aussi celle de la sécurité publique. Tous les dispositifs mis en jeu ont une articulation avec ces deux dimensions que ce soient les cinq CAARUD répartis sur la ville ainsi que les automates en place pour certains depuis plus de vingt ans, ou le dispositif TAT qui voit certaines personnes impliquées dans les trafics faire de la médiation sociale dans les quartiers. Il faut savoir que certains acteurs du trafic font de l'accompagnement social dans les quartiers en redistribuant une partie de leurs « revenus » à des gens qui n'ont pas accès à d'autres ressources, occupant ainsi un espace que nous ne sommes plus capables d'occuper. La transversalité de nos actions trouve un sens majeur dans les quartiers en difficulté permettant à certains acteurs territoriaux de construire un champ d'actions qui permet aux jeunes de retrouver du sens et une activité, que ce soit la reconstruction ou l'amélioration des terrains de sport ou la possibilité de trouver ou de développer un emploi dans les pépinières d'entreprises qui se sont installées dans les quartiers. Ce volet de TAT est important car il permet chez ces jeunes de relever leurs compétences dont celles développées dans le trafic. C'est un travail énorme et difficile que nous poursuivons et poursuivrons encore.

En dehors de TAT, nous avons en centre-ville un dispositif qui s'appelle Plus Belle La Nuit qui intervient en milieu festif et par maraude sur l'espace public. Il prend en compte une dimension de sécurité des acteurs-consommateurs et celle des acteurs-spectateurs (ou non-consommateurs) dans un environnement où les nuisances sont importantes. C'est un dispositif qui est monté en puissance avec des maraudes trois fois par

semaine aux beaux jours que nous accompagnons dans le lien entre les CAARUD, les CSAPA, Plus Belle La Nuit et l'association d'auto-support Nouvelle Aube qui intervient en Réduction des risques et en médiation sociale autour des lieux de squat qui se développent sur la ville. Ce maillage des dispositifs entre dans le cadre de la mission « SIDA Toxicomanie », ancienne sur Marseille puisqu'elle remonte à 1997, dont l'objectif est de mettre en lien les différents acteurs de terrains. Volontairement, je n'ai pas parlé de l'action importante de médiation actuellement en cours autour du Sleep-in de Marseille puisqu'elle fera l'objet d'une présentation cet après-midi.

Enfin je souhaite évoquer le travail de réflexion qui a été mené par les acteurs de la ville sur l'ouverture d'une salle de consommation expérimentale à Marseille et qui est restée suspendue par manque d'élus convaincus. Cependant ce travail a permis de voir les acteurs favorables à la création d'un espace de consommation. Mais quand on fait le lien entre le positif apporté par une salle de consommation dans le cadre du lien social et du lien médicalisé qui se crée et les nuisances vécues par la population, la prise de conscience des avantages est importante et positive.

Elisabeth Johnston : Merci pour ce tableau de la ville de Marseille qui montre la richesse des dispositifs et sur le dernier point combien il est important de porter à la connaissance du public les évaluations du travail mené dans notre champ ; peut-être est-ce le principal défi à relever aujourd'hui.

Articuler les enjeux locaux à l'intégration du CAARUD : du conflit à la banalisation

Caroline MONTAGNIER

Elue à la ville de Saint Etienne

Stéphane RIOU

Directeur du Centre Rimbaud (42)

Stéphane Riou : Nous allons vous relater l'histoire de notre rencontre, moi en tant que directeur d'un CSAPA-CAARUD installé à Saint-Etienne depuis 1978 et Caroline en tant qu'élue de la ville. Une rencontre qui est passée par différentes phases : une phase conflictuelle et politique dans un premier temps, puis sa résolution encore en cours. Pour vous présenter les choses, Saint-Etienne est une ville de 160 000 habitants de nature ouvrière et nous nous sommes installés en 78 dans une toute petite rue proche du centre-ville, puis en 2006 sur la Place de l'Hôtel-de-Ville où se trouve la mairie et se déroulent de nombreuses manifestations telles que la Fête du livre. C'est une place où s'exprime aussi la précarité sociale avec de la mendicité, des roms et des usagers de drogues. Pendant les dix ans où nous sommes restés sur cette place, la ville a évolué avec l'augmentation de la présence en centre-ville des publics dont les identités sont disqualifiées, une présence policière croissante, la mise en place de la vidéo-surveillance, une pression immobilière croissante et parallèlement un développement des supérettes qui vendent de l'alcool pas cher sur de larges horaires et qui, pour les personnes en difficulté, reste l'addiction la plus importante. En 2013, l'approche des élections municipales a créé un climat de tension autour des enjeux de sécurité publique, de tranquillité publique et d'hygiène parce qu'il faut assurer à la ville son attractivité et sa place dans la compétition entre les villes de Rhône-Alpes.

Caroline Montagnier : En 2014, la campagne municipale bat son plein et l'objectif de la liste dans laquelle je suis inscrite était bien de retrouver la place de deuxième ville d'Auvergne-Rhône-Alpes après Lyon. Nous nous emparons alors de deux sujets majeurs : la propreté et la sécurité qui sont deux fonctions régaliennes de la municipalité et deux piliers sur lesquels progresser. La place de l'Hôtel-de-Ville est une place centrale dans la ville et elle est régulièrement squattée par des jeunes en errance avec leurs chiens, souvent une

bière à la main et qui parfois sont dans des états d'ébriété avérés. Leur présence et leur comportements invectivant les passants génèrent un sentiment d'insécurité et parfois de peur réelle. Etant inscrite dans la délégation aux commerces, les commerçants de la place, particulièrement les restaurateurs et les patrons de bar, nous relatent ces mêmes difficultés ajoutant aux témoignages des habitants. A cette situation visible s'ajoute une paupérisation grandissante de notre centre-ville puisque les familles aisées préfèrent s'éloigner pour acquérir, dans les environs de Saint-Etienne, une maison avec jardin et elles sont remplacées par une population à faibles ressources. Pour aller jusqu'au bout de cette description de la situation, le Centre Rimbaud présent sur la place, apparaît comme le coupable idéal en temps d'élection.

Stéphane Riou : Merci Caroline de dire les choses avec autant de franchise. A ce moment-là, le maire s'exprime dans les médias et désigne le Centre Rimbaud comme une association qui ne fait pas son travail puisqu'elle n'assure pas la tranquillité publique des citoyens. A cette situation s'ajoute une pression immobilière de notre propriétaire qui nous incite à envisager un déménagement. Mais ce n'est pas simple pour notre équipe de quitter le centre-ville car nous avons l'impression de nous soumettre à une injonction et de renoncer à une place que nous pouvons légitimement occuper dans la ville. Je n'ai pas encore la réponse à ces interrogations mais je pense, en écoutant les usagers aujourd'hui, que nous avons gagner un plus grand confort en déplaçant nos locaux de 1500 mètres. Leur place est aussi plus facilement négociable pour eux parce que l'identité de disqualifiés est une identité qui cherche à provoquer le corps social pour exister, ne pas mourir symboliquement, et notre présence sur la place centrale venait nourrir cette envie constante de provoquer le corps social. C'est la position que j'ai aujourd'hui mais elle n'est pas définitive. La question du déménagement n'a pas été simple notamment dans la négociation avec la municipalité. Caroline me montrait ce matin dans le train les coupures de presse de l'époque et j'ai été frappé par la violence de certains titres : « Le Centre Rimbaud est prié de faire ses cartons » en pleine page dans la presse locale, puis « L'arrivée du Centre Rimbaud suscite des inquiétudes » lorsque nous avons annoncé avoir trouvé des locaux. Je tiens à dire que l'intervention des deux représentantes de l'IREPS, Chloé et Nadine, a permis de faire médiation entre une structure dont l'image posait problème et une municipalité. Ce rôle de tiers à la pédagogie structurante et aux propositions cohérentes a permis de donner de la crédibilité à la démarche. Nous avons clairement bénéficié de votre intervention.

Caroline Montagnier : Une fois l'équipe de campagne élue, nous nous mettons à la tache. Nous recrutons cinquante policiers municipaux supplémentaires ; un arrêté anti-mendicité est pris ; les contrôles des chiens se font plus pressants car nous sommes attendus au tournant, notamment par les commerçants pour un centre-ville plus sûr. Le déménagement du Centre Rimbaud souhaité par le maire est une aubaine à ce moment-là.

Stéphane Riou : La démarche d'accompagnement de l'IREPS donne de la cohérence et l'acceptabilité est d'abord travaillée avec les services municipaux, puis sur le nouveau quartier d'implantation grâce à différentes techniques : des rencontres, des portes-ouvertes, un « diagnostic en marchant » qui a été extrêmement intéressant à faire avec des élus, des commerçants et des usagers du Centre Rimbaud, permettant de poser de façon partagée, une photographie du quartier avant l'implantation du Centre.

Je conclue pour ma part cette intervention par le fait que trop dans la lumière, notre activité s'expose aux pressions du politique et le risque de conflit devient important, en particulier un risque de conflit dans lequel nous pourrions très facilement instrumentaliser les usagers des structures ; trop dans l'ombre, c'est l'effacement, la disparition au détriment des usagers. Nous pensons aujourd'hui que le lieu de notre activité est à l'image de la place que nous souhaitons défendre : accessible, à l'écart des enjeux trop sécuritaires et commerciaux et situé dans un quartier où des personnes habitent. Précédemment nous étions dans un quartier de commerces, bureaux et banques ; aujourd'hui entrer au Centre Rimbaud, c'est entrer dans un immeuble d'habitation, une « maison » probablement plus que dans un centre.

Caroline Montagnier : Pour terminer de décrire la situation, j'ai compris que je récupérais la « patate chaude » puisqu'en plus de participer à la délégation aux commerces, je suis également référente du nouveau quartier d'implantation du Centre. C'est à ce titre que nous avons échangé et que notre rencontre

s'est faite sur ta proposition. Très clairement, j'ai souffert du syndrome NIMBY, inquiète de voir débarquer le Centre sur le chemin de l'école de mes enfants et, en tant qu'élue de quartier, de voir les habitants me tomber sur le dos avec de fortes inquiétudes. Le Centre Rimbaud est aujourd'hui à proximité d'écoles maternelles, primaires et secondaires, également de la Cité du Design qui est un lieu phare de la ville symbole de son renouveau industriel, et à côté de laquelle nous avons, avec le Conseil de quartier, rénové un parc. La rencontre avec Stéphane s'est bien passée et cet entretien a fait naître de l'empathie : j'adhère au travail que vous faites et un climat de confiance s'est installé, comprenant également que je n'avais pas d'autre choix que d'accompagner au mieux cette implantation. Je t'ai alors proposé d'intervenir en Conseil de quartier. Nous nous sommes posé la question sur le meilleur moment : avant ou après l'implantation et finalement nous avons fait le choix de l'annoncer avant l'ouverture et ce Conseil de quartier s'est bien déroulé. J'étais personnellement un peu inquiète quant à l'article de journal qui est sorti le lendemain, mais finalement il a repris pour l'essentiel les éléments du dossier de presse que le Centre Rimbaud avait préparé. Ce travail avec l'IREPS et la proposition de la marche urbaine avec des acteurs du quartier a permis de mener ce projet ensemble, créant ainsi du « nous ».

En conclusion, je pense que le fait d'avoir échanger sur nos objectifs et nos craintes sans trop de tabous a permis de marcher en confiance. Pour l'instant, tout se passe bien, mais nous ne sommes pas à l'abri de problèmes à l'avenir et le fait de se connaître nous permettra d'en discuter et pas plus tard que ce matin, je t'ai fait part de la présence de seringues dans un parc à proximité du Centre immédiatement enlevées. Le contact est pris, on ne peut que mieux faire ensemble.

Elisabeth Johnston : Merci pour cette présentation de la genèse et du fonctionnement de ce binôme technique et politique qui décrit bien l'importance du lien entre les deux.

Programmes d'insertion et travaux en médiation à Bordeaux

Guy HENGEN

Directeur adjoint du DSU de Bordeaux

Ce que je viens d'entendre jusqu'à présent et notamment dans le rapport entre techniciens et élus fait écho à mon travail qui ne fonctionnerait pas sans ce lien. J'ai eu la chance, comme à Marseille, de tomber sur une élue très convaincue, Véronique Fayet qui avait la confiance d'Alain Juppé et pour qui la cohésion sociale, l'action sociale, n'est pas du social caritatif mais bien une forme de développement. Le maire a adopté à sa mode cette conviction et a laissé les programmes de son adjointe se développer. Nous sommes une ville très riche en matière de ressources associatives impliquées dans de nombreux quartiers, ce qui permet de couvrir l'ensemble du territoire et ce sont elles qui tiennent la ville, plus que les institutions. Je rappelle à qui veut l'entendre que ce sont toutes les petites mains aux pieds des immeubles qui font ce travail de longue haleine, travail de fourmis, auprès des publics les plus vulnérables ; travail qui est tout sauf de l'assistanat.

En tant que technicien, nous avons un travail de pédagogie à faire auprès de nos élus de proximité pour expliquer que l'intervention sociale doit changer pour garantir la cohésion sociale appelée de leurs vœux. A Bordeaux il y a deux ans, nous avons conclu un pacte de cohésion qui n'est pas qu'un dispositif pour distribuer des subventions mais bien un pacte entre l'ensemble des forces vives d'une ville que sont les habitants. C'est donc par conviction du pouvoir d'agir des habitants que nous pratiquons la médiation sociale depuis plus de quinze ans. Certains habitants sont de plus en plus en attente d'une intervention « magique » institutionnelle face aux problèmes, sans prendre une part active à leur résolution. Alors, comment agir ? Peut-être en disant que la fameuse régulation sociale présente dans les villages n'existe pas - enfin je ne l'ai jamais connu - et comment dès lors réintroduire un tiers pour redonner du pouvoir d'agir aux habitants sur la résolution des petits problèmes du quotidien ? **Notre action de médiation sociale qui**

tente de s'inscrire dans cette démarche, est partie prenante des conflits de voisinage. Nous avons formé des habitants bénévoles à la médiation de voisinage, leur donnant ainsi le pouvoir d'agir par eux-même, sans en appeler au maire ou à la justice. Nous nous sommes rendu compte que les résultats étaient extraordinaires à partir du moment où la rencontre avait lieu. La médiation fonctionne sur la libre adhésion, donc cela nécessite un fort pouvoir de conviction afin d'amener un individu à comprendre que rétablir la communication avec la personne avec laquelle il est en conflit, va être une plus-value, un bénéfice pour lui et cela sans laisser place à la frustration de ne pas voir la mairie arbitrer sur le conflit. Pour cela, il faut également travailler la médiation dès le plus jeune âge, dès l'école élémentaire avec la médiation par les pairs que l'on travaille aujourd'hui jusqu'au collège.

La médiation est devenue une façon de voir la cohésion sociale sur les espaces publics répondant ainsi aux difficultés pour certains habitants de voir un SDF devant chez eux. Dans cet exemple, comment prendre position, choisir un camp ? Est-ce le SDF ou l'habitant du quartier le « méchant » ? Nos élus sont garants de la cohésion sociale et du vivre-ensemble. Ils doivent être conscients que les personnes vulnérables, les riverains qui râlent et ceux qui ne râlent pas, ceux qui agissent et ceux qui n'agissent pas sont tous les habitants de la même ville et que nos services doivent apporter une attention particulière à chacun d'entre eux en proportionnant utilement la réponse à partir de la question posée. « Madame, vous êtes dérangée par ce groupe de jeunes en bas de chez vous, c'est tout à fait entendable. » Fort de ce constat, nous essayons de faire passer un message pédagogique sur notre volonté de voir la situation se pacifier : « Madame, vous avez raison, cette situation est insupportable. Par contre, nous ne pouvons pas la régler d'un coup de baguette magique et nous allons nous mettre en chemin vers une pacification. » Nous cherchons à objectiver la situation : « Sont-ils là tous les jours ? A quels moments de la journée ? Est-ce que ce sont des gens du quartier ? Est-ce que vous ou vos voisins les connaissez ? Comment pouvez-vous agir face à cette situation ? » La première vertu de ce dispositif est qu'un intervenant se déplace pour rencontrer la personne et entendre sa plainte, que ce soit la police municipale avec sa brigade spécialisée dans la lutte contre l'incivilité qui fera peut-être un rappel à l'ordre aux personnes impliquées ou une association spécialisée quand il est question par exemple de prostitution sur un quartier avec des problèmes liés au nuisances sonores nocturnes. L'association intervient alors dans le champ de la médiation sociale, entendant les plaintes des riverains et ouvrant le dialogue avec les prostituées sur le risque de voir une intervention policière si la situation continue de se dégrader. Cette pratique offre une plus-value à l'association qui peut découvrir par ce biais des lieux de prostitution, des squats qu'elle ne connaissait pas, renforçant ainsi sa mission d'aller-vers, mais aussi en terme de prise de contact avec les publics destinataires de son action.

De notre point de vue, la médiation sociale permet de renforcer l'accès aux droits des usagers et c'est un objectif aussi important que celui de la tranquillité publique. La médiation offre des plus-values en terme de connaissances des dispositifs, des contacts avec les milieux ressources pour les usagers, comme je le disais à l'instant, mais aussi en faisant baisser le nombre de procès-verbaux dressés par la police municipale en lien avec les arrêtés pris, notamment celui sur l'interdiction de consommation d'alcool en réunion sur l'espace public. Sur ce point, la médiation est pédagogique pour nombre de jeunes qui comprennent l'intérêt financier pour eux de se retrouver à quelques uns plutôt qu'en grand groupe. Le contraste à Bordeaux est assez important entre l'image de la ville touristique dont une partie du patrimoine est classée par l'UNESCO et un grand nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, sept-cent personnes bulgares vivant dans des squats, des personnes à la rue, des toxicomanes, des mineurs isolés étrangers... Cette cohésion sociale sur notre ville est l'œuvre des nombreux dispositifs qui travaillent de façon transversale, en ne clivant pas répression, intervention sociale, aide aux victimes, réponse aux habitants, et permet de faire face à l'arrivée de nouvelles précarités, même si nous sommes parfois un peu débordés.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Question.

Concernant la situation à Saint-Etienne, a été évoqué le recrutement d'une cinquantaine de policiers municipaux. Je voudrais savoir comment ils ont été formés, quelles sont leur missions et formes d'intervention sur le terrain.

Caroline Montagnier : La police municipale n'est pas de mon champ de compétences mais je sais que deux axes de formation ont été prioritaires : le premier concernait une sensibilisation à l'intervention auprès des populations de rue en privilégiant une première approche de médiation ou de déplacement des populations avant d'être dans le répressif ; le second lié aux nuisances nocturnes et à l'approche des populations à l'heure des sorties de boîtes de nuit par exemple. Ces deux aspects ne sont pas partie prenante de toutes les formations de policiers et ce sont donc deux spécificités de Saint-Etienne.

Stéphane Riou : Comme beaucoup de CAARUD aujourd'hui, nous avons participé à la formation des cadres de la police municipale sur le volet de la réduction des risques. Mais là comme souvent, seuls les policiers les plus motivés participent à nos formations car elles n'ont pas un caractère obligatoire. En revanche, certains d'entre eux font un travail social important avec des actions constantes de médiation.

Jean-Pierre Durif-Varembont : Le rapport entre ceux que vous appelez les usagers, terme intéressant pour désigner des personnes toxicomanes, et la population pose des questions d'identification et de mécanismes bien décrits par le sociologue américain Goffman qui est « eux et nous » : moins la médiation est présente, plus la lutte contre l'identification du public aux usagers est importante.

Outre la pression immobilière, il existe une pression psychologique avec des identifications et contre-identifications qui sont en jeu. L'emplacement des structures pose également la question de la stigmatisation des usagers à travers le fait de laisser voir, ou non, que l'on fréquente le lieu. Sa visibilité sur l'espace public pose comme revers de médaille le fait d'être stigmatisé par le simple fait de le fréquenter.

Concernant la protection de la loi, je pense que le lien dans la relation professionnelle suppose une conflictualité entre l'égalité humaine de sujets et une asymétrie fondamentale qui interroge la complicité des travailleurs sociaux ; complicité juridique comme évoquée tout à l'heure auprès des représentants des pouvoirs publics, mais aussi complicité psychique qui permet de symétriser la relation. Ce type de lien est confondu avec l'égalité comme celle nécessaire lors d'un contrat entre deux parties. Hors il existe de nombreuses situations où les individus ne sont pas égaux et l'asymétrie fondamentale de la relation d'aide doit être garantie sur un plan institutionnel.

Enfin, il est bon de rappeler qu'on ne peut pas pratiquer la médiation sociale ou la médiation par les pairs sans formation car cela ne s'improvise pas. À Lyon, il existe une grosse association qui intervient également à Bordeaux, qui s'appelle AMELY et dans laquelle j'interviens comme formateur. Cette pratique de parole se travaille en lien avec un chemin personnel car sinon le risque est de voir le médiateur empêcher finalement la médiation parce qu'il a trop d'aura ou de prestance.



FORUM 1

Travailler avec les différentes populations

Quelles médiations avec des jeunes en errance ?

Guy HENGEN

Directeur adjoint du DSU de Bordeaux

Jean-Hugues MORALES

Coordinateur de la transférabilité du programme TAPAJ

Guy Hengen : La question de la médiation et des personnes à la rue est indissociable de l'esprit même qui guide l'approche des politiques urbaines de prévention de la délinquance. Dans nos villes, les habitants interpellent le Maire pour des faits relatifs à des troubles de la vie quotidienne sur l'espace public. Celui-ci se tourne alors vers ses services pour qu'une solution soit trouvée.

Concernant le public qui nous réunit aujourd'hui, l'interpellation a émergé de façon plus forte au début des années 2000 dans l'hyper-centre bordelais. Nous avons vu arriver de nombreux groupes de jeunes en errance avec des chiens qui venaient bousculer les réponses en place, davantage orientées vers les SDF « traditionnels ». Le Maire, s'il souhaite que la situation s'apaise, est également attaché à l'équilibre des réponses entre l'aspect répressif et l'action préventive. C'est pourquoi le premier travail engagé a été de savoir à qui nous avions à faire pour agir de façon proportionnée.

Un diagnostic de rue a été effectué en 2002 par un éducateur de prévention spécialisée et une éducatrice du CAARUD. Celui-ci a débouché sur la nécessité d'avoir une équipe de rue dédiée à l'approche de ces jeunes qui repoussaient les offres d'accueil existantes. L'idée était dès le départ d'agir en médiation de rue à la fois dans l'intérêt des riverains mais aussi dans l'intérêt des jeunes qui se faisaient « sur contrôler » par la Police Municipale et Nationale.

L'équipe de rue incite régulièrement les groupes à être moins nombreux pour qu'ils éprouvent par eux-même leur seuil d'acceptabilité. Ce curseur est essentiel pour pouvoir ensuite construire avec eux un travail d'accès aux droits et d'accès aux soins. Impossible en effet de travailler dans un climat d'éviction perpétuelle des espaces publics avec les tensions et les attitudes de rejet que cela provoque, y compris envers les éducateurs. L'équipe a d'ailleurs gagné en crédibilité en prévenant les groupes d'une intervention imminente de la Police afin qu'ils prennent leurs dispositions. En effet, s'ils se répartissent en groupes restreints la Police n'intervient pas, sauf en cas d'ivresse manifeste ou de chiens agressifs. Précisons que la Police Municipale a créé une équipe dédiée à ce public et qu'une sensibilisation leur a été

faite par les éducateurs. Les policiers n'hésitent pas à donner les coordonnées de l'équipe de rue à certains jeunes.

Les alternatives proposées à l'errance ont été par exemple des ateliers d'arts de la rue, support permettant aux jeunes de faire une pause dans leur parcours d'errance tout en favorisant leur besoin de créativité. Par la suite est arrivé l'action TAPAJ sur l'alternative à la mendicité que vous connaissez tous.

L'ensemble de ces actions (médiation de rue, interventions de rappel à l'ordre pour limiter les groupes importants et propositions alternatives) ont contribué à une diminution de la présence de rue chez les plus jeunes, augmentant la tolérance des riverains, et ont surtout permis à un nombre important d'entre eux de sortir de la rue et poursuivre le cours de leur vie avec des perspectives motivantes.

Ce travail de médiation reste d'actualité cependant avec des groupes présentant des addictions fortes ou des comorbidités psychiatriques nécessitant encore et toujours de revisiter nos pratiques et nos outils.

Jean-Hugues Morales : Nous avons aujourd'hui à Bordeaux un ensemble très varié de mendicité. Nous subissons de plus en plus une diffraction de la problématique des jeunes en errance, avec toujours le punk à chiens au coin de la rue qui est une partie de plus en plus minoritaire, et des parcours d'errance beaucoup plus diversifiés avec une féminisation importante. Pour accueillir une précarité plus large que celle de l'errance, le CEID a du se doter de psychologues qui viennent d'Europe de l'Est et qui ont la capacité d'accueillir ces publics.

Guy Hengen : J'ai également dans l'équipe de la ville, deux médiateurs qui interviennent dans les squats bulgares et roumains avec des injecteurs de Subutex présents depuis longtemps. Certains sont morts d'ailleurs. La Réduction des risques est très compliquée avec cette population : les méthodes traditionnelles sont mises en échec. Il faut vraiment aller au cœur du squat pour travailler avec eux. La question d'une salle de consommation à Bordeaux tourne essentiellement autour de ce public qui est dans une prise de risque permanente. Dans les squats se trouvent des familles avec des enfants scolarisés qui cohabitent avec des espaces de shoot, ce qui complique considérablement les interventions de médiation. On a également de plus en plus d'espagnols qui viennent pour du travail saisonnier et fréquentent les CAARUD, mais sur notre public de rue, on reste finalement sur des parcours assez traditionnels. Les jeunes bulgares, comme les mineurs isolés, sont énormément dans l'usage-revente, avec du deal de rue et des comportements violents. L'un d'entre eux s'est pris un coup de machette assez récemment. Ce sont de nouvelles formes de précarité qui se développent mais ne cohabitent pas entre elles. Les publics sont très étanches et ne se mélangent pas. Cela se voit dans la fréquentation des lieux d'aide où un groupe chasse l'autre. Cela reste gérable dans l'ensemble, mais nous constatons que le taux d'infection au VIH augmente chez ce public bulgare. Il est important de souligner la mise en place avec l'un des CAARUD de la ville d'une action de prévention communautaire qui permet à ce public de participer à ramasser les seringues usagées. Ils sont accompagnés d'un collègue du service d'hygiène et font le tour des squats et des espaces publics. Cette pratique semble gratifiante puisqu'ils sont nombreux à participer et transmettre le message, et offre une forme de reconnaissance notamment par rapport aux riverains. L'image sur l'espace public de cette population qui cause des nuisances évolue avec cette contribution active.

Jean-Hugues Morales : Cela reste très sporadique car il n'y a pas de « scène ouverte » sur Bordeaux.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Question.

Avez-vous des écrits sur vos pratiques et où peut-on les trouver ?

Martine Lacoste : Dans la même dynamique que celle initiée sur l'accompagnement des consommations dans les CSAPA et CAARUD qui, après trois séminaires, a vu un groupe de travail sortir des

recommandations « Ethique, posture et pratique » ainsi qu'une enquête disponible en ligne, la Fédération Addiction accompagnée cette fois de l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes a inscrit le recueil de pratiques dans les trois séminaires autour de la Médiation. L'intégralité des échanges sera publiée.

Chloé Hamant : L'idée de la phase 4 du processus est d'offrir un espace numérique où nous pourrons valoriser ce type d'actions et partager des pratiques, avec toujours un *background* réflexif sur la portée des dimensions qui sont proposées.

Patrick Favrel : Tout comme pour le dispositif *Housing First* - un chez-soi d'abord - cantonné exclusivement sur un type de population, mon grand regret avec le dispositif TAPAJ est la question de la limite d'âge fixée à vingt-cinq ans. Dans les structures existantes, nombreux sont les usagers qui ont largement dépassé cet âge et qui pourraient remettre au niveau de l'emploi un pied à l'étrier grâce à ce type de dispositif.

Jean-Hugues Morales : J'entends cette remarque mais pour exister, il faut se définir et poser des cadrages qui permettent d'être évaluer pour ensuite proposer un changement d'échelle. En ce qui concerne *Housing First* et TAPAJ, il faut, à un moment, définir les règles, être très clair sur la manière dont on circonscrit l'intervention pour être crédible auprès des pouvoirs publics et faire consensus entre les acteurs. On peut aussi parler de médiation à ce niveau, en réussissant à mettre autour de la table, différents points de vue de différents acteurs.

Témoignage.

Dans ma structure, en cherchant à mettre TAPAJ en place, nous avons réuni un certain nombre d'acteurs et notre analyse a permis de mettre en place une dérogation de six mois pour un dispositif à destination des plus de vingt-cinq ans, en lien avec la prévention spécialisée. L'idée est de tester le dispositif et de la transmettre à la prévention spécialisée qui pourra porter TAPAJ par la suite.

Jean-Hugues Morales : Il existe en effet des développements de TAPAJ qui concernent les plus de vingt-cinq ans ou qui s'implantent sur des quartiers prioritaires comme à Marseille et Toulouse. Cela nécessite d'évaluer constamment les choses afin d'adapter les dispositifs au plus près des besoins des territoires.

Quelles médiations avec des personnes vivant en squats ?

Delphine TERLIZZI

Représentante de la Petite Rockette

Georges LACHAZE

Coordinateur de l'Observatoire des Droits des Usagers, ASUD

Georges Lachaze : Bonjour à tous, pour répondre à la question qui nous a été posée, je vous propose de partir d'un exemple aussi stigmatisé que celui des CAARUD, également confronté à des questions de représentations et de NIMBY, de lien social et de médiation sur l'entourage nécessitant un travail important pour aller-vers, qui est celui de la Petite Rockette à Paris.

A la base, la Petite Rockette est un squat. Attention cependant, cela veut tout et rien dire ! Il existe des squats de migrants, des squats d'artistes, de punks à chiens, de précaires... Bref, autant de squats que de populations. Mais la Petite Rockette avait la particularité d'être inclassable avec une population diverse et d'être soutenue par Médecins du Monde. Aujourd'hui ce squat est devenu tout un tas de chose dont une Ressourcerie de mille mètres carrés reconnue par la municipalité dont l'intervenante, qui est à côté de moi, est aujourd'hui adjointe.

Cet exposé va s'articuler autour de deux questions :

- comment l'articulation médicosociale a pu s'organiser au sein du squat ?
- comment le maillage autour de la structure a permis de générer du lien social ?

Delphine Terlizzi : La Petite Rockette est née en 2005 avec le squat d'un grand bâtiment de huit-cents mètres carrés appartenant au Ministère des Finances dans le 11ème arrondissement de Paris. J'avais participé à plusieurs squats précédemment pour des raisons professionnelles et artistiques (décors de cinéma) et j'étais devenue une sorte de militante défendant les squatteurs qui ne pouvaient le faire. A l'ouverture de la Petite Rockette, la mixité des publics était déjà présente avec des punks à chien, des artistes, des SDF et c'est ce qui a fait la force du lieu.

La particularité de ce squat, décidée de façon collective, était d'avoir **la porte toujours ouverte** contrairement aux autres qui nécessitent de connaître quelqu'un, les heures ou les codes. Ce qui a permis de voir entrer des passants, des voisins, des habitants mécontents et des élus, changeant ainsi le regard des gens. A l'intérieur, il y avait des activités culturelles, des cours, des ateliers de yoga, d'art plastique et un espace d'habitation séparé des activités pour préserver l'intimité des habitants. Cependant, et c'est une autre particularité, les résidents étaient impliqués dans les activités culturelles, faisaient l'accueil des troupes de théâtres qui venaient répéter, comme des visiteurs en leur parlant du lieu et des activités hébergées, ou en organisant des fêtes ou des repas de quartier. Je ne vais pas mentir, ce n'était pas rose tous les jours car beaucoup d'entre eux souffraient d'addiction et nous avons connu des soirées houleuses avec intervention de la police et des gardes à vues. Mais comme nous étions très ouverts avec la volonté d'être un peu la MJC du quartier, nous sommes allés voir les commerçants pour leur demander de récupérer leurs invendus, les entreprises pour meubler le lieu et les habitants en les invitant à participer à nos fêtes et activités.

Je tiens à remercier ici les deux premières personnes qui ont osé franchir la porte, entraînant par la suite **plusieurs centaines d'habitants et curieux**. L'acclimatation des riverains a été très progressive, mais petit à petit les gens ont eu moins peur de rentrer dans le lieu, l'ont découvert et se sont inscrits, pour certains, dans des activités. Les familles sont également venues puisque des ateliers étaient proposés aux enfants et tous ces habitants ont porté la bonne parole dans le quartier permettant de changer l'image de départ très négative du squat. Les élus constatant la baisse du nombre de SDF à la rue et des plaintes associées à leur présence sont également venus, curieux de découvrir le lieu et son fonctionnement. **Ces efforts de tisser du lien social dans le quartier, de faire médiation, ont véritablement permis de changer l'image du squat auprès des habitants.**

Cette forme d'occupation a duré six ans, jusqu'au moment où la mairie nous a invités à nous structurer pour répondre à des appels à projets et nous permettre de bénéficier de subventions. Aucun de nous n'était aguerri à ce nouveau fonctionnement : nous avons du improviser mais avec la chance d'avoir comme président de l'association un membre de Médecins du Monde qui intervenait dans le squat auprès des résidents. Cette permanence médico-socio-psychologique permettait aux résidents qui ne se déplaçaient pas jusque dans les structures spécialisées, de bénéficier d'un accompagnement. Nous avons ainsi expérimenté un grand nombre de choses, toutes basées sur l'expérience humaine, et nous avons aujourd'hui au sein de notre association dix-neuf salariés. Notre projet social a évolué puisque nous sommes passés d'un squat d'artistes à une grande Ressourcerie qui voit les habitants déposer de nombreux objets dont ils n'ont plus l'usage, être triés et revendus dans la boutique solidaire. La Ressourcerie est un prétexte au lien social et nous a permis d'embaucher des résidents pourtant très éloignés de l'emploi, sans pour autant être une association d'insertion.

Georges Lachaze : Ce que je trouve intéressant dans cette expérience est de s'être servi de l'existant autour de la structure pour se développer. A chaque fois que l'on parle d'aller-vers dans les structures médico-sociales cela concerne les usagers, mais si le boulanger d'à côté, la boutique voisine, apportent des croissants ou des vêtements, c'est toujours ça de pris ! Si cela permet de faire du lien, casser les

représentations, de toucher une population à laquelle on n'aurait pas pensé, d'ouvrir le lieu, de faire participer les usagers, cela amène une vraie dynamique. Concernant le squat, des personnels des services d'hébergement d'urgence auraient aimé orienter des personnes vers la Petite Rockette, mais ce n'était pas possible règlementairement. Pourtant le squat proposait plus de nuitées que le 115 ! Je trouve que le décloisonnement proposé est particulièrement intéressant, d'autant que Delphine, n'étant pas professionnelle du secteur, a un autre regard sur les publics et a eu le pragmatisme de s'appuyer sur son environnement. Il faut savoir faire preuve d'inventivité, de créativité et d'adaptabilité pour faire avec l'existant et la question du maillage aujourd'hui en RdR est essentielle. Quant on sait qu'en moyenne en France, un CAARUD fonctionne avec trois « équivalent temps plein », il faut savoir utiliser le système D et s'appuyer sur les bonnes volontés.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Question.

Pour avoir accompagné des usagers dans un très gros squat et vu ce que vous faites à la Petite Rockette, est-ce que des personnes viennent vous voir pour s'inspirer de votre action et vous demander quelques clés pour qu'ils puissent prendre ce type d'initiatives ?

Delphine Terlizzi : Il existe l'association des Crocheteurs de France qui apprend à ouvrir les serrures ! (rires) Nous partageons volontiers notre expérience et recevons régulièrement des collectifs qui souhaitent ouvrir des lieux mais ne savent pas comment faire. Nous restons en lien avec les autres squats et leur conseillons même le nécessaire indispensable pour tenir les dix premiers jours sans électricité, ni chauffage. Nous sommes également toujours en lien avec les personnes à la rue en leur offrant la gratuité de notre vestiaire qui est un des plus gros de Paris. Nous préparons pour les cinq maternités des hôpitaux publics des trousseaux de naissance pour les mamans en galère. La Ressourcerie est un prétexte pour rester en lien, même si nous ne sommes plus en squat et payons avec plaisir un fort loyer pour nos locaux.

Georges Lachaze : D'un côté, la pédagogie sur le type de bâtiment est importante avec des actions tournées vers des bâtiments mis en jachère par de grands groupes plutôt que des particuliers. D'un autre, les initiatives en direction des personnes à la rue se multiplient avec notamment le « carillon » que posent les commerçants sur leur devanture et qui offrent l'accès aux toilettes ou au téléphone, les « cafés suspendus » où les clients payent deux fois leur consommation en solidarité avec les SDF qui peuvent ainsi bénéficier d'une consommation gratuite... Ces initiatives contribuent à casser les représentations dont souffrent également les CAARUD.

Martine Lacoste : Un des points extrêmement positifs de cette aventure est que le démarrage s'est fait avec des personnes à la rue et des artistes. Ce mélange semble un terreau particulièrement riche à l'imaginaire, à l'innovation, ce qui a certainement apporté un supplément d'âme au projet, sur ce qu'il est possible de faire ensemble, créant une véritable « tribu » qui avait un projet de qualité de vie, d'intention, de partage. Un esprit porté dans les années 70 par les babas cools et leur communauté qui regroupaient à la fois les gens qui étaient là sans but individuel précis et d'autres qui avaient une forte inspiration et qui assuraient la réussite de ces aventures. **La mixité est la clé de la réussite** et il ne faut pas oublier cet élément central dans l'aventure humaine de ce projet, qui vaut pédagogie. Ce sont des actions de *acting* comme celle-ci qui prouvent que quand la vie prend le dessus, les actions médico-psycho-sociales sont moins nécessaires. Nous n'avons pas vocation à être présents partout, tout le temps. Il faut que chacun soit à sa place, les professionnels ne peuvent suppléer l'absence de lien social mais restent des recours et il faut que les squatteurs n'hésitent pas à solliciter les CAARUD pour l'aide qu'ils peuvent apporter sur l'accès aux droits lorsqu'ils en ont besoin. Pour l'anecdote, *Housing First* a débuté par un squat, celui d'une personne avec une maladie mentale lourde qui a pris une hache pour occuper une maison abandonnée et le médecin psychiatre qui le suivait, Vincent Girard, a dit « tu es là, tu es chez toi » et cette position est devenue « un chez soi d'abord » calquée ensuite sur les méthodes nord-américaines.

Jean-Hugues Morales : Si nous ramenons cet exemple au thème qui nous occupe aujourd’hui, force est de constater que pour un exemple réussi, combien d’actions cassées dans l’œuf ou remises à plus tard ? La fantasmatique du grand soir est présente, alors que nous sommes là pour travailler la question de comment faire société et aider ces initiatives, et surtout comment pouvons-nous aider à les pérenniser ? Autre question liée à l’engagement, comment aider celles et ceux qui ont essayé à plusieurs reprises et sont laminés à chaque nouvel échec ? Je ne pense pas que vous ayez la réponse, mais cette question mérite d’être soulevée.

Georges Lachaze : Je précise que le but de cette intervention n’est pas de dire aux CAARUD d’ouvrir des squats, mais plutôt de s’inspirer du travail d’ouverture et hors-les-murs de cette expérience.

Delphine Terlizzi : Aujourd’hui avec dix-neuf salariés et de nombreuses activités ouvertes sur le quartier, prétextes à faire du lien, l’action est pérennisée. C’est essentiellement grâce à l’activité économique qui nous permet d’être autonomes à 70%. Les financements publics qui nous arrivent ne sont pas des financements sociaux, mais émargent plutôt sur des lignes environnement-écologie-déchets. C’est le lieu avec sa grande vitrine sur la rue qui nous a incité à ouvrir la Ressourcerie avec des compétences qui nous semblaient accessibles. C’est le fait de gagner de l’argent qui nous permet aujourd’hui d’être autonome et de lancer de nouveaux projets comme le café associatif. Cet équilibre économique nous permet d’innover constamment et de répondre aux attentes des publics qui évoluent avec le temps.

Quelles médiations auprès de migrants ?

Olga SMIRNOVA

Coordinatrice de l’équipe *Bociek* à l’association Charonne

Bonjour, je vais vous parler de notre expérience de médiation linguistique et culturelle auprès des migrants de l’Europe de l’Est. Une expérience qui ne correspond pas aux présentations auxquelles j’ai assisté ce matin, mais la médiation recouvre de nombreux champs.

Bociek est une intervention psychosociale auprès des migrants et des équipes qui les accompagnent, portée par six personnes parlant russe, polonais, bulgare ou roumain, pour cinq « équivalent temps plein ». L’équipe est mobile, nous n’avons pas de lieu d’accueil propre et nous menons toutes nos actions en binôme avec les structures partenaires. Cette équipe existe depuis bientôt dix ans refusant dès le départ de créer un lieu dédié afin de ne pas créer un espace ghetto pour les migrants d’Europe de l’Est. Nous cherchons à contribuer à l’intégration de ces publics dans les structures d’accueil qui ne sont pas ciblées « migration ». L’équipe est composée d’une majorité de psychologues et d’éducateurs avec un public cible de grand précaires avec des problèmes sociaux et, pour la plupart, des problèmes psychiques. L’accompagnement que nous proposons se trouve donc à la jonction de ces deux aspects. Nous sommes structurés en quatre pôles linguistiques qui nous permettent de couvrir une vingtaine de pays d’Europe de l’Est. Nous pouvons intervenir sur demande de l’usager migrant ou le plus souvent des professionnels. L’objectif premier de notre intervention est de faire du lien entre les migrants qui ne parlent pas français et la structure d’accueil. Si l’accompagnement se passe bien, nous sommes amenés à nous retirer une fois le lien établi entre les deux parties qui commencent à se comprendre sans notre aide. A minima cet accompagnement dure six mois ou un an, mais dans certains cas l’accompagnement dure plus longtemps.

Notre principal outil est la **médiation linguistique et culturelle**. Notre objectif est que les gens se comprennent tant d’un point de vue de la langue parlée que du contexte culturel qui voit les représentations des professionnels et des migrants parfois se heurter. Sur le terrain, nous travaillons aussi bien avec des équipes de maraudes que sous forme de permanences dans les espaces solidarité insertion, les CSAPA, ou sous forme d’interventions ponctuelles à la demande. Nous avons à ce jour une vingtaine de

partenaires conventionnés. Les problèmes d'addiction aujourd'hui sur Paris ne concernent que deux pôles : le pôle polonais et le pôle russophone. Je salue les collègues de Bordeaux, mais ici les bulgares n'injectent pas de Subutex ! Je crois cependant savoir que la diaspora bulgare de Bordeaux est issue d'une seule et même ville, ce qui peut expliquer cette différence. Nous concernant, le problème des polonais se situe plutôt autour de la consommation d'alcool, alors que les russophones sont pour moitié des injecteurs, dépendant aux opiacés ou sous substitution. Un projet a été créé il y a deux ans, à destination de ce public : *Spasibo*, projet inter-associatif auquel participent Ego-Aurore, Gaïa, Safe, la Coordination Toxicomanies, Action métropolitaine, et qui a pour objectif d'aider aux diagnostics, d'adapter le type de prévention, sensibiliser les professionnels aux spécificités de ce groupe de migrants, élaborer des prises en charge efficaces... Le profil du public avec lequel nous travaillons dans ce projet est celui des usagers de drogues russophones, isolés ou en famille, 40/45 ans, ressortissant de Géorgie pour beaucoup, ou des pays du Caucase, Ukraine, Lituanie. Tous démarrent leur carrière en France par une demande d'asile, qui reste le meilleur moyen de régulariser même provisoirement la situation. Leurs consommations concernent les opiacés artisiaux et l'héroïne. Les médicaments et traitements de substitution leur apparaissent, arrivés en France, comme des produits de qualité facilement accessibles à Barbès. Beaucoup d'hépatites C dans cette population qui présente une dynamique intéressante puisqu'elle arrive avec une demande active et importante de soins et ne nécessite pas de médiation médicale. L'accès aux droits de cette population est limité à faire le 115, une domiciliation, l'aide médicale d'état et l'ouverture d'un compte bancaire. Tout ce qui est travail ou insertion ne les concerne pas, d'où la petite délinquance. Nous constatons d'ailleurs que les allers-retours en prison contribuent à un meilleur état de santé de cette population.

Les publics arrivent avec leurs représentations et les professionnels ont également leurs représentations des publics. On peut légitimement interroger leur choix de s'installer dans un pays dont ils ne maîtrisent pas la langue et la forme de mise à distance que cela représente. Les personnes s'isolent dans une langue qu'elles ne comprennent pas et où elles ne peuvent pas se faire comprendre. On constate pour certaines d'entre elles, arrivées depuis des années ou dizaines d'années, qu'elles ne maîtrisent pas le français. L'hypothèse de notre équipe est que cet isolement est une défense psychique, une protection vis-à-vis de l'extérieur, suite à un trauma ou parcours de vie particulier.

Plusieurs réponses institutionnelles sont possibles face à cette difficulté de la langue. La première consiste à ne pas accueillir. Donner accès à un traitement de substitution à une personne à qui nous ne pouvons pas donner de consignes, ni expliquer la dangerosité du médicament peut être dangereux. Certains CSAPA préfèrent ainsi ne pas entendre, ni répondre à cette demande. Une autre solution consiste à apprendre la langue ou recruter un professionnel parlant la langue. C'était le choix de Gaïa, structure qui accueille à Paris le plus grand nombre de russophones, où deux médecins parlent russes dont un l'a appris pour répondre aux demandes au sein de la structure. Sans possibilité de recruter, ni d'apprendre la langue, on peut s'adresser à un tiers, à une ressource extérieure comme l'interprétariat, un choix assez coûteux (cinquante euros les vingt minutes) mais qui permet d'avoir un interprète en ligne très rapidement. Il est possible également de se tourner vers des dispositifs de médiation avec une équipe comme la notre ou vers des dispositifs d'usagers ressources ou usagers pairs. J'insiste sur la différence entre un usager ressource qui fréquente le centre, vers qui la structure se tourne du fait de sa présence, et un usager pair qui a suivi une formation, qui est régulièrement encadré et qui a formulé son volontariat dans cette activité. Les usagers pairs peuvent se déplacer d'une structure à l'autre en fonction des besoins. On peut aussi trouver des bénévoles qui sont également encadrés dans leur activité, notamment du fait de la difficulté pour ces personnes de ce confronter aux problèmes de leurs compatriotes, alors qu'elles ont elles-mêmes connu cette situation. La mutualisation des ressources écrites avec, par exemple, une liste de mots et d'expressions de première nécessité est également possible et permet *a minima* de communiquer. Mais en dehors de briser la barrière linguistique, il est également important d'appréhender la spécificité des populations et donc de former les équipes à une meilleure compréhension de ces populations. **Ainsi la médiation est nécessaire pour permettre le rôle de tiers et de permettre de trouver un terrain d'entente entre l'usager et le professionnel.** Le rôle de tiers est systématique dans notre dispositif puisque nous ne faisons pas partie de la structure dans laquelle nous intervenons. La médiation est également culturelle car malgré l'appartenance de ces pays à l'Europe, il existe des différences au niveau des évidences qui sont

parfois choquantes et nécessitent des explications. La médiation joue également sur les représentations des deux parties qui ne correspondent pas et prend le temps de trouver le dénominateur commun, la moyenne ou la médiane, afin de créer le lien. Ce qui nous fâche sur le terrain est que notre dispositif soit présenté comme un dispositif de traduction avec des interprètes, alors que l'interprétariat et la médiation sont deux choses clairement différentes. La traduction concerne l'écrit, l'interprétariat l'oral et dans les deux cas le texte doit être le plus fidèle à l'original, sans ajouter, ni commenter, ni se prononcer sur ce qui est dit : l'interprète n'existe pas dans la relation. Dans une situation de médiation, on peut se permettre des interprétations, des explications, des commentaires, des raccourcis, tout ce qui vise à rendre la communication la plus claire possible pour les deux parties, à la rendre plus efficace. L'objectif de la traduction est de transmettre l'information, l'objectif de la médiation est de créer un lien, trouver un terrain d'entente. D'où l'importance de connaître le public avec lequel nous travaillons. Les personnes précaires sans beaucoup de repères quant à la situation de communication dans laquelle elles se trouvent, ont besoin de l'étayage apporté par la médiation. Donner l'information ne suffit pas à expliquer pourquoi cette information est donnée à ce moment là, ni ce que la personne est sensée faire avec. Nos publics ne demandent pas d'explication alors qu'ils en auraient besoin. Cependant, comme je l'ai déjà dit, la traduction peut être disponible immédiatement alors que nos interventions, uniquement sur rendez-vous, se planifient d'une semaine sur l'autre.

La traduction est un outil, la médiation place le médiateur comme co-intervenant avec le thérapeute ; la traduction ne nécessite pas de prérequis, la médiation nécessite l'existence d'une demande et un contact préalable au moins avec l'une des parties. Pour que la médiation fonctionne, la stabilité du binôme de professionnels est un outil efficace. Etre deux n'est pas de trop face à certains situations, à tel point que les francophones sont parfois jaloux des résultats de nos prises en charge. L'objectif de l'entretien est plutôt un accompagnement qu'une orientation car l'objectif est de créer un lien non tenu et d'accompagner la personne dans ce lien. Le médiateur arrive avec son métier de base, dans notre équipe psychologue ou éducateur, qui est une ressource supplémentaire mobilisable dans un entretien qu'il soit social, médical ou de réduction des risques. Notre expérience est également mobilisable dans des recherches de solutions types permettant d'alléger la tache de l'intervenant social par exemple. Une situation de partage de transfert s'installe et face à certaines situations, ce n'est pas trop d'être deux, voire trois ou quatre ! Nous permettons également la coordination du parcours de l'usager entre les différentes institutions impliquées comme l'hôpital, le centre de soin et celui d'hébergement. Les professionnels se tournent vers nous pour trouver ce lien entre les différentes interventions car nous centralisons les informations sur l'accompagnement, les synthétisons.

La médiation a ses limites et la première vient d'un manque de confiance de la part du patient ou du professionnel ; une autre vient de la subjectivité du médiateur qui apporte sa personnalité dans l'entretien et qui peut perturber la médiation - on a tous des transferts bizarres de temps en temps ; quand l'objectif est différent de la création du lien comme lors des prises en charge hospitalières, aux urgences par exemple, où il faut répondre immédiatement et que le patient soit sorti dans deux heures. Cela ne fonctionne pas ou est mal perçu par le patient car la dynamique de création du lien commence mais la porte se referme très vite. Nous ne répondons pas à ce type de demande sauf s'il s'agit d'hospitalisations longues. La barrière de la langue étant vécue comme une défense psychique, certaines fois, le migrant va tout faire pour que la médiation n'ait pas lieu, en ne venant pas aux horaires de permanence par exemple. C'est un choix délibéré à respecter. Quand nous nous retrouvons face à des troubles psychiatriques comme des délires, la médiation ne peut pas être faite, au mieux une traduction simultanée afin que le psychiatre se rende compte de la problématique. Les pathologies du langage rendent certains propos intraduisibles mais il est quand même possible de créer un contact avec la personne pour l'amener vers le soin.



FORUM 2

Points de vue des différents acteurs

Comment répondre aux inquiétudes liées aux «nuisances» ?
L'expérience de Rammonville-Saint-Agne

David MOURGUES

Anthropologue pour l'association Clémence Isaure

L'association Clémence Isaure existe depuis 29 ans à Toulouse et porte un CSAPA, un CAARUD, un CHRS, ainsi que les projets « un chez-soi d'abord » et TAPAJ. Je vais vous parler de la question des nuisances et comment y répondre en partant d'une citation de Scott-Fitzgerald « Il faudrait comprendre que les choses sont sans espoir et être pourtant décidé à les changer. »

Nous avons été interpellés, il y a quelques années, par une ville de 14 000 habitants appartenant à la grande métropole toulousaine qui s'appelle Rammonville-Saint-Agne où est enregistrée en 2009 une succession de plaintes puisque sur une place du cœur de la ville, en proximité d'un centre commercial et d'immeubles d'habitation, des gens viennent faire la manche avec des chiens. Les plaintes de commerçants s'accumulent rendant ce groupe responsable d'une baisse de leur chiffre d'affaires et du sentiment d'insécurité sur le quartier. Le maire de Rammonville, Christophe Lubac, avait alors deux choix devant lui : soit l'envoi de la police faisant croire momentanément à une résolution du problème en le déplaçant en réalité sur la commune voisine, soit interroger d'autres solutions et démarches. Il a préféré se tourner vers notre association et son CAARUD pour mieux comprendre la situation, réfléchir à une méthodologie et élaborer des recommandations. Les enjeux se sont très vite dessinés, impliquant plusieurs acteurs : la mairie, les publics qui composent ce groupe faisant la manche, les commerçants et les habitants. Nous avons donc cherché à découvrir qui étaient ces publics, d'où viennent-ils, quelles sont leur trajectoires, comment favoriser leur accès aux soins dans une commune qui n'a pas de dispositif spécialisé, quelle est la cause du sentiment d'insécurité qui pose problème, quel est l'impact des nuisances pour les activités commerciales, quelle est la place de la police c'est-à-dire de la loi qui ne semble pas être présente et comment la mairie peut répondre aux inquiétudes des citoyens et répondre en terme de prévention plutôt que de répression. Cela pouvait donc apparaître comme quelque chose d'insurmontable mais le fait de travailler sur des ressources anthropologiques, des expériences cliniques commence à dessiner une méthode qui interroge l'ensemble des acteurs déjà cités et c'est ce que nous avons fait.

Lorsque j'ai rencontré les commerçants, un par un, j'ai été surpris par leurs propos contre ces personnes, responsables apparemment de tous leurs maux. Puis, au fil des entretiens, les commerçants sont apparus plutôt favorables à une démarche d'aide auprès de ces publics qui jouaient le rôle de bouc émissaire, masquant des questions plus complexes autour du centre commercial vieillissant, du manque d'entretien, de végétalisation, des problèmes d'éclairage le soir et de propriété des espaces : qui est responsable de quoi ? L'approche des publics stigmatisés a permis de se rendre compte qu'ils étaient venus à Rammonville car ils avaient été repoussés par la ville de Toulouse et qu'ils avaient pris la ligne B de métro vers le sud. Ces personnes ont fait part lors des entretiens du fait d'être mieux accueillis et considérés à Rammonville que

dans la grande ville en proximité plus excluante. Ces entretiens ont mis à jour des usages de substances psychoactives, des situations de grande précarité, certains avec des problèmes de santé. Une consultation des riverains a également été mise en place par questionnaires dans toutes les boîtes-aux-lettres, accompagnée d'entretiens plus longs en face à face avec certains d'entre eux. Ce recueil a permis de confirmer l'accueil plutôt bienveillant de la population et le fait que leur présence n'était pas si problématique mais relevait du phénomène du bouc émissaire tel que décrit par René Girard. Ainsi je découvre au bout du compte que des bandes de jeunes qui n'avaient pas été évoquées jusque-là, contribuent au sentiment d'insécurité par exemple en squattant les parkings le soir, mais ces jeunes ne font pas partie des publics décriés en première intention. Il existe également des problèmes d'urbanisme et de copropriété importants.

La restitution des entretiens s'est faite de manière croisée pour l'ensemble des acteurs en présentant leur résultat ainsi que ceux des autres catégories interrogées, en présence du maire et de l'équipe du CAARUD qui avait proposé aux usagers de s'organiser pour désigner des représentants présents lors de ces restitutions. Leur présence sans les chiens, attachés à l'extérieur, sans avoir consommé, leur a permis de tenir un discours citoyen avec des revendications claires qui a marqué le maire ! **Ce croisement de la parole de chacun permettant le croisement des représentations a été déterminant dans la méthode.**

Dans toutes les municipalités, il y a des élus de la majorité et des élus d'opposition. Ces derniers s'étaient engouffrés dans la brèche. Aux vues des entretiens et de la restitution, nous avons décidé de former et convaincre l'ensemble des élus, mais aussi les chefs de services municipaux ; expliquer ce que recouvre la Réduction des risques, son histoire, sa légitimité, mais aussi faire comprendre les bénéfices collectifs, partagés de la RdR pour les usagers, les riverains et le lien social. Nous avons effleuré la problématique de la communication depuis ce matin mais cette question est déterminante. Les agents d'entretiens ont été formés au traitement des déchets à risque infectieux et cela répondait pour eux à une véritable attente. **La problématique de départ vient révéler un continuum de situations vécues sans être verbalisées jusque-là.** Nous avons été surpris de découvrir cette difficulté qui a finalement été surmontée collectivement grâce à la médiation. Cette forme d'omerta est particulièrement vraie sur les questions de drogues, puisque la loi et son interdit planent de près ou de loin et bloquent la parole tant du côté des services que des élus ou des habitants.

Nos préconisations ont répondu à des objectifs prioritaires comme créer du lien avec les personnes en grand marginalité, faire une prévention de proximité au regard des maladies qu'ils pouvaient avoir et de leurs réticences envers les dispositifs de soins et les institutions en général, favoriser l'accès aux droits en réponse à des besoins premiers comme se doucher, bénéficier de soins infirmiers, construire des parcours d'insertion individualisés et contribuer à la paix sociale en jouant clairement notre rôle de médiation. Nous avons également proposé l'extension du CAARUD, situé en centre-ville de Toulouse depuis 1994. En mars 2011 un lieu d'accueil appelé l'Amarre a donc été ouvert par l'association Clémence Isaure sur la commune de Rammonville complété par du travail de rue débuté avant même l'ouverture du lieu d'accueil, qui a permis d'aller à la rencontre des publics, de distribuer et récupérer du matériel d'injection et de créer du lien ; autre action importante de notre association autour de la médiation avec les commerçants et les habitants et de rencontres avec les partenaires (CCAS, Maison de la Solidarité...) et les médecins et pharmaciens de la commune afin de les mobiliser et sensibiliser. Cela a été possible grâce à un-financement de la ville et de l'Agence régionale de santé.

Après six ans d'expérience, le bilan est de 324 accueils par an en moyenne avec neuf personnes par accueil sur une demi-journée d'ouverture. Cinquante-trois personnes différentes avec des consommations de produits variées (alcool, buprénorphine haut dosage, opiacés, cannabis...) ont été accueillies alors qu'au début on nous parlait de cinq personnes ! Cela a été un révélateur d'une problématique qui n'était pas apparente. Si cette ville l'a fait en avance sur la métropole urbaine, un bon nombre d'autres communes peuvent être concernées. Pour le coup, la médiation est aussi un révélateur et ce phénomène est particulièrement intéressant. Près de 10 000 seringues sont distribuées par an et un taux de retour du matériel distribué de 90 % en moyenne, avec des années exceptionnelles à 98 %. **Le fait que tout le**

matériel distribué revienne est significatif de l'inclusion de ces personnes dans une démarche citoyenne. La réduction des risques a produit cette démarche citoyenne et lorsque l'on parle des exclus, il ne faut pas oublier qu'ils sont inclus politiquement.

L'évolution des représentations produit chez les commerçants et les habitants que nous avons revus, la conviction de la nécessité d'aider les personnes et l'idée au bout du compte que ces personnes ne sont pas la cause de leurs soucis et qu'en les aidant cela permet de pérenniser les choses du côté de l'apaisement des tensions et produit des résultats du côté du vivre-ensemble, ou de la régulation sociale pourrait-on dire, et d'un sentiment d'insécurité qui disparaît. J'ai été frappé par le retournement de leur positionnement à l'inverse de ce qu'ils constataient au départ, parlant de l'insécurité sur Toulouse alors que leur ville maintenant est apaisée.

Pour la mairie, cela représentait la nécessité de mener une action de Réduction des risques à l'échelle de la commune, ce qui n'était pas une mince affaire pour les élus et les agents de la ville qui n'avaient jamais mis en œuvre cette politique ; l'importance également de porter plus largement cet enjeu au niveau de la communauté urbaine ; la consolidation d'idées et de participation des usagers à la démarche de prévention et enfin une position commune à l'échelle de la ville c'est-à-dire que les élus, les chefs de service n'hésitent pas à promouvoir cette démarche.

Enfin, pour les publics, les conséquences ont été importantes puisqu'ils ont été co-acteurs de la démarche. Les usagers ne sont pas seulement de passage et la prise en compte de la parole des usagers, la co-construction avec eux est possible car ils sont totalement citoyens et s'impliquent fortement dans la réduction des risques comme le montre les taux de retour du matériel. Ensuite, ils ont souhaité plus largement accéder aux soins. Ce résultat a frappé l'équipe : comment des gens réfractaires au départ, arrivent à demander à un éducateur « quand est-ce que je me soigne ? ». Ils sont devenus demandeurs d'une réelle prise en charge, avec également plus d'orientation vers les services de la commune type CCAS, Maison de la solidarité qui sont juste au-dessus du lieu de manche et qu'ils n'utilisaient à l'époque que pour leurs lavabos. Ils accèdent au logement avec un important travail ces dernières années de l'assistante sociale de Clémence Isaure et désormais, une fois que les besoins premiers, structurants, sont réalisés ou satisfaits, le désir d'évoluer apparaît. Cela est apparu récemment dans des questionnaires au travers desquels ils commencent à se projeter notamment vers de l'insertion, posant la question du travail et la possibilité de faire quelque chose ensemble dans cette direction et, faisant le lien avec ce qui a été dit de la Petite Rockette, le désir de culture apparaît.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Patrick Favrel : Je suis extrêmement satisfait de cette intervention dont je retiens avant tout l'articulation recherche-expérimentation-action que tu portes en tant qu'anthropologue au CSAPA de l'association Clémence Isaure. Je vois une énorme différence entre le travail que tu apportes et d'autres travaux issus d'études sociologiques qui peuvent coûter énormément d'argent et qui ne donnent pas de remède de cette qualité.

David Mourgues : Confronter une approche anthropologique avec des questions de communication, de politique, de clinique et des équipes qui ont des dizaines d'années d'expérience n'est pas rien et les choses se complètent harmonieusement. La position des professionnels permet de très bien connaître les trajectoires individuelles des usagers, alors que pour ma part je connais mieux le collectif. Cela commence à s'articuler au travers de projets de ce type et nous permet de voir se dessiner une méthode. Je dirais comme Antonio Machado : « le chemin se fait en marchant. » Nous ne sommes pas partis sur un chemin tout tracé et la clinique vient constamment faire bouger les lignes et permettre de rester subtil voire fragile. La co-construction avec Martine Lacoste se fait grâce à de nombreux échanges pour alimenter la réflexion et croiser les compétences. La transversalité dont parlait également Jean-Hugues Morales tout à l'heure, est importante et permet de traverser les champs comme le font ces questions. Rester sur une

entrée exclusivement médicosociale ou uniquement anthropologique ou sécuritaire, nous fait perdre d'avance mais cette transversalité n'est pas ou peu présente dans la culture politique française. Nous sommes plutôt habitués au cloisonnement des disciplines et l'interministérialité en France ne marche pas si bien que ça. Il y a un gros travail d'acculturation à faire.

Chloé Hamant : Je souhaite réagir car cela évoque des situations que l'on peut observer notamment autour de la présence de personnes dans les centres-villes qui occupent l'espace et une demande sociale forte de réagir. Cet exposé clair et précis m'amène sur la dimension de plaidoyer car ce dont il a été fait était dans la présentation pourrait être repris en disant : « regardez, cela a été fait là, cela a marché ! » J'ajouterais : « cela a couté tant ! ». Je pense en effet que ce dernier point est important pour de nombreuses communes. Cette expérience peut servir à d'autres et il est important de faire valoir la réussite de ce projet auprès des collectivités locales.

David Mourgues : L'expérience est présente dans le dernier guide sur la Réduction des risques édité par la Fédération Addiction sous forme d'un encart. Mais si on peut modéliser cette expérience, il faut bien garder en tête au sujet de sa transférabilité, que le contexte joue énormément et apporte une spécificité où l'on se doit à chaque fois de poser ou reposer les enjeux et les questions. Cependant la transmission des principes clés et des écueils permet par exemple d'éviter d'arriver comme en sociologie avec des contre-pensées qui peuvent fausser le projet de départ. Il faut déjà faire un travail d'évacuation de ces contre-pensées notamment lorsqu'on s'attaque, par exemple, au quartier connu en Midi-Pyrénées pour être une plaque tournante du trafic. La ville de Toulouse, comme beaucoup de villes, était totalement démunie sur ces questions puisqu'elle est face à des enjeux, confrontée à des situations qu'elle va aborder avec son prisme habituel. A Ramonville, le questionnement du maire a été déclencheur et il est important que les associations d'élus poursuivent leur travail de formation et d'information permettant aux élus de se poser les bonnes questions évitant ainsi les contre-pensées.

Laurène Collard : C'est aussi ce que nous faisons ici en permettant de passer du *acting* aux écrits plus politiques et c'est pourquoi les actions du FESU et d'Elus, Santé publique & Territoires sont aussi précieuses.

Questions.

Comment mettre en œuvre la transversalité une fois qu'on est d'accord sur le principe ? Que faisons-nous de ces travaux et comment les diffusons-nous ? S'il est important que cette expérience apparaisse dans le guide de la RdR, comment un élu local qui pense nuisances publiques va-t-il aller chercher du côté de la réduction des risques ?

Elisabeth Johnston : Nous formons les élus sur ces questions et c'est vrai que les demandes arrivent autour des jeunes présents sur l'espace public et donc avec une entrée « nuisances publiques » forte. A nous de créer les liens, les partenariats qui permettent d'intégrer la réduction des risques, non pas en conclusion mais dès le début de la réflexion.

Martine Lacoste : Dans le cadre du Forum européen de la sécurité urbaine, la Fédération Addiction a mené un travail sur la question de l'errance des jeunes dans les grandes villes européennes. Le résultat est un DVD à disposition permettant de pointer sur l'une ou l'autre des nombreuses interventions intégrées puisque s'expriment des expériences cliniques, des expériences de terrain et des expériences de vie. Il présente les modélisations mises en place dans sept grandes villes européennes.

Témoignage.

On parle de lien social mais cela passe souvent par de petites actions comme celle d'un éducateur spécialisé qui, à une station de bus où une dame expliquait à sa voisine qu'elle ne prenait plus le métro par peur des dealers présents dans la station, a eu le réflexe de prendre quelques minutes pour aborder la dame et l'accompagner à la station de métro. Il est descendu avec elle et lui a présenté individuellement les personnes. Le lendemain la dame a elle-même accompagné sa voisine qui ne prenait plus le métro en lui

présentant les différents dealers. Ce qu'il faut retenir de cette histoire est que lorsqu'on parle de médiation, de lien social, il ne s'agit pas de mettre en route un très gros dispositif, c'est peut-être simplement quelque chose qu'il faut avoir en tête.

Lieu de RDR, l'intégration d'une action dans un quartier : l'exemple du Sleep In de Marseille

Noura PAYAN

Chef de service du Sleep In de Marseille

Patrick PADOVANI

Adjoint au maire de Marseille et membre d'Elus, Santé publique & Territoires.

Patrick Padovani : Le Sleep In à Marseille est situé à deux cents mètres de la gare Saint-Charles, à cinq cents mètres de la Canebière et de la mairie de secteur, à trois cents mètres de l'allée Léon Gambetta où se situent de nombreux commerces dont beaucoup de bars, à la croisée de trois grands parkings souterrains « victimes » de la présence d'un public particulier, à un kilomètre du Vieux-Port avec la Mairie centrale et à moins de huit cents mètres d'un nouveau quartier qui s'étend vers les quartiers nord que l'on veut résidentiel, commercial, industriel preuve de l'attractivité économique de Marseille appelé Euroméditerranée.

Noura Payan : Le Sleep In est installé depuis 1996. Ses missions sont celles d'un CAARUD à savoir l'accueil, l'accompagnement, l'information, le conseil, la réduction des risques pour les personnes qui font usage de substances psychoactives et la médiation. Ce qui nous importe aujourd'hui est de savoir comment nous sommes arrivés à travailler la médiation avec le voisinage. Je vais vous expliquer d'abord que le Sleep In est le plus grand CAARUD de France. Cette structure médico-sociale a été ouverte pour mettre les personnes en situation de grande exclusion à l'abri. Cette volonté a perduré dans le temps en intégrant les missions CAARUD, nous plaçant dans des missions de prévention et de soin. C'est important de rappeler cela quand nos missions sont remises en question par des personnes qui nous attaquent vis-à-vis de l'implantation des CAARUD dans l'espace public. Nous sommes donc implantés dans un quartier populaire en proximité de la gare Saint-Charles où **sont ramassées trois cents seringues par les équipes de proximité chaque semaine**. Très clairement, les usagers récupèrent le matériel dans notre Sleep In - CAARUD et vont se piquer près de la gare parce qu'il n'y a pas d'autre lieu pour le faire. Ce ramassage cependant n'a pas lieu tous les jours car même s'il fait parti de nos missions comme la médiation avec le voisinage, les habitants, les commerçants, il n'empêche que la proximité lorsqu'elle a été pensée et mise en place répondait à une volonté d'aller-vers les usagers. Les équipes ont donc aujourd'hui une double mission visant à se rapprocher à la fois des publics et des riverains pour ne pas être trop embêtés. Nous avons de notre côté choisi d'être dans la considération de chaque individu interrogeant pour le coup la stigmatisation de plus en plus forte des personnes et les façons d'apaiser les situations tendues.

Le CAARUD - Sleep In est un établissement qui **dès son ouverture a mis en place un comité de suivi** qui regroupe des représentants des institutions (ARS, Ville de Marseille) et des représentants du quartier et d'autres associations CSAPA-CAARUD. Il permet de réunir depuis vingt ans, tous ces participants pour des échanges qui portent sur l'état des lieux, les données ou le contexte du moment, tant sur l'environnement que d'un point de vue de la Réduction des risques, et permet aussi de travailler ensemble les choses qui sont actées, irréductibles. Ce comité de suivi a progressivement **élaboré une charte** qui a permis d'acter des choses très fortes comme l'utilité du CAARUD dans le quartier. Ce n'est pas rien face à des personnes qui ont parfois été très virulentes à notre encontre. La Charte reconnaît ainsi l'importance d'une

association qui intervient dans le champ des addictions, en l'occurrence le CAARUD qui permet à la fois l'hébergement des personnes qui restent à errer dans le centre-ville ou s'injecter devant les portes d'immeuble, et l'accompagnement de ces personnes. Chemin faisant, les choses ont évoluées. Nous avons un troisième type d'outil : **la démarche qualité** déployée sur toutes les structures du groupe SOS. Cette démarche permet de poser les évènements, de les inscrire dans une description factuelle et qui permet d'avoir, par la suite, l'analyse la plus objective possible avec l'ensemble des professionnels. Elle offre également comme avantage de **récupérer les réclamations des habitants et voisins**. Au même titre que les évènements indésirables signalés par les professionnels, les riverains peuvent déposer des réclamations qui seront traitées de la même manière jusqu'à la proposition de rendez-vous pour rencontrer l'équipe. Cette démarche est particulièrement intéressante et s'est ancrée dans nos méthodes de travail. Cela pour essayer de maintenir constamment la transversalité et les bonnes relations qui partent du comité de suivi. Ce dernier a vraiment permis d'avoir des échanges intéressant avec les représentants du comité d'intérêt de quartier (CIQ).

Patrick Padovani : Dans ce comité de suivi ou de pilotage, la police est également invitée et les autorités de police qui couvrent le centre-ville sont présentes. Elles enregistrent ainsi les doléances des uns et des autres et voient comment articuler les risques et les dommages. Nous avons également dans ce secteur des acteurs très impliqués qui n'hésitent pas à donner leur numéro de portable et qui font intervenir des forces de police particulières. Cela m'amène à cet aparté qui rappelle que Marseille a la plus importante police municipale de France avec quatre-cent-cinquante policiers municipaux. Un travail se construit avec les services pour former certains agents à la Réduction des risques et avoir un référent de nuit qui interviendra avec son cerveau et pas exclusivement sa matraque, pour faire tomber les conflits.

Noura Payan : En 2016 cependant, nous avons vu une réitération des difficultés qui venaient se poser dans le comité de suivi réuni tous les trimestres. En avril précisément, les représentant du CIQ ont fait part de difficultés liées à des rues de plus en plus sales, des mégots, des canettes et parfois des personnes qui s'injectent sur les escaliers d'immeuble et qui effrayent les parents avec leurs enfants. Ces doléances n'étaient certes pas agréables à entendre mais elles ont pu être posées au sein du comité, l'idée étant de ne pas envenimer la situation mais d'être plutôt dans la concertation, l'échange. Nous avons donc partagé leur constat et tenter de trouver une réponse. Nous avons tenté de construire avec les habitants du quartier un projet permettant d'aller vers une amélioration de la situation. Nous ne sommes pas bêtes au point de croire que planter des fleurs va résoudre toutes les difficultés, mais **le faire-ensemble du projet entre les habitants et les personnes accueillies dans le CAARUD nous a intéressés**.

Nos usagers sont disqualifiés, traités de déviants par des personnes qui ne les rencontrent jamais, n'essayent pas de leur parler. L'objectif prioritaire de ce projet est pour nous de faire se rencontrer les acteurs et de chercher des réponses innovantes. Nous sommes donc partis d'une réflexion sur ce qui pourrait concerner tous les acteurs en terme de place sur l'espace public, quelles autorisations sont nécessaires pour planter de la végétation, quels immeubles sont prêts à jouer le jeu pour avoir une entrée fleurie, et qui commence ? La question de la limitation du nombre de personnes à ces ateliers s'est également posée face à une organisation qui permette au tout-venant de participer. Nous avons présenté le projet lors d'une **réunion d'expression des usagers** que nous organisons régulièrement au sein du CAARUD pour connaître leur satisfaction et leur volonté de s'inscrire dans des projets. Celui-ci bien que de peu d'ampleur *a priori* visait des enjeux beaucoup plus grands telle l'inclusion sociale des usagers. L'idée de regrouper les gens autour du projet, de les fédérer, a fonctionné. Les gens ont réussi à se parler, se dire qui ils sont, ce qu'ils font, et aussi aborder des questions autour de la consommation ou de l'injection. Lorsque nous avons fait en juin la présentation du projet avec des habitants venus des gâteaux à la main lors de la réunion d'expression des usagers, des échanges se sont ouverts sur ces questions, d'abord de la part des usagers qui ont spontanément expliqués leurs consommations et les habitants en retour ont pu les interroger. Les échanges ont également permis aux usagers d'expliquer qu'il n'y avait pas forcément volonté de nuire au quartier mais que c'était soit lié à un manque de poubelles, soit à leur état second qui ne leur permettait pas de tenir compte de l'environnement. Ils ont pu également dire qu'ils n'avaient pas d'endroit où aller, que la rue était leur maison et qu'ils attendent l'ouverture du Sleep In pour dormir le

soir. Bref, des échanges qui ont, je pense, ouverts les yeux de nombreux habitants qui depuis s'investissent dans le projet lors des réunions de travail autour des ateliers ou dans les réunions d'expression des usagers, avec finalement une préoccupation pour ces personnes dès lors qu'elles se sentent mal dans la rue. Ce sont les représentants du CIQ qui appellent les pompiers quand les personnes sont vacillantes au point de les inquiéter. Cela change la donne, fait bouger les lignes et laissent apparaître **la volonté des personnes à s'impliquer de plus en plus dans ce type de projet, en recherche de la reconnaissance de leur citoyenneté**. Quand on est marginalisé depuis longtemps, on est dans l'incapacité de penser qu'on a du pouvoir d'agir avec les autres, parce que cela commence par les autres avant d'agir soi-même. De petites choses peuvent nous emmener loin dans la manière dont nous imaginons la collaboration entre les personnes et la fédération des acteurs. Personnellement, je suis satisfaite pour le moment de tout ce qui se passe et attend la floraison de notre devanture. J'espère qu'à l'issue de ce premier travail nous pourrons nous hisser vers un deuxième niveau qui devrait permettre de vulgariser la connaissance autour des addictions pour mieux inclure les personnes qui consomment dans notre société.

Patrick Padovani : Il faut savoir qu'à Marseille une opération de concours de rues végétalisées a été lancée par une de mes collègues en charge des espaces verts, comme on peut le faire dans les villes et villages avec une forte participation des habitants. Je voudrai enfin relever quelques éléments : tout d'abord la teneur un peu dure des courriers que nous recevons à la mairie, dont le dernier est signé des « riverains en danger décidés à agir ». Il fait état d'une « population en errance qui a évoluée et qui s'approprie l'espace public de manière permanente comme étant son espace de vie personnel. » Je précise que nous sommes dans un quartier à la population vieillissante qui ne sort pratiquement plus et a, en quelque sorte, abandonné le territoire. La confrontation avec les populations qui occupent le terrain alors qu'eux ne peuvent plus le faire, les renvoie peut-être à des difficultés plus personnelles. Je précise enfin que le projet implique également la construction des jardinières. Elles ne sont pas achetées mais construites par les usagers qui se retrouvent ainsi dans une forme de dynamique de travail. La municipalité soutient pleinement cette action à travers ses différents services.

Noura Payan : Il a également fallu convaincre les équipes de l'intérêt du projet qui les mettait en dehors des activités habituelles de leur mission. Mais la transversalité permet d'être plus ouvert sur l'extérieur, sur d'autres personnes qui interviennent dans le projet et qui peuvent aussi avoir un regard sur l'accompagnement et la mission éducative.

Réaction.

Jean-Hugues Morales : Si vous le permettez, une remarque car vous minimisez beaucoup la chose en parlant de petit projet mais peut-être tenez-vous la substantifique moelle de ce que peut être le démarrage d'une réflexion sur ce qu'est la médiation et sa mise en action. Ce qui ce passe derrière ce que vous êtes en train de faire est à mon sens de créer les conditions de mise en place de micro-actions directement évaluables par le public et par les partenaires, pour une revalorisation positive des publics et de la médiation. Ce sont les conditions de base pour monter en volume les capacités de mise en action et d'engagement. On sait très bien qu'on ne mobilise pas l'engagement sur des projets monumentaux, par contre on peut fédérer un public et monter en puissance en passant de la question de l'engagement à celle de la persévérance par des micro-actions telles que la votre. Elle mérite d'être valorisée.

Noura Payan : Merci, mais ce type d'action peut prêter à rires alors que les riverains parlent de mise en danger. C'est également une présentation très succincte du projet que nous venons de faire. Nous n'avons pas mis en avant l'évaluation auprès des publics et des riverains avec sa méthodologie qui permet de cadrer la gestion de projet par manque de temps. Nous la tenons bien entendu à disposition.



Conclusion du cycle

Chloé HAMANT

Sociologue, IREPS Auvergne-Rhône-Alpes



Je tiens tout d'abord à remercier la Fédération Addiction, Martine Lacoste et Laurène Collard en particulier, pour cette collaboration qui était une première pour l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes.

Pourquoi l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé a co-porté ces séminaires dans le champ de la réduction des risques liés aux usages de drogues ? Le projet vient de la rencontre entre les porteurs d'une recherche sur l'acceptabilité des lieux de Réduction des risques et la Fédération Addiction, qui n'a pas manqué de témoigner d'un intérêt certain pour ce travail. En tant que chercheuse et actrice de la promotion de la santé, ce projet m'a permis de mettre en résonance les principes de la promotion de la santé et ceux de la réduction des Risques. Je peux constater que les valeurs de promotion de la santé sont convergentes avec celles de la Réduction des risques : sur le souhait de rendre du pouvoir d'agir aux personnes, par le travail mené sur le contexte, politique notamment, et sur l'accompagnement inconditionnel des personnes plutôt que normatif. La promotion de la Santé propose un regard avec une approche plus générale que celle de l'addiction mais avec une convergence des principes au niveau de la Réduction des risques.

Pour rappel, le projet est né d'un premier travail de repérage et de recherche sur les actions de médiation réalisées par les CAARUD vis-à-vis de leur environnement, autour de la question de l'acceptabilité telle que proposée par la DGS - qui nous a financés - et la participation de Gwenola Le Naour et Nadine Chamard-Coquaz sur ce repérage. Des accompagnements de structures volontaires ont été ensuite réalisés qui nous ont permis d'avoir une approche concrète et circonstanciée des pratiques professionnelles, de voir la réalité des structures et les difficultés posées.

Nous avons beaucoup parlé des représentations des riverains dans ces séminaires, mais nous pourrions également parler des représentations des professionnels des CAARUD qui ne se positionnent de façon hétérogène sur le rôle à tenir dans la gestion de l'extérieur immédiat des structures. Nous pourrions également évoquer la participation des usagers des CAARUD, laquelle n'est que trop rarement définie. Le rôle qu'ils ont à jouer dans la médiation vis-à-vis des riverains n'échappe pas à ce manque. Cette dimension de la participation, également fer de lance en promotion de la santé, n'apparaît pas comme suffisamment mise en exergue, alors qu'elle contribue à rendre leur pouvoir d'agir aux usagers en les incluant dans les prises de décisions. Reste la difficulté à mobiliser ces publics très volatils.

Ces trois séminaires ont permis d'ouvrir la question de l'acceptabilité des lieux de Réduction des risques sur celle de la médiation sociale, laquelle inclut dans la réflexion les partenaires, les politiques, les forces de l'ordre, mais aussi les riverains. Comment leur parler, négocier l'occupation de l'espace public ? Le lien social reste au cœur de ces séminaires, avec ce « nous » qu'il suppose, alors même que ses composantes sont hétérogènes, voire antinomiques sur un certain nombre de dimensions. Il y aurait les citoyens – habitants, commerçants, professionnels, passants – et les autres, ceux que l'on a successivement tenté de qualifier : les désaffiliés, les indigents, les disqualifiés ou les « mésinscrits », les relégués du système, ceux qui sont stigmatisés, ceux des régions morales de nos villes, ceux dont les besoins primaires ne sont plus garantis et qui sont autant de personnes avec lesquelles il est difficile de se sentir lié, en dépit du fait que nous appartenons à la même société. Comment donc travailler le lien social ? Ce ne sont pas des questions

simples et il n'y a pas de méthode « clé en main », mais l'ensemble des interventions et des réflexions conduites lors de ces séminaires permettent à la fois d'éclairer les composantes du questionnement et de s'appuyer sur les expériences positives mises en œuvre sur le terrain par les acteurs intermédiaires que sont les personnes qui travaillent autour de la réduction des risques, dans des positions margino-sécantes évoquées par Gwenola Le Naour.

En conclusion de ces trois phases (recherche, accompagnements, séminaires), de nombreuses expériences ont été collectées par l'IREPS, par la Fédération Addiction, ainsi que par les membres du comité de pilotage des séminaires qui ont apporté leur expérience et connaissance du secteur. Nous avons aujourd'hui une base de données de connaissances très étendue. La phase quatre pour laquelle un financement nous a été accordé va nous permettre de travailler à la diffusion de toutes ces informations et de trouver un moyen de parler à la fois des dimensions théoriques et pratiques. Pour ce faire, nous prévoyons de réaliser dans un premier temps un diagnostic sur les pratiques du numérique des publics potentiellement intéressés par ces données : ont-ils le temps de lire des rapports, des articles ? Regardent-ils des vidéos ? Ont-ils besoin de formations ? La première question pour la diffusion de ces informations est donc celle du format le plus adapté pour les personnes susceptibles de les recevoir, en prévoyant un dispositif de diffusion disponible courant 2018. Nous souhaitons l'accessibilité de ce matériau afin de favoriser la médiation sociale, la création d'espaces publics de débat et d'interconnaissance et contribuer ainsi à renforcer l'Ethique de la responsabilité telle que Claire Duport nous l'a proposé, pour amener à nous sentir tous concernés par ce qui se passe dans notre société.

Merci à toutes et tous.



BIBLIOGRAPHIE

Vous trouverez ici l'ensemble des références citées ou apportées par les intervenants des trois séminaires.

AMAOUCHE Malika, REYNAUD-MAURUPT Catherine (Dir.), *Processus d'inscription dans l'économie de la rue : quelles stratégies de prévention ? Enquête ethnographique dans le Nord de Paris, à Stains, à Saint Ouen et en Seine Saint Denis*, GRVS pour la Ville de Paris, Conseil Général de Seine Saint Denis, Préfecture de Paris, 2010, en ligne : https://sites.google.com/site/malikaamaouche/processus-d-inscription-dans-l-economie-de-la-rue-quelles-strategies-de-prevention/Economiedelarue_GRVS_RAPPORTFINAL_juin2010.pdf?attredirects=0&d=1

APPEL Laurent, LACHAMBRE Philippe, *RDR, la Réduction Des Risques liés à l'usage de drogues en France : 1ère partie : l'Histoire + 2ème partie : le Dispositif*, Paris : ASUD, 2013, DVD de 58 et 56 min.

BAUMAN Zygmunt, *L'amour liquide. De la fragilité des liens entre les hommes*, Arles, Editions du Rouergue, 2004.

BECKER Howard, *Outsiders, Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

BEN LAKHDAR Christian, LALAM Nacer, WEINBERGER David, *L'argent de la drogue en France. Estimation des marchés des drogues illicites en France. Rapport synthétique de la recherche "Argent de la drogue" à destination de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA)*, Paris : INHESJ (Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice), 2016, en ligne : [http://www.drogues.gouv.fr/sites/drogues.gouv.fr/files/atoms/files/rapport_synthetique_30p_argent-drogu...pdf](http://www.drogues.gouv.fr/sites/drogues.gouv.fr/files/atoms/files/rapport_synthetique_30p_argent-drogu...)

BEN LAKHDAR Christian, *Le trafic de cannabis en France. Estimation des gains des dealers afin d'apprécier le potentiel de blanchiment*, Saint-Denis, OFDT, 2007, en ligne : <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxcbnc.pdf>

BLONDIAUX Loïc, FOURNIAU Jean-Michel, *Participation et démocratie : un état des savoirs*, Participations, n° 1, 2011.

BLONDIAUX Loïc, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, coll. La république des idées, 2008.

BONAFE-SCHMITT Jean-Pierre, *La médiation, une justice douce*, Paris, Syros-Alternatives, 1992.

BONNET Gérard, *Défi à la pudeur : quand la pornographie devient l'initiation sexuelle des jeunes*, Paris, Albin Michel, 2003.

BROUE Caroline, *Qu'est-ce que l'empowerment ?* France Culture, La Grande table du 04/03/2013, Podcast 27min, à partir de l'essai de Michel Kokoreff et Didier Lapeyronnie, Refaire la cité. L'avenir des banlieues (La République des idées, Seuil, 2013), en ligne : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-1ere-partie/quest-ce-que-lempowerment>

BUFFAT Jean-Paul, Projet Sécurités, *Les politiques partenariales et contractuelles favorisent-elles une approche intégrée et globale de la lutte contre l'exclusion sociale ?* Paris, Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS), 2001, en ligne : http://efus.eu/files/fileadmin/efus/pdf/publi_pol_contractuelles_FESU.pdf

CASTEL Robert, *Les pièges de l'exclusion*, Lien social et politique, n°34, 1995.

Charte de référence de la médiation sociale, établie et adoptée par le groupe de travail interministériel et interpartenarial sur les emplois dits « de médiation sociale », visée par le Comité interministériel des villes le 1er octobre 2001, en ligne : <http://www.francemediation.fr/orki/view/219/la-charte-de-reference.html>

COOMBER Ross, *Pusher Myths. Re-Situating the Drug Dealer*, London, Free Association Books, 2006.

COPPEL Anne, Projet Démocratie, Villes et Drogues (DC&D), *Usages de drogues, services de première ligne et politiques locales : guide pour les élus locaux*, Paris, Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS), 2008, en ligne : http://www.democitydrug.org/uploads/DCD1_Guidelines/guideOfficials/C_drug_use_FR.pdf

COSTES Jean-Michel, LE NEZET Olivier, SPILKA Stanislas, LAFFITEAU Cécile, *Dix ans d'évolution des perceptions et des opinions des Français sur les drogues (1999-2008)*, Saint-Denis, Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT), Tendances n°71, 2010, en ligne : <http://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/lettre-tendances>

DARDOT Pierre, LAVAL Christian, *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, La Découverte, 2014.

Déclaration de Vienne (18 Juillet 2010), Multitudes, vol. 44, no. 1, 2011, en ligne : <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2011-1-page-39.htm>

DEJOURS Christophe, *Souffrance en France*, Paris, Le Seuil, 1998.

Direction Générale de l'Action Sociale, *Professionnaliser la médiation sociale. Programme 18 du Plan de cohésion sociale*, Paris, DGAS, 2006, en ligne : [http://www.francemediation.fr/images/lang/fr/orki/doc00016-rapport_DGAS\(1\).pdf](http://www.francemediation.fr/images/lang/fr/orki/doc00016-rapport_DGAS(1).pdf)

DUBET François, *Ce qui nous unit. Discriminations, égalité et reconnaissance*, Paris, coédition Seuil - La République des idées, 2016.

DUCLOS Hélène, GRESY Jean-Edouard, *Rapport d'évaluation de l'utilité sociale de cinq structures de médiation sociale*, Ministère du Logement et de la Ville, Culture et promotion, 2008, en ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000184.pdf>

DUFOUR Dany-Robert, *L'art de réduire les têtes. Sur la nouvelle servitude de l'homme libéré à l'âge du capitalisme total*, Paris, Denoël, 2003.

DUPORT Claire (Dir.), KOKOREFF Michel, JOUBERT Michel, SAUVADET Thomas, *L'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues, Ateliers professionnels (6-7 Mai 2010; Marseille)*, Marseille : Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention (ADDAP13), 2011, en ligne : http://www.rvh-synergie.org/images/stories/pdf/publication_questions_de_reseaux_10nov11v7.pdf

DUPORT Claire, *De l'argent facile*, Revue Mouvements Vol.2, n° 86, 2016, en ligne : http://www.transverscite.org/IMG/pdf/article_mouvements_argent_facile.pdf

DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre, WEBER Rebecca, *Insultes en tous genres. Construction identitaire et socialisation des adolescents à l'école*, Nouvelle revue de psychosociologie, Vol.1, n° 17, 2014.

DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre, *L'intimité entre secrets et dévoilement*, Cahiers de psychologie clinique, Vol.1, n°32, Bruxelles, De Boeck, 2009.

DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre, *L'ennui, opérateur privilégié pour une clinique du lien social*. Cliniques méditerranéennes, n°78, 2008.

DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre, *Liquidité des liens conjugaux et résistance de l'enfant*. Cliniques méditerranéennes, n°75, 2007.

DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre, *L'adolescence, temps de mise à l'épreuve de la Loi*, Perspectives Psychiatriques, Vol.2, n°41, 2002.

EFUS, Projet Démocratie, Villes et Drogues (DC&D), *Le manifeste de Saragosse. Conférence internationale, 2-4 novembre 2006, Saragosse, Espagne*, Paris : Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS), 2007.

EHRENBERG Alain, *La société du malaise*, Paris, Odile Jacob, 2012.

ENRIQUAZ Eugène, *De la horde à l'Etat*, Paris, Gallimard, 1983.

ESSEKI Karima, *Implication du mineur dans le trafic de cannabis : des postures et des outils pour améliorer le travail éducatif*, Nouvelle revue de psychosociologie Vol. 1, n°21, 2016.

ESSEKI Karima, *Le travail éducatif auprès du mineur impliqué dans le trafic*, Les Cahiers Dynamiques Vol.3, n° 56, 2012, en ligne : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=LCD_056_0058

FEDERATION ADDICTION, *L'errance des jeunes dans les villes européennes, usagers de drogues, alcool et autres substances psychoactives* (DVD), Paris, Fédération Addiction, Efus : Democracy, Cities and Drugs II, 2012.

FEDERATION ADDICTION, *Réduire les risques : éthique, postures et pratiques*, Paris, Fédération Addiction, coll. Pratique(s, 2017, en ligne : https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2017/04/guide_pratiques_web.pdf

FOUCAULT Michel, *Dits et écrits 1984 , Des espaces autres* (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), in Architecture, Mouvement, Continuité, n°5, octobre 1984, en ligne : <http://desteceres.com/heterotopias.pdf>

FURTOS Jean, et al. *Les cliniques de la précarité. Contexte social, psychopathologie et dispositifs*, Paris, Elsevier/Masson, 2008.

GARDETTE Hervé, *SDF, migrants, toxicos... : des voisins indésirables ?* France Culture, Du Grain à moudre du 30/03/2016, Podcast 39 min, en ligne : <https://www.franceculture.fr/emissions/du-grain-moudre/sdf-migrants-toxicos-des-voisins-indesirables>

GAILLARD Bernard, DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre, *La médiation. Théorie et pratiques*, Paris, L'Harmattan, coll. Sciences criminelles, 2007.

GAJAC Olivier, *La notion de désaffiliation chez Robert Castel*, Revue du Mauss, 28 octobre 2015, en ligne : https://journaldumauss.net/spip.php?page=imprimer&id_article=1250

HALLAB Vanina, BOURGEOIS Nathalie, LAGOMANZINI Philippe, Projet Démocratie, Villes et Drogues (DC&D), *La future politique française des drogues*, Paris, Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), 2011, en ligne : https://issuu.com/efus/docs/ffsu_politique_francaise_des_drogu

JOHNSTON Elizabeth, JANNEL Camille, *Alcool, ville et vie nocturne. Pour une stratégie locale et transversale*, Paris, Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS) 2017, en ligne : <https://efus.eu/fr/topics/places-and-times/nightlife/efus/13898/>

KAES René, *Le Malêtre*, Paris, Dunod, 2012.

LACLAU Ernesto, MOUFFE Chantal, *Hégémonie et stratégie socialiste. Vers une politique démocratique radicale*, Edition Les Solitaires Intempestifs, 2009.

LALAM Nacer, *Argent de la drogue : blanchiment et mondialisation financière*, Saint-Denis, OFDT, coll. Drogues, enjeux internationaux, n°2, 2011, en ligne : <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxnlr5.pdf>

LE NAOUR Gwenola, HAMANT Chloé, CHAMARD-COQUAZ Nadine, *Faire accepter les lieux de Réduction des Risques : un enjeu quotidien*, Lyon, CERPE, DGS, 2014, en ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00977418v1>

LEBRUN Jean-Pierre, *Un monde sans limite. Essai pour une clinique psychanalytique du social*, Toulouse, Erès, 1997.

LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. JORF n°0022 du 27 janvier 2016, en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031912641&categorieLien=id>

LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. Journal officiel n°0024 du 28 janvier 2017, en ligne :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C9A21777E61AF1513BAF09C2D02277C6.tpdila13v_2?cidTexte=JORFTEXT000033934948&categorieLien=id

LORDON Frédéric, *Les affects de la politique*, Paris, Seuil, collection « Débats », 2016.

MAUSS Marcel, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Presses universitaires de France, coll. Quadrige Grands textes, 2007.

MELMAN Charles, *L'homme sans gravité: jouir à tout prix*, Paris, Denoël, 2002.

MERCADER Patricia, LECHENET Annie, DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre, GARCIA Marie-Carmen, *Mixité et violence ordinaire au collège et au lycée*, Toulouse, Eres, coll. La vie devant eux, 2016.

MUCCHIELLI Laurent, RAQUET Emilie, *Délinquances, police, justice. Enquête à Marseille et en région PACA*, Aix, Presses Universitaires de Provence, 2016.

PAUGAM Serge, *Exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996.

PRADET Agnès, MOREAU Denis, *Franciliens, tous médiateurs !* Paris, Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), 2010, en ligne : https://issuu.com/efus/docs/ffsu_franciliens_tous_mEDIATEURS

SAUVADET Thomas, *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, Armand Colin, coll. Sociétales, 2006.

TARRIUS Alain, BERNET Olivier, *Migrations internationales et nouveaux réseaux criminels*, Canet, Trabucaire, 2010.

TARRIUS Alain, *Economies souterraines, recompositions sociales et dynamiques des "marges" dans une ville moyenne française*, Sociétés contemporaines 1999, Vol. 36, n°1, en ligne : http://www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1999_num_36_1_1728#socco_1150-1944_1999_num_36_1_T2_0031_0000

TECHNO +, *Deal / Conso*, Paris, Association Techno Plus (flyer), 2016, accessible en ligne : http://culturedrogues.fr/technoplus/wp-content/uploads/sites/2/2016/12/Flyer_Deal_2016web.pdf

TOCQUEVILLE Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Institut Coppet (12ème édition), 2012, en ligne : <http://www.institutcoppet.org/wp-content/uploads/2012/01/De-la-d%C3%A9mocratie-en-Am%C3%A9rique.pdf>

TOVAR Marie-Line, LE NEZET Olivier, BASTIANIC Tanja, *Perceptions et opinions des Français sur les drogues*, Saint-Denis, Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT), Tendances n°88, 2013, en ligne :
<http://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/lettre-tendances>

TOVAR Marie-Line, KARILA Laurent, HADFIELD Phil, *Safer Drinking Scenes. Alcool, ville et vie nocturne*, Paris, Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS), 2013, en ligne :
<https://efus.eu/fr/resources/publications/efus/4603/>

VAQUIE Dominique, *Implication des habitants dans les stratégies locales de prévention et de lutte contre les toxicomanies*, Paris, Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS), coll. Sécurité et Démocratie, 1998.

WELZER-LANG Daniel, ZAOUVHE-GAUDRON Chantal, *MasculinitéS : état des lieux*, Toulouse, Eres, 2011.

Fédération Addiction
Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Auvergne-Rhône-Alpes,
Le lien social à l'épreuve des consommations dans l'espace public
Actes des trois séminaires nationaux octobre 2016, juin 2016, février 2017
Lyon, Fédération Addiction-IREPS ARA
Novembre 2017, 115 p.

LE LIEN SOCIAL À L'ÉPREUVE DES CONSOMMATIONS DANS L'ESPACE PUBLIC

Mission inscrite au cahier des charges des CAARUD, la médiation sociale reste pour nombre de professionnels de la Réduction des risques et des dommages (RdRD) un concept difficile à définir. Quelles actions inscrire dans cette mission ? Quelle place pour ces actions dans le quotidien des professionnels ?



Les séminaires *Le lien social à l'épreuve des consommations dans l'espace public*, organisés conjointement par la Fédération Addiction et l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes, ont interrogé le partage de l'espace public afin d'éviter sur les territoires une cristallisation excessive des difficultés du vivre-ensemble autour des usagers de drogue. Ils apportent un éclairage sur des questions de terrain et de politique publique, issues du secteur médico-social mais impactant la prévention spécialisée, les services de police et de voirie.

Grâce aux apports de chercheurs en sciences humaines et sociales et une approche de terrain avec de nombreux retours d'expérience, la retranscription des trois séminaires propose un partage des connaissances indispensables aux développements de pratiques innovantes et adaptées.

Ces actes s'adressent aux professionnels des structures de RdRD, à leurs usagers et aux riverains, résidants ou entrepreneurs en proximité, ainsi qu'aux représentants des municipalités, forces de l'ordre ou prévention spécialisée, partenaires indispensables d'actions concertées de médiation sociale. Ils trouveront ici des témoignages et références qui alimenteront leurs échanges dans la recherche de solutions, source d'inspiration à la mise en oeuvre de cette mission.